



**MECELEC**

**Société Anonyme**

**à conseil d'administration**

**Capital : 9 631 896 €**

**Siège social : Mauves (07)**

**RCS Aubenas B 336 420 187**

**Document de référence 2013**

**Octobre 2014**



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 06 octobre 2014 conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son Règlement général, sous le numéro D.14-0968. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.





**Document de Référence 2013**  
**Livre I**  
**L'Entreprise**





## Table des Matières

<b>I.</b>	<b>LE MOT DU PRÉSIDENT .....</b>	<b>6</b>
<b>II.</b>	<b>PROFIL .....</b>	<b>7</b>
<b>III.</b>	<b>SOCIÉTÉ MECELEC .....</b>	<b>8</b>
<b>IV.</b>	<b>LE CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>9</b>
<b>IV.1.</b>	<b>GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....</b>	<b>9</b>
<b>IV.2.</b>	<b>CONSEIL D'ADMINISTRATION .....</b>	<b>9</b>
<b>IV.3.</b>	<b>COMITÉS .....</b>	<b>9</b>
<b>V.</b>	<b>LA DIRECTION .....</b>	<b>10</b>
<b>VI.</b>	<b>CHIFFRES CLÉS .....</b>	<b>11</b>
<b>VI.1.</b>	<b>COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....</b>	<b>11</b>
<b>VI.1.1.</b>	<b>Forte baisse du chiffre d'affaires Réseaux .....</b>	<b>11</b>
<b>VI.1.2.</b>	<b>Hausse du chiffre d'affaires Industrie, faible productivité du site de Chambéry .....</b>	<b>12</b>
<b>VI.1.3.</b>	<b>Bonnes performances de la filiale roumaine .....</b>	<b>12</b>
<b>VI.1.4.</b>	<b>Restructuration industrielle de l'exercice 2013, impacts sur 2014.....</b>	<b>12</b>
<b>VI.2.</b>	<b>SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE .....</b>	<b>13</b>
<b>VI.3.</b>	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES .....</b>	<b>13</b>
<b>VI.3.1.</b>	<b>Chiffre d'affaires 2013 consolidé .....</b>	<b>13</b>
<b>VI.3.2.</b>	<b>Chiffre d'affaires 2013 par segment .....</b>	<b>14</b>
<b>VI.3.3.</b>	<b>Chiffre d'affaires 2013 par zone géographique .....</b>	<b>15</b>
<b>VI.3.4.</b>	<b>Chiffre d'affaires 1<sup>er</sup> semestre 2014 .....</b>	<b>15</b>
<b>VII.</b>	<b>ACTIVITÉ DU GROUPE .....</b>	<b>17</b>
<b>VII.1.</b>	<b>INDUSTRIE ET RÉSEAUX .....</b>	<b>17</b>
<b>VII.2.</b>	<b>SEGMENT RÉSEAUX .....</b>	<b>18</b>
<b>VII.2.1.</b>	<b>Présentation.....</b>	<b>18</b>
<b>VII.2.2.</b>	<b>Indicateurs économiques.....</b>	<b>18</b>
<b>VII.2.3.</b>	<b>Les produits.....</b>	<b>19</b>
<b>VII.2.4.</b>	<b>Le marché.....</b>	<b>19</b>
<b>VII.2.5.</b>	<b>Positionnement de MECELEC.....</b>	<b>21</b>
<b>VII.2.6.</b>	<b>Principaux marchés et contrats .....</b>	<b>22</b>
<b>VII.3.</b>	<b>SEGMENT INDUSTRIE .....</b>	<b>24</b>
<b>VII.3.1.</b>	<b>Activité et produits .....</b>	<b>24</b>
<b>VII.3.2.</b>	<b>Positionnement concurrentiel .....</b>	<b>24</b>
<b>VII.3.3.</b>	<b>Modèle économique.....</b>	<b>25</b>
<b>VII.3.4.</b>	<b>Principaux marchés et contrats .....</b>	<b>25</b>
<b>VII.4.</b>	<b>TECHNOLOGIES MISES EN OEUVRE .....</b>	<b>25</b>
<b>VII.4.1.</b>	<b>Thermodurs .....</b>	<b>25</b>
<b>VII.4.2.</b>	<b>Thermoplastiques .....</b>	<b>28</b>
<b>VII.4.3.</b>	<b>La peinture .....</b>	<b>28</b>
<b>VII.5.</b>	<b>L'OUTIL DE PRODUCTION .....</b>	<b>28</b>
<b>VIII.</b>	<b>L'ACTION.....</b>	<b>30</b>
<b>VIII.1.</b>	<b>IDENTITÉ .....</b>	<b>30</b>
<b>VIII.2.</b>	<b>EVOLUTION DU COURS DEPUIS FÉVRIER 2010 .....</b>	<b>30</b>
<b>VIII.3.</b>	<b>DONNÉES BOURSIÈRES.....</b>	<b>30</b>
<b>VIII.4.</b>	<b>POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES .....</b>	<b>30</b>
<b>VIII.5.</b>	<b>CAPITAL SOCIAL.....</b>	<b>31</b>
<b>VIII.5.1.</b>	<b>Capital souscrit.....</b>	<b>31</b>
<b>VIII.5.2.</b>	<b>Actions non représentatives du capital .....</b>	<b>31</b>
<b>VIII.5.3.</b>	<b>Auto détention.....</b>	<b>31</b>
<b>IX.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES .....</b>	<b>32</b>

## I. LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2013 a été une année de mutation profonde pour MECELEC.

MECELEC a clôturé le plan de sauvegarde, tournant une page ouverte en 2008, et ouvrant une nouvelle phase de son histoire. La restructuration financière est ainsi achevée.

La restructuration industrielle s'est poursuivie : cession du site de FABREGUES, hors du périmètre stratégique de MECELEC, et transfert des activités du site de VONGES à MAUVES. En cette fin d'année 2014, MECELEC a lancé la phase ultime de ce projet industriel avec le transfert des activités de CHAMBERY vers ST GEOIRS et MAUVES.

C'est une entreprise rénovée qui poursuit son développement et une mutation culturelle importante et nécessaire pour s'adapter aux attentes des clients industriels.

C'est une entreprise dont l'effectif, aujourd'hui âgé, va rajeunir d'une façon très spectaculaire au cours des prochaines années.

C'est une entreprise qui se lance dans un programme ambitieux dans le domaine de la Responsabilité Sociale des Entreprises, dont elle veut être un leader sectoriel et régional.

Dans quelques semaines, MECELEC va lancer une émission d'obligations convertibles afin de se donner les moyens de poursuivre son redéploiement stratégique. Cette opération renforcera la structure du bilan de MECELEC et lui permettra de poursuivre les efforts de rationalisation et de développement commercial mais aussi d'accélérer les programmes de R&D et de réaliser des opérations de croissance externe.

**Michel-Pierre DELOCHE**

## II. PROFIL

Créée en 1934, MECELEC est à l'origine un spécialiste de l'équipement de réseaux électriques. A la fin des années 50, la société a choisi le polyester pour la fabrication de matériels de raccordement électriques, jusque là en métal.

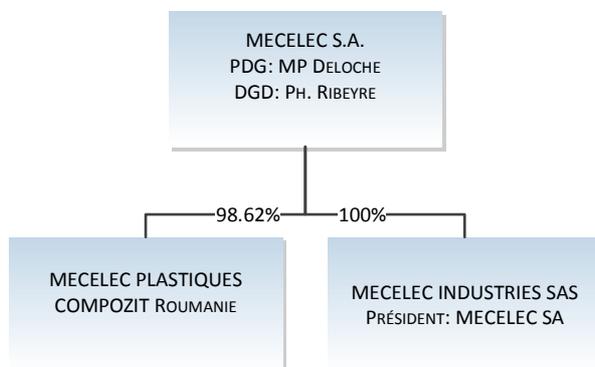
MECELEC est aujourd'hui un industriel spécialiste des matériaux composites et des plastiques. Son activité se déploie sur deux segments de marché dont le chiffre d'affaires est aujourd'hui équilibré:

- RESEAUX - MECELEC est un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients.
- INDUSTRIE - MECELEC a développé de fortes compétences techniques et industrielles dans la transformation des composites thermodurcissables et dans l'injection des thermoplastiques. Cette activité a été renforcée par la création du site de ST AGREVE (1984), l'acquisition de l'activité NOBEL COMPOSITES (2003), puis par celle de SADAC (2011) et de SOTIRA AUTOMOTIVE à Chambéry (2012).

Avec ses filiales, MECELEC a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 43,6 M€ (pour 45,4 M€ en 2012) et compte environ 280 salariés. Son implantation principale est en Ardèche (MAUVES – SAINT-AGREVE), à VONGES (21) près de DIJON, à SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS (38), près de GRENOBLE, à CHAMBERY (73) et en ROUMANIE (CLUJ-NAPOCA). L'activité de l'établissement de FABREGUES (34) près de MONTPELLIER a été cédée le 15 juillet 2013 au groupe BONNA SABLA, cet établissement ne fait donc plus partie du groupe MECELEC.

### III. SOCIETE MECELEC

L'organigramme du groupe MECELEC est le suivant au 31 décembre 2013, il est inchangé depuis l'exercice 2012.



Le groupe MECELEC comprend désormais six établissements industriels à la date de publication de ce document:

- Dans la structure MECELEC SA (siège à MAUVES):
  - 1 établissement principal à MAUVES (07) ;
  - 3 établissements secondaires à SAINT AGREVE (07), VONGES (21), SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS (38)
  - A noter que :
    - l'activité de l'établissement de FABREGUES (34) a été cédée en Juillet 2013, et que par conséquent l'établissement ne fait plus partie du groupe au 31 décembre 2013,
    - Et que l'établissement de VONGES (21) a cessé son activité en mars 2014.
- Dans la structure MECELEC INDUSTRIES SAS (siège à MAUVES):
  - 1 établissement à CHAMBERY (73), en cours de fermeture (cf XII.1.1 du Livre II)
- Dans la structure MECELEC PLASTIQUES COMPOZIT :
  - 1 établissement à CLUJ NAPOCA (ROUMANIE)

## IV. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

### IV.1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le Conseil d'Administration a adopté le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT » et a choisi de se soumettre à l'ensemble de ses recommandations (démarche « comply or explain »).

### IV.2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'article 5 de la loi 2011-103 du 27 janvier 2011 prévoit que, dans les sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la proportion des administrateurs de chaque sexe ne peut être inférieure à 20 % à l'issue de la première assemblée générale ordinaire qui suit le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Une nouvelle administratrice a été nommée par l'Assemblée Générale du 23/05/2013, ce qui porte la part des administrateurs de sexe féminin à 22%, en conformité avec la loi.

Michel-Pierre DELOCHE	Président Directeur Général
Hervé BRONNER	Administrateur
Jean-Yves CARRY	Administrateur
Jacques DANCER	Administrateur
Patrick LOUIS	Administrateur indépendant
Jean-François MARQUETTE	Administrateur
Martine RINAUDO	Administrateur indépendant
Chantal ROCLORE-BOISEN	Administrateur indépendant
Paul-Henry WATINE	Administrateur indépendant
Edouard LAMELOISE	Censeur
Philippe LEYDIER	Censeur

### IV.3. COMITES

Suite à l'adoption du « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT », le Conseil d'administration du 29 juillet 2010, s'est doté d'un règlement intérieur prévoyant la création d'un comité d'audit et d'un comité des rémunérations et des nominations, dont les attributions sont précisées à l'article 6 du Règlement Intérieur (cf. Livre II – X.3). La composition de ces comités est précisée ci-dessous.

Comité d'audit	Comité des rémunérations et des nominations
Hervé BRONNER	Jean-François MARQUETTE
Jacques DANCER	Chantal ROCLORE-BOISEN
Paul-Henry WATINE (Président)	

## V. LA DIRECTION

La Direction de MECELEC est assurée par l'équipe suivante :

### **Direction**

---

Président Directeur Général Michel-Pierre DELOCHE

Directeur Général Délégué Philippe RIBEYRE

### **Fonctions groupe**

---

Directeur Administratif et Financier Pascale AYACHE BARANGER

Directeur Systèmes d'Information et Qualité Jean-Michel GALLIOU

Directrice des Ressources Humaines Céline CHAUFFARD

Directeur Commercial Philippe RIBEYRE (faisant fonction)

Directeur des Achats Richard EXBRAYAT

### **Directeurs de site**

---

CHAMBERY Philippe RIBEYRE (faisant fonction)

MAUVES Joseph BOURRET

SAINT-AGREVE Eric JALLAT

SAINT-GEOIRS Jean-Marie DARDAINE

## VI. CHIFFRES CLES

### VI.1. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En milliers d'Euros	30/06/2014	30/06/2013	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Chiffre d'affaires	16 579 <sup>1</sup>	21 945	43 598	45 452	40 786	34 663
Résultat opérationnel courant	- 2 120	- 2 185	- 3 570	- 1 477	150	- 993
Résultat opérationnel	- 2 651 <sup>2</sup>	- 2 270	36	-709	728	2 263
Résultat net	- 3 664	- 2 573	- 1 296	- 243	652	3 386

Le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2014 s'établit à 16.579 K€, en recul de 21,6% à périmètre constant et hors intégration du chiffre d'affaires de BESACIER, non consolidé. Il réplique le comportement des marchés sous-jacents de la construction individuelle et des véhicules industriels. Ces conditions défavorables affectent la rentabilité d'un modèle économique à coûts fixes importants. Le résultat opérationnel courant au 30 juin 2014 s'établit ainsi à -2,1 M€, par comparaison avec un résultat opérationnel courant de -2,1 M€ au 1<sup>er</sup> semestre 2013. Le résultat net part du groupe pour le 1<sup>er</sup> semestre 2014 s'inscrit à -3,7 M€ contre -2,6 M€ en 2012, notamment suite à la déreconnaissance d'actifs d'impôts différés pour -0,9 M€.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2013 de MECELEC a atteint en 2013 43,6 millions d'euros, en baisse de 4,1% à périmètre courant. Le résultat opérationnel courant est une perte de de 3,6 M€, compensée en partie par la plus-value réalisée par la vente pour un montant de 5,3 M€ des bâtiments de MAUVES Nord et de SAINT AGREVE au groupe franco-belge SEDAIN (cf. II.4.6 du livre II), permettant de réaliser un résultat opérationnel positif de 36 K€.

Le résultat net part du groupe pour l'exercice 2013 s'inscrit à -1,3 M€ contre -0,2 M€ en 2012, notamment suite à la déreconnaissance d'actifs d'impôts différés pour -0,9 M€. Les performances de MECELEC par segments d'activité ont été contrastées et expliquent ces résultats.

#### VI.1.1. FORTE BAISSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES RESEAUX

Le ralentissement de la construction de logements individuels, en chute de 11% sur l'année 2013, a fortement affecté le segment Réseaux en baisse de 26,1% sur l'exercice à périmètre constant (hors sortie de FABREGUES du périmètre de consolidation).

Cette baisse de plus de 6 millions d'euros a eu un impact majeur sur le résultat de MECELEC, en dépit des mesures de réduction de dépenses qui ont été prises au cours de l'année.

Après le renouvellement à la fin de 2012 de ses principaux marchés pour les coffrets de raccordement au réseau électrique, en direct ou en groupement avec NEXANS, MECELEC a obtenu en fin d'année 2013 le renouvellement des marchés pour les coffrets Gaz.

<sup>1</sup> Le transfert de Vonges et la cession de Fabrègues ont eu un impact négatif sur le chiffre d'affaires semestriel d'environ 4 M€.

<sup>2</sup> Dont 693 K€ d'éléments exceptionnels de restructuration

#### VI.1.2. HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES INDUSTRIE, FAIBLE PRODUCTIVITE DU SITE DE CHAMBERY

---

En revanche, le segment Industrie a poursuivi un rythme de développement soutenu à +22,9% sur l'exercice dont +11,1% à périmètre constant soit une progression de près de 5 millions d'euros. Cette performance a été dopée par la forte demande de bus et de camions à la norme Euro 5, dont la commercialisation a cessé dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

Malheureusement le site de CHAMBERY, principal bénéficiaire de cette demande, a rencontré de grandes difficultés pour y répondre de manière efficace. Le climat social difficile avait conduit à la mise en place d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi en 2012, ce qui avait décalé à 2013 les mesures de réorganisation opérationnelle. Le site a dû recourir massivement à la main d'œuvre temporaire ce qui, associé à des niveaux de prix faibles, a conduit à un résultat fortement négatif.

#### VI.1.3. BONNES PERFORMANCES DE LA FILIALE ROUMAINE

---

MECELEC PLASTICS COMPOZIT continue de contribuer de façon positive au résultat du groupe MECELEC, avec un chiffre d'affaires de 946 K€ et un résultat net de 196K€.

#### VI.1.4. RESTRUCTURATION INDUSTRIELLE DE L'EXERCICE 2013, IMPACTS SUR 2014

---

MECELEC a lancé, au début de 2013, deux mesures importantes pour recetrer les activités du groupe et réduire ses coûts fixes.

En premier lieu, le site de FABRGUES, qui produisait armoires et enveloppes en Composite Ciment Verre a été cédé au groupe BONNA SABLA. Cette cession a permis de centrer MECELEC sur la transformation des thermoplastiques et des composites thermodurcissables (cf II.4.2 du livre II).

En second lieu, le site de VONGES, qui faisait partie du groupe depuis 2003, a été fermé et ses moyens de production transférés sur les sites de MAUVES et de SAINT GEOIRS. Cette opération a eu de multiples conséquences :

- Elle permet une réduction des coûts fixes de près de 2,5 millions d'euros,
- Elle diversifie l'activité du site de MAUVES et réduit sa dépendance à la fabrication de coffrets.

Pour accueillir 3 presses de 1250 à 3000 tonnes, un robot et un centre d'usinage, MECELEC a racheté à la Communauté de Communes du Tournonais un bâtiment situé sur le tènement de MAUVES et qui avait été cédé en 2006. L'investissement, comprenant à la fois le transfert et les travaux de génie civil, a été légèrement supérieur à 2 millions d'euros. Outre cet investissement, ce projet a entraîné des charges non récurrentes d'environ 1,2 millions d'euros sur l'exercice 2013.

Le nouvel atelier, en fonctionnement depuis le mois de Janvier 2014, permet d'assurer la production de pièces pour des clients tels que NERGECO, LIGIER, MICROCAR et EVOBUS.

MECELEC avait fait le choix dès 2011 de réduire l'influence du secteur de la construction sur son activité, en rééquilibrant rapidement son portefeuille commercial en faveur de segments industriels nouveaux par des opérations de croissance externe. Ces opérations ont porté sur la reprise de sites industriels sous-performants, avec la volonté de les inclure dans le processus global d'optimisation de l'outil industriel, entamé sur les sites historiques de MECELEC depuis 2010.

La pertinence de cette stratégie est confirmée en 2014 :

- par un segment industriel représentant désormais 57% de l'activité en 2014, contre 30% en 2010 ;
- par une amélioration significative de la rentabilité des activités issues de Vonges, historiquement déficitaires, et dont le transfert initialement positionné sur la fin de l'année 2013, s'est prolongé sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014.

L'analyse fine des prix de revient a amené MECELEC à constater l'absence de rentabilité de certaines productions, et à décider d'en cesser progressivement la production, en concertation avec les clients concernés, processus dont l'impact positif prendra effet au 2<sup>ème</sup> semestre 2014. La montée en puissance des nouveaux marchés remportés en 2013 est ralentie par une conjoncture économique difficile.

## VI.2. SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

En milliers d'Euros	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Capitaux propres	3 471	7 001	8 313	8 653	7 993
Disponibilités	1 169	1 219	1 408	1 430	3 380
Dettes bancaires et financières (*)	8 498	10 838	9 484	4 999	4 957
Fournisseurs plan de sauvegarde (**)	-	-	394	1 553	2 953
Autres dettes plan de sauvegarde (**)	-	-	452	1 803	1 700

(\*) Une importante partie des dettes bancaires et financières est représentée par les mobilisations de créances auprès du factor. Ce montant représente au 31/12/2013 : 6 844K€ sur 10 838 K€ soit 63% (cf note XI.6.16 Dettes financières des Etats financiers consolidés 2013) et au 30/06/2014 : 4 457K€ sur 8 498 k€ soit 52% (cf note XII.13.6 Dettes financières des Etats financiers consolidés au 30 juin 2014).

(\*\*) Cf note XI.6.2 Faits marquants de la période des Etats financiers consolidés 2013.

MECELEC est sortie de la procédure de sauvegarde en Avril 2013 en remboursant les derniers créanciers pour un montant total de 1,4 millions d'euros. Cette opération ainsi que les investissements évoqués ci-dessus pour pour 3,2 millions d'euros en 2013 ; ils ont été financés par une combinaison d'emprunts bancaires à hauteur de 2 millions d'euros et d'un apport en compte courant des actionnaires à hauteur de 1,2 millions d'euros. MECELEC a également bénéficié d'un pré-financement du CICE pour 250 K€.

La sortie de sauvegarde a permis d'améliorer le crédit accordé par les fournisseurs, ce qui, accompagné d'une gestion rigoureuse des stocks a permis de réduire le BFR de plus de 700 K€.

Au total la trésorerie a connu sur l'exercice une variation positive de 752 K€.

Le prix de la vente des bâtiments vendus au groupe SEDAINE soit 5,3 millions d'euros, a été perçu au 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et a été utilisé par l'activité du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

## VI.3. CHIFFRE D'AFFAIRES

### VI.3.1. CHIFFRE D'AFFAIRES 2013 CONSOLIDE

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 43.6 M€ MECELEC dépasse légèrement son objectif de 43 M€. Le chiffre d'affaires à périmètre courant est néanmoins en baisse de 4.1% sur l'exercice.

	CA Consolidé ■ 31/12/2013 ■ en K€			CA Consolidé ■ 31/12/2013 ■ en K€		
	Périmètre Courant			Périmètre Constant		
	2013	2012	V%	2013	2012	V%
1er Trimestre	11 181	9 968	+12,2%	8 653	9 968	-13,2%
2e Trimestre	10 764	12 819	-16,0%	10 764	12 819	-16,0%
1er Semestre	21 945	22 787	-3,7%	19 418	22 787	-14,8%
3e Trimestre	10 797	11 617	-7,1%	10 797	11 617	-7,1%
<b>4e Trimestre</b>	<b>10 855</b>	<b>11 048</b>	<b>-1,7%</b>	<b>10 855</b>	<b>10 337</b>	<b>+5,0%</b>
2e Semestre	21 653	22 664	-4,5%	21 653	21 953	-1,4%
<b>Année</b>	<b>43 598</b>	<b>45 452</b>	<b>-4,1%</b>	<b>41 070</b>	<b>44 741</b>	<b>-8,2%</b>

Le ralentissement de la construction de logements individuels, qui a chuté de près de 11% sur l'année 2013 a continué d'affecter très fortement le segment Réseaux qui baisse de 26.1% sur l'exercice à périmètre constant (hors sortie de FABREGUES du périmètre de consolidation).

En revanche, le segment Industries poursuit un rythme de développement soutenu avec +22.9% sur l'exercice dont +1% à périmètre constant. Cette performance a été dopée par la forte demande de bus et de camions à la norme Euro 5, dont la commercialisation a cessé dans l'Union Européenne au 31 décembre 2013.

### VI.3.2. CHIFFRE D'AFFAIRES 2013 PAR SEGMENT

L'année 2013 a vu la confirmation de l'équilibrage entre les activités Industries et Réseaux, amorcé durant le second semestre 2012.

#### RESEAUX

Le segment Réseaux est en baisse de 28.3%.

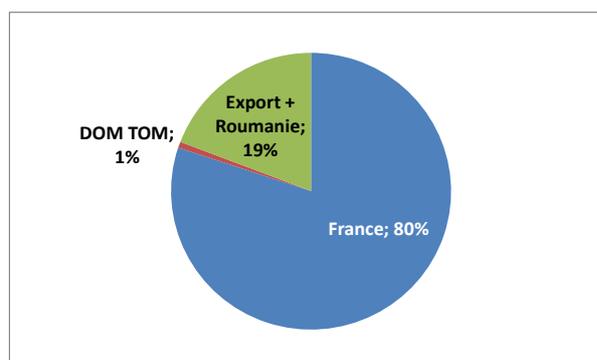
	CA Consolidé ■ 31/12/2013 ■ en K€			CA Consolidé ■ 31/12/2013 ■ en K€		
	Périmètre Courant			Périmètre Constant		
	SEGMENT: RESEAUX			SEGMENT: RESEAUX		
	2013	2012	V%	2013	2012	V%
1er Trimestre	5 007	6 320	-20,8%	5 007	6 320	-20,8%
2e Trimestre	4 491	6 403	-29,9%	4 491	6 403	-29,9%
1er Semestre	9 498	12 723	-25,3%	9 498	12 723	-25,3%
3e Trimestre	4 487	6 075	-26,1%	4 487	6 075	-26,1%
<b>4e Trimestre</b>	<b>3 201</b>	<b>5 162</b>	<b>-38,0%</b>	<b>3 201</b>	<b>4 451</b>	<b>-28,1%</b>
2e Semestre	7 688	11 237	-31,6%	7 688	10 526	-27,0%
<b>Année</b>	<b>17 187</b>	<b>23 960</b>	<b>-28,3%</b>	<b>17 187</b>	<b>23 249</b>	<b>-26,1%</b>

## INDUSTRIE

	CA Consolidé ■ 31/12/2013 ■ en K€			CA Consolidé ■ 31/12/2013 ■ en K€		
	Périmètre Courant			Périmètre Constant		
	SEGMENT: INDUSTRIE			SEGMENT: INDUSTRIE		
	2013	2012	V%	2013	2012	V%
1er Trimestre	6 174	3 648	+69,2%	3 646	3 648	=
2e Trimestre	6 273	6 416	-2,2%	6 273	6 416	-2,2%
1er Semestre	12 447	10 064	+23,7%	9 919	10 064	-1,4%
3e Trimestre	6 310	5 542	+13,9%	6 310	5 542	+13,9%
<b>4e Trimestre</b>	<b>7 654</b>	<b>5 886</b>	<b>+30,0%</b>	<b>7 654</b>	<b>5 886</b>	<b>+30,0%</b>
2e Semestre	13 964	11 428	+22,2%	13 964	11 428	+22,2%
<b>Année</b>	<b>26 411</b>	<b>21 492</b>	<b>+22,9%</b>	<b>23 884</b>	<b>21 492</b>	<b>+11,1%</b>

## VI.3.3. CHIFFRE D'AFFAIRES 2013 PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

L'activité de MECELEC se déploie majoritairement en France métropolitaine. Néanmoins, l'intégration du site de Chambéry (qui faisait précédemment partie de SOTIRA AUTOMOTIVE) renforce la part de l'Export qui passe de 5% (2011) à 19% (2013).

VI.3.4. CHIFFRE D'AFFAIRES 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2014

Le chiffre d'affaires consolidé de MECELEC a atteint 16.579 K€ au 1<sup>er</sup> semestre 2014, en baisse de 21,7% à périmètre constant. Le segment Réseaux continue d'être affecté par la baisse des mises en chantiers de logements individuels qui se poursuit (-13,9% sur la période de douze mois se terminant au 30 juin 2014). L'activité du segment Industrie résulte de facteurs contrastés avec notamment une baisse forte des secteurs bus et poids lourds (-30%), et une performance solide d'autres secteurs, notamment le ferroviaire (+15%).

	CA Consolidé - 30/06/2014 - en k€			CA Consolidé - 30/06/2014 - en k€		
	Périmètre Courant			Périmètre Constant		
	MECELEC			MECELEC		
	2014	2013	V%	2014	2013	V%
SEGMENT: RESEAUX	7 118	9 498	-25,1%	7 118	8 716	-18,3%
SEGMENT: INDUSTRIE	9 461	12 447	-24,0%	9 461	12 447	-24,0%
1er Semestre	16 579	21 945	-24,5%	16 579	21 163	-21,7%

Ces chiffres sont conformes aux prévisions annuelles qui tiennent compte de la baisse continue du marché de la construction depuis 3 ans et du ralentissement de la demande des véhicules à la norme Euro 5.

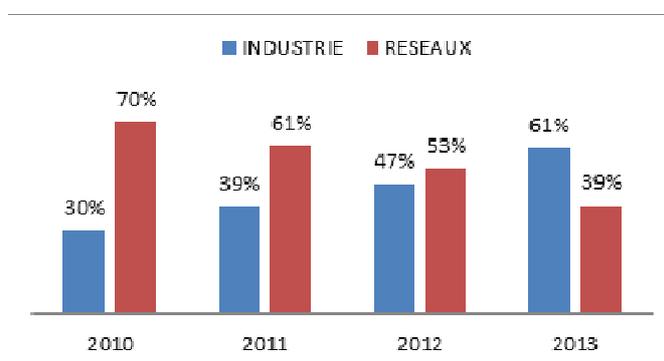
## VII. ACTIVITE DU GROUPE

### VII.1. INDUSTRIE ET RESEAUX

Le groupe MECELEC regroupe deux activités productrices de revenu :

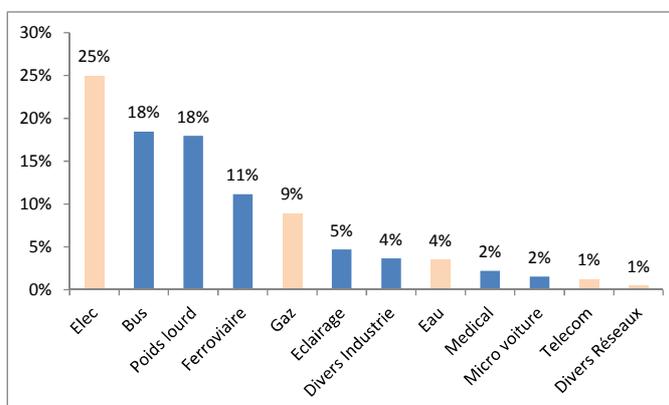
- L'activité Réseaux concerne la fabrication de produits de raccordement des usagers aux réseaux de distribution d'énergie (électrique, gaz) de télécoms et d'eau ;
- L'activité Industrie concerne la réalisation de produits en composites thermodurcissables et en thermoplastiques pour le compte d'industriels opérant dans de multiples secteurs ainsi que la fabrication et la commercialisation de produits propres (brides pour tuyauterie, bobines, profilés pour véhicules) ;

Depuis 2010, les efforts de rééquilibrage des activités au profit du segment Industrie ont commencé à porter leurs fruits avec une part qui passe de 30% (2010) à 39% (2011) puis à 46% (2012) et enfin à 61% en 2013.



En 2011, c'est l'activité historique des coffrets électriques qui était le secteur dominant avec près de 40% du CA.

Ce segment reste important en 2013, mais son poids relatif baisse au profit des activités poids lourd, bus et micro-voiture. Le segment des coffrets électriques et gaz représente 34% du CA 2013 ; les 3 segments des véhicules représentent ensemble 38%.



Répartition de l'activité 2013

Cette évolution est très significative de la mutation en cours.

MECELEC confirme son objectif de poursuivre le développement rapide du segment Industrie par le double effet de la croissance organique et d'opérations de croissance externe ciblées. Cette stratégie vise à diversifier le portefeuille de clients et les segments couverts par MECELEC afin de démultiplier les opportunités de développement. Afin d'atteindre cet objectif, une Direction Commerciale Groupe a été mise en place en 2011. Sa structure est alignée avec les profils et les modes de fonctionnement de ses clients ; Grands Comptes, PME, Distributeurs et Revendeurs. Cette nouvelle Direction Commerciale Groupe a été renforcée au cours des années 2012 et 2013 par l'embauche de

commerciaux spécialisés sur les vecteurs de croissance retenus par MECELEC : le segment Industrie et, dans le segment Réseaux, les produits Eau. Ces efforts se poursuivront en 2014.

## VII.2. SEGMENT RESEAUX

### VII.2.1. PRESENTATION

MECELEC est aujourd'hui un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre les réseaux publics et leurs clients.

Cette compétence s'exerce en un point géographique précis : celui de l'« interface réseau-client », là où le réseau cesse d'être public pour devenir privé. Cette frontière géographique est aussi une frontière juridique et normative. C'est ici que se localisent des fonctions à haut enjeu : le comptage, le relevé des consommations, éventuellement leur paiement, la sécurité, le diagnostic des défaillances et des anomalies, le contrôle des pertes, la détection des fraudes.

Tous les opérateurs considèrent à juste titre l'« interface réseau-client » comme stratégique. Tout d'abord parce que de sa fiabilité dépend la facturation, mais aussi parce que c'est par son canal que sont connus les clients, dans l'intimité de leurs habitudes de vie.

En outre, dans ce domaine on est d'emblée confronté au traitement de masse : ce sont plusieurs milliers, voire millions de points de raccordement qu'un opérateur doit installer, relever, maintenir, faire évoluer. Dans ce domaine le coût d'achat des matériels est important, mais pas autant que ses coûts d'installation, d'utilisation et de maintenance.

Pour les opérateurs des réseaux, MECELEC a l'ambition d'offrir des équipements compétitifs, fiables et simplificateurs tant pour leur mise en œuvre que pour leur exploitation.

### VII.2.2. INDICATEURS ECONOMIQUES

#### PART DU SEGMENT RESEAUX DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL DU GROUPE.

	2009	2010	2011	2012	2013
Réseaux	22,4	23,7	24,9	24,0	17,2
Total	31,4	34,7	40,7	45,4	43,6
%	71,4%	68,4%	61,2%	52,6%	39,4%

#### SEGMENT RESEAUX : CHIFFRE D'AFFAIRES FRANCE

	2009	2010	2011	2012	2013
Electricité	12,6	14,4	15,6	14,2	9,1
Gaz	5,0	4,1	4,2	4,6	3,5
Telecom	1,5	0,9	1,0	0,8	0,7
Eau	0,4	1,9	1,5	1,5	1,5 <sup>3</sup>
Autres	1,4	1,6	1,3	1,6	1,9
<b>Total Réseaux</b>	<b>20,9</b>	<b>22,5</b>	<b>23,6</b>	<b>22,7</b>	<b>16,7</b>

<sup>3</sup> Le CA est impacté par la cession du site de Fabrègues. A périmètre constant, cette activité progresse de 16%.

## RESEAUX : CHIFFRE D'AFFAIRES INTERNATIONAL

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Export	0,7	0,8	0,5	0,6	0,4	0,5
Roumanie	0,8	0,7	0,7	0,7	0,9	0,9
<b>Total hors France</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,2</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,4</b>

L'activité export, quoique modeste, est stable. Les produits vendus concernent principalement les coffrets gaz pour les pays limitrophes de la France (Belgique, Suisse, Italie, Espagne et Portugal) et en Europe Centrale.

### VII.2.3. LES PRODUITS

#### ELECTRICITE

MECELEC réalise des coffrets de branchement individuels et collectifs. Différentes gammes ont été conçues pour le comptage, la coupure et la protection, destinées à l'alimentation :

- de maisons individuelles relevant du tarif bleu (branchement à puissance limitée)
- des logements collectifs
- des branchements à puissance surveillée (anciennement dénommés tarif jaune)

Ces produits sont réalisés en polyester renforcé de fibres de verre. Ils sont livrés vides ou équipés. A la fin 2010, MECELEC a introduit un nouveau membre de la famille CIBE®: le CGV® ou CIBE® Grand Volume. En 2012, les livraisons du coffret Branchement à Puissance Surveillée ont commencé.

#### EAU

Il s'agit de coffrets ou de regards abritant les dispositifs de comptage. Ces produits sont réalisés en polyester renforcé de fibres de verre, en composite ciment verre ou en thermoplastique. Ils sont en général livrés équipés et peuvent être émergents ou enterrés. En 2012, MECELEC a introduit la borne ISOTER NIVO 620.

#### GAZ

Il s'agit de coffrets abritant les dispositifs de détente, régulation et comptage. Ils sont fabriqués en polyester renforcé de fibres de verre, peuvent être émergents ou enterrés et sont livrés vides ou équipés.

#### TELECOM

Destinées au raccordement et à la protection des réseaux, trois grandes familles de produits sont à distinguer :

- Raccordement intérieur : Réglette 12 plots à CAD, domino de raccordement, réglette de distribution d'immeuble,
- Raccordement extérieur : Boite de protection RP1/RP2, boite de raccordement BMX/BMXP, boite de raccordement 76/42
- Contenants divers

### VII.2.4. LE MARCHÉ

Ce marché évolue sous l'influence de deux facteurs :

- L'évolution de la construction, y compris les installations photovoltaïques pour les coffrets Electricité ;
- Les rénovations entreprises par les communes, communautés de communes pour les réseaux électriques ou par les opérateurs pour les autres réseaux.

Après un fort ralentissement sur la période 2008-2009, la construction de logements avait repris en 2010 et 2011, avant de connaître une nouvelle baisse en 2012 et en 2013. En ce qui concerne les logements individuels, qui intéressent directement MECELEC, il y a eu 202 000 logements commencés en 2011, soit 11,8% ; seulement 173 000 en 2012 (soit -14,4%) et 156 000 en 2013 (soit encore -10%). Les autorisations ont accusé une baisse de 11% sur l'année 2012 et de 12% sur l'année 2013..

(SOURCE : Commissariat général au développement durable - *Chiffres et statistiques n° 488 janvier 2014 – Constructions de logements*)

## OPERATEURS DU SECTEUR

### ELECTRICITE

ERDF gère le réseau de distribution d'électricité sur 95 % du territoire métropolitain continental. Elle en garantit notamment la qualité et la sécurité.

Les 160 entreprises locales de distribution (ELD) gèrent les 5 % restants sur leurs zones de desserte exclusive. Ces ELD peuvent être des régions, c'est-à-dire une émanation de l'autorité concédante, ou des entreprises de statut privé. De même, en termes de taille, certaines ELD desservent quelques dizaines de points de livraison tandis que d'autres en prennent en charge plus d'un million.

### GAZ

La distribution du gaz présente des caractéristiques analogues. L'acheminement du gaz jusqu'au consommateur continue d'être un service public, non ouvert à la concurrence. Cet acheminement est assuré par les gestionnaires de réseau qui doivent assurer l'accès effectif et non discriminatoire des fournisseurs aux réseaux.

Gaz Réseau Distribution France (GrDF) filiale à 100 % de Gaz de France gère 95 % du territoire français. Depuis le 1er juillet 2004, date de l'ouverture du marché du gaz naturel pour les entreprises, les professionnels et les collectivités territoriales, le distributeur historique Gaz de France a séparé la gestion du réseau de distribution de ses autres activités.

Pour les 5 % du territoire restants la distribution est assurée par une vingtaine d'ELD. Ces sociétés sont en général issues d'anciennes régions municipales (Bordeaux, Strasbourg ou Grenoble par exemple), ou des sociétés privées, une dizaine, agréées par les pouvoirs publics. Chacune de ces entreprises assure toutes les missions du distributeur sur une zone géographique définie : le territoire de la concession.

### EAU

Le marché de la distribution de l'eau est beaucoup plus fragmenté. Y interviennent des opérateurs nationaux (SAUR, Veolia, Suez) qui contrôlent 70% du marché ainsi que des régions locales (ex. Société des Eaux de Marseille). Chaque opérateur définit ses exigences et il n'y a pas de normalisation nationale des produits.

Le réseau électrique français a une longueur totale d'environ 1 274 600 kilomètres pour un nombre de clients finaux de 33 millions soit 25,9 clients par kilomètre de ligne. La densité du maillage est de 2,31 km par km<sup>2</sup>.

Le réseau électrique français a atteint un âge moyen de 30. Pour améliorer la qualité de l'alimentation et adapter le réseau public de distribution aux nouveaux usages, ERDF a engagé depuis 2006 un important programme d'investissements sur 10 ans.

ERDF réalise des investissements importants :

- réalisés au titre de la qualité de la desserte : 875 M€ en 2012 par rapport à 769 M€ en 2011.
- liés au raccordement de nouveaux consommateurs (+125 M€), avec une croissance de près de 20% des clients raccordés en basse tension ;

ERDF a développé le programme SMART GRID dans le but d'améliorer la qualité du service. La première étape de ce projet est le programme LINKY qui consiste à remplacer la totalité des compteurs électriques français par des compteurs intelligents relevables par CPL.

Une première phase pilote de 300 000 compteurs a eu lieu à Tours et Lyon en 2010, et MECELEC a été retenu pour la fourniture d'accessoires, ce qui a représenté un chiffre d'affaires de 60K€ en 2010. Le gouvernement a annoncé que « avant la fin du premier semestre 2013, on aura un calendrier très précis qui permettra que d'ici la fin de l'année 2014, on entre dans la phase concrète du déploiement du compteur intelligent chez tous les Français. »

Le nombre de compteurs à remplacer est estimé à 35 millions, ce qui représentera pour EDF un investissement de plus de 5 milliards d'euros. Les informations fournies par EDF ne permettent pas, à ce jour, d'apprécier la part de ces investissements dont pourrait bénéficier MECELEC.

### VII.2.5. POSITIONNEMENT DE MECELEC

Les concurrents de MECELEC sont français. En effet, les exigences techniques sont élevées et les agréments difficiles à obtenir. En outre, le coût de transport des coffrets élimine l'intérêt de productions délocalisées.

Les principaux concurrents sont des entreprises d'une taille comparable à celle de MECELEC :

- MAEC à CAHORS (46)
- SEIFEL à SAINT MALO (35)
- MICHAUD à PONT D'AIN (01)
- DEPAGNE à LA TRONCHE (38)
- BEROMET à MONTREUIL (93)

Le tableau suivant indique le chiffre d'affaires des concurrents directs de MECELEC, sur la base des comptes publiés par ces sociétés :

Concurrent	BEROMET	DEPAGNE	MAEC	MICHAUD	SEIFEL
Exercice clos :	au 31-12-2012	au 31-12-2012	au 31-12-2011 <sup>4</sup>	au 31-12-2012	au 30-09-2013
Chiffre d'affaires K€	8 047	23 947	87 874	33 356	49 700

L'activité Réseaux souffre d'une rentabilité structurellement modeste liée à l'attribution de marchés pluriannuels qui suscitent une concurrence vive, dans un marché dont la croissance est faible

Afin d'optimiser sa performance économique, MECELEC s'appuie sur plusieurs orientations stratégiques :

- La recherche continue de l'excellence industrielle, grâce à un outil de production très performant ;
- Une alliance forte avec NEXANS à qui MECELEC a confié la commercialisation des coffrets électriques dans le marché privé et avec qui MECELEC a constitué plusieurs Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) afin de répondre aux marchés EDF, pour lesquels NEXANS apporte ses compétences en connectique ;
- Le renforcement du secteur Eau, plus rentable et à fort potentiel. A cette fin, MECELEC a acquis l'activité Eau de SOTRA-SEPEREF en 2010.

#### MODELE ECONOMIQUE

Pour les coffrets destinés aux applications Energie et Télécom, les outillages appartiennent à MECELEC et sont réalisés sur la base de spécifications définies par les donneurs d'ordre. Le produit créé fait l'objet d'une protection au travers de brevets lorsque cela est possible.

Les produits destinés aux marchés Eau, Eclairage Public et CCV sont conçus par MECELEC qui retient propriété intellectuelle et propriété des outillages.

La fabrication est intégrée et met en œuvre les capacités des sites de Mauves, de St-Agrève. Le recours à la sous-traitance n'a lieu que pour des opérations de peinture ou de montage, dans ce dernier cas avec des ateliers protégés situés à proximité des sites de MECELEC.

#### VII.2.6. PRINCIPAUX MARCHES ET CONTRATS

Une part importante du chiffre d'affaires est régie par des marchés pluriannuels dont le renouvellement fait l'objet d'appels d'offres ouverts. Il peut s'ensuivre un risque important sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de chacun de ces appels d'offres. Les contrats ERDF ont été renouvelés en 2012, ce qui garantit près de 10M€ par an pour les cinq années à venir.

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe MECELEC au titre de ces contrats pluriannuels représente 51% du CA total consolidé pour l'exercice 2010, 33% pour l'exercice 2011, 29% pour l'exercice 2012 et enfin 23% pour l'exercice 2013.

<sup>4</sup> MAEC n'a pas publié ses comptes 2012 et 2013

Les échéances de principaux marchés sont les suivantes :

ERDF			
Marché / contrat	Mode de réponse	Marché en cours	CA annuel (M€)
CIBE <sup>®</sup> et CGV <sup>® 5</sup>	GME MECELEC-NEXANS	2012-2017 (octobre)	5
Collectif <sup>6</sup>	GME MECELEC-NEXANS	2012-2017 (Janvier)	0,6
CBI <sup>® 7</sup>	MECELEC	2012-2017	2-2.5
Branchement Puissance Surveillée	MECELEC	2011-2015	0,5
<b>S-T marchés ERDF</b>			<b>8 – 8,5<sup>8</sup></b>

Ces marchés ont été renouvelés en 2012.

GRDF			
Marché / contrat	Date de début	Date de fin	CA annuel (M€)
S2300/S2400 équipé	Oct. 2013	Octobre 2016	0,8
Coffret enterré	Oct. 2013		2 <sup>9</sup>
<b>S-T GRDF</b>			<b>2,8</b>

Les contrats pluriannuels avec ces donneurs d'ordres contiennent des clauses d'indexation du prix basées sur des formules permettant d'ajuster le prix de vente à l'évolution du coût des matières premières. Les indices des matières premières ont globalement évolué à la baisse en 2009 et à la hausse en 2010. La hausse a été plus modérée en 2011 et les prix ont été globalement stables en 2012.

FRANCE TELECOM			
Marché / contrat	Date de début	Date de fin	CA annuel (M€)
France Télécom	Juin 2011	Renouvelable par année	0,5

#### NEXANS

L'accord de 2006, par lequel MECELEC a concédé à NEXANS la distribution exclusive des équipements de réseau électrique hors ERDF est résiliable annuellement sous réserve d'un préavis de six mois.

<sup>5</sup> Marché en groupement momentané d'entreprises avec NEXANS (NEXANS mandataire) – Le CA est celui facturé par MECELEC à NEXANS. L'engagement financier d'ERDF est de 25M€ sur 5 ans.

<sup>6</sup> Marché en groupement momentané d'entreprises avec NEXANS (NEXANS mandataire) – Le CA est celui facturé par MECELEC à NEXANS. Marché sans engagement.

<sup>7</sup> Marché obtenu directement par MECELEC – Le CA est celui facturé par MECELEC à EDF. Marché sans engagement.

<sup>8</sup> Les chiffres pour le marché CIBE-CGV correspondent aux engagements financiers du marché. Ceux-ci ont été largement dépassés pour les marchés 2007-2012. MECELEC prévoit une marge en valeur absolue au moins égale à celle dégagée sur le marché précédent.

<sup>9</sup> Marché sans engagement

Les conventions qui régissaient les GME relatifs aux marchés CIBE<sup>®</sup> et CGV<sup>®</sup> venus à échéance en 2012 assuraient un partage de la marge entre les deux cotraitants. Pour les marchés attribués en 2012, le mécanisme de partage de marges est remplacé par un mécanisme de prix de transfert associé à une règle d'indexation.

### VII.3. SEGMENT INDUSTRIE

#### VII.3.1. ACTIVITE ET PRODUITS

Cette activité représente un chiffre d'affaires de 26,4 millions d'euros en 2013. Son poids relatif dans le chiffre d'affaires de MECCELEC a progressé de 30% (de 2010) à 61% (2013) grâce à l'acquisition des activités de SADAC et de SOTIRA AUTOMOTIVE à CHAMBERY et à la croissance des clients existants. MECCELEC a affirmé son intention d'augmenter encore le poids relatif de son activité Industrie.

CA M€	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Automobile / Poids Lourds / Bus	6,8	2,3	3,9	5,4	12,1	16,5
Ferroviaire	1,9	2,4	2,2	4,4	4,2	4,9
Eclairage	5,0	3,3	3,1	2,9	2,3	2,0
Paramédical	1,5	0,4	0,3	0,4	0,6	0,9
Sécurité	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Autres	0,3	0,3	1,1	2,4	2,1	2,4
<b>Total</b>	<b>15,9</b>	<b>9,0</b>	<b>10,9</b>	<b>15,8</b>	<b>21,5</b>	<b>26,9</b>

Les principaux produits sont destinés aux marchés suivants :

- Eclairage - Le secteur de l'éclairage a été frappé par la crise en 2009. MECCELEC, n'opère dans ce secteur qu'avec un client. Le chiffre d'affaires a fortement décliné de 2008 à 2009, et connaît depuis une baisse lente mais régulière. L'usine de Vonges produisait une toiture de luminaire étanche dans un atelier totalement automatisé et une coupole de luminaire extérieur. Le client a délocalisé ces productions en Europe de l'Est.
- Matériel Ferroviaire - MECCELEC produit de nombreuses références pour la voie et le matériel roulant, vendus directement à SNCF ou à des industriels tels qu'ALSTOM, SAIRA SEATS ou MFI. L'intégration de SADAC a conduit à un développement rapide de ce segment.
- Automobiles – MECCELEC n'est pas présent sur le marché de l'automobile en général, mais est devenu un acteur majeur du secteur des micro-voitures (avec ou sans permis), grâce à ses clients LIGIER, MICROCAR et AIXAM.
- Bus et poids lourds – L'intégration de l'activité de SOTIRA AUTOMOTIVE à CHAMBERY a renforcé de façon très significative la position du groupe.

#### VII.3.2. POSITIONNEMENT CONCURRENTIEL

En France, la plasturgie représente un chiffre d'affaires de 30,3 Md d'euros réalisé par près de 3 800 entreprises employant 136 000 personnes. (Source : Fédération de la Plasturgie Panorama 2012). Le marché est très vaste dans la mesure où les matériaux plastiques et composites ont trouvé au cours des dernières décennies des applications industrielles dans quasiment tous les secteurs, mais extrêmement atomisé avec des entreprises de tailles très différentes. Pour certains produits, le marché français est abordé par des opérateurs étrangers.

MECELEC est présent dans le secteur des pièces techniques (30% du marché) et dans celui de la construction (20%).

Il est difficile d'évoquer des parts de marchés en raison de l'importance et de la diversité des besoins, ainsi que du nombre d'opérateurs.

Dans un contexte très concurrentiel, la qualité de l'outil industriel constitue un avantage compétitif certain.

### VII.3.3. MODELE ECONOMIQUE

La conception des produits est faite en collaboration avec les clients. A la différence de l'activité « Réseaux », MECELEC n'est pas propriétaire des outillages.

### VII.3.4. PRINCIPAUX MARCHES ET CONTRATS

Dans ce segment, la relation contractuelle avec le donneur d'ordre se définit en général par l'émission de commandes « ouvertes »<sup>10</sup> sur un horizon de 12 mois.

La fourniture des butées NABLA à la SNCF a représenté un CA de 1 211 K€ en 2010, 1 501 K€ en 2011, et seulement 404 K€ en 2012 du fait du décalage du renouvellement du marché. Le marché a été réattribué à la fin 2012 et MECELEC a réalisé en 2013 un CA de 612 K€.

## VII.4. TECHNOLOGIES MISES EN OEUVRE

MECELEC utilise 3 principaux procédés de transformation :

Procédé	% du CA 2013
Thermodurs – SMC	58%
Thermodurs – RTM, infusion	26%
Thermoplastiques – Injection	11%
Autres	5%

### VII.4.1. THERMODURS

Les composites thermodurcissables polyester-fibres de verre constituent une alternative aux métaux tels que l'acier ou l'aluminium et offrent des performances supérieures en termes d'adaptation de formes, de poids, de bilan environnemental et de caractéristiques diélectriques.

Ils se prêtent bien à de nombreuses applications notamment :

- coffrets et armoires de raccordement pour les réseaux Energie et Eau, qui présentent des exigences mécaniques, électriques et climatiques élevées:
- pièces pour les secteurs automobiles, poids lourds ou ferroviaire, domaines dans lesquels le gain de poids à performance mécanique constante est un élément attractif.

<sup>10</sup> Une commande « ouverte » se traduit en général par un prix, une quantité correspondant à un estimé ou à un engagement, et un durée. Des appels de livraison convertissent ces commandes ouvertes en commandes fermes.

La transformation d'un thermodurcissable provoque une polymérisation irréversible, gage de sa stabilité en température et dimensionnelle.

Le procédé principal de production du thermodurcissable retenu par MECELEC est le moulage par thermo-compression qui permet un moulage adapté aux moyennes à grandes séries.

MECELEC utilise également les procédés d'infusion, de moulage à basse pression ou RTM (Resin Transfer Moulding) et de moulage au contact, qui sont bien adaptés à la production de séries petites ou moyennes ainsi que le formage en continu de profilés.

#### COMPRESSION DE SMC

Le procédé de compression de SMC est le procédé de réalisation de pièces composites le plus industrialisé. Il comporte 2 phases principales:

1. La réalisation d'un semi-produit, appelé SMC (Sheet Molding Compound) : cette phase consiste à mélanger les composants (résine, fibres, charges, colorants, additifs divers), afin de les présenter sous une forme facilement utilisable en entrée du procédé de moulage. Le SMC se présente sous la forme d'une « feuille » d'un produit ayant la consistance d'un carton souple, ne nécessitant aucun élément complémentaire pour être moulé. Le SMC est fabriqué dans des usines spécialisées, et livré en rouleaux de 350kg à 1200 kg.
2. Le moulage du SMC est réalisé avec des presses verticales, équipées de moules en acier chauffés à 150°C, propres à chaque pièce. Le moulage consiste à déposer le SMC dans le moule, à fermer le moule en générant une pression de 40 à 100 bars, et à récupérer la pièce à l'ouverture de la presse. Le temps de cycle moyen est de 3 minutes ; il peut être inférieur à 1 minute pour une pièce spécifiquement étudiée pour des cadences élevées. La plupart des pièces moulées nécessitent des opérations complémentaires au moulage (découpes, montage d'inserts métalliques, assemblages, peinture), pour en faire les ensembles fonctionnels attendus par les clients. Pour des quantités de pièces à produire importantes ou des cadences élevées, ces opérations sont réalisées par des robots plutôt que par des opérateurs.

#### INFUSION

Le procédé d'infusion consiste à imprégner une ou plusieurs couches de renforts placées dans un moule composite et recouvertes d'un film plastique étanche servant de contre-moule. La résine est aspirée par le vide dans le renfort entre le moule et le film et n'a aucun contact avec l'air ambiant de l'atelier (procédé en « moule fermé »). Une fois que la résine a polymérisé, le film peut être retiré et doit être jeté après une seule utilisation. Cette technique permet d'obtenir des taux de renforts très élevés.

#### RTM

Ce procédé de moulage consiste à injecter une résine dans un moule fermé à l'intérieur duquel une ou plus couches de renfort ont été drapées avant fermeture. La pression d'injection de résine va de quelques bars à quelques dizaines de bars et les moules doivent offrir une grande rigidité pour résister sans déformation à la pression d'injection. Ils sont le plus souvent en acier ou en aluminium mais peuvent également être réalisés en béton de résine ou en composite avec une peau métallique obtenue par électrodéposition. La température de ces moules est régulée afin d'accélérer la polymérisation de la résine et de raccourcir le temps de cycle. Une presse puissante peut s'avérer

nécessaire pour fermer et ouvrir les moules lourds. L'injection se fait en général à partir d'un seul point central mais pour les grosses pièces ou les composants aux formes complexes, plusieurs points judicieusement positionnés peuvent être préférables. Le procédé RTM permet d'utiliser une résine chargée contenant des adhésifs à compensation de retrait pour un excellent aspect de surface de la pièce finie.

## RTM LIGHT

La pression d'injection est en général inférieure à trois bars. Dans la plupart des cas, la résine commence à couler dans un canal de distribution périphérique avant d'imprégner les couches de renfort vers un ou plusieurs canaux de sortie, parfois raccordés à un autre canal d'aspiration pour faciliter le fluage de la résine. Le procédé est alors appelé « RTM Light assisté vide ».

## AVANTAGES ET INCONVENIENTS DES DIFFERENTS PROCEDES

Infusion	RTM Light	RTM	SMC
Avantages	Avantages	Avantages	Avantages
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outillage peu couteux : une seule matrice nécessaire</li> <li>- Taux de fibres élevés (jusqu'à 55 % en volume)</li> <li>- Adaptée aux pièces de grandes dimensions, structurelles</li> <li>- Adapté aux couples époxy/carbone, époxy/verre mais aussi polyester/verre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outillages peu couteux: composite et non régulé</li> <li>- Temps de cycle intermédiaire entre un process SMC et un procédé contact : environ 1 heure</li> <li>- Moule fermé : aspect correct de la face non visible</li> <li>- Adapté aux quantités de 200 à 800 pièces/an</li> <li>- Adapté aux pièces de grandes dimensions</li> <li>- Possibilité de mixer les renforts fibreux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de cycle réduit : entre 20 et 40 minutes</li> <li>- Moule fermé : aspect correct de la face non visible</li> <li>- Moules métalliques, durée de vie de 10.000 à 40.000 pièces</li> <li>- Adapté aux quantités allant de 500 à 12 000 pièces / an</li> <li>- Adapté aux pièces de grandes dimensions</li> <li>- Possibilité de mixer les renforts fibreux</li> <li>- Possibilité d'utiliser une pré-forme verre.</li> <li>- Peut s'utiliser avec un composite epoxy-carbone.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps de cycle faible : 1 à 5 minutes</li> <li>- Moule fermé : bon aspect sur les 2 faces</li> <li>- Permet le nervurage des pièces.</li> <li>- Très bonne reproductibilité des dimensions et des propriétés mécaniques</li> <li>- Dilatation thermique identique à celle de l'acier (assemblage carrosserie aisé)</li> <li>- Maintien des propriétés mécaniques de -30°C à + 180°C</li> <li>- Très bonne tenue au feu, faible dégagement de fumée (marchés ferroviaires)</li> <li>- Options : faible densité (1,3), teinte dans la masse, sans odeur, alimentaire.</li> <li>- Possibilité d'injecter la peinture dans le moule (procédé IMC)</li> <li>- Possibilité de mixer les renforts fibreux (verre, renfort UD, carbone)</li> <li>- Moules métalliques, durée de vie de 50.000 à 1.000.000 pièces</li> <li>- Adapté aux quantités de 1.000 à 200.000 pièces/an</li> <li>- Permet des pièces de grandes dimensions (jusqu'à 4m<sup>2</sup>)</li> <li>- Adapté à l'automatisation du (grandes séries ou pièces volumineuses)</li> </ul>

Infusion	RTM Light	RTM	SMC
Inconvénients	Inconvénients	Inconvénients	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Beaucoup de consommables de moulages</li> <li>- Temps de cycle long, nécessitant beaucoup de main d'œuvre</li> <li>- Process nécessitant de la rigueur et une certaine technique</li> <li>- Pas de nervurage des pièces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessite un détourage périphérique</li> <li>- Durée de vie des outillages limitée.</li> <li>- Entretien régulier des moules nécessaires.</li> <li>- Pas de nervurage des pièces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessite un détourage périphérique</li> <li>- Entretien régulier des moules réguliers nécessaires.</li> <li>- Pas de nervurage des pièces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Outillages plus chers que le RTM (nécessite une série suffisante pour amortir l'outillage)</li> <li>- Nécessite un ébavurage périphérique des pièces</li> </ul>

#### VII.4.2. THERMOPLASTIQUES

Sur le site de St AGREVE, MECLEEC exploite l'injection thermoplastique pour des pièces techniques et/ou d'aspect: butées NABLA pour le ferroviaire, embouts de chaussure de sécurité, composants d'équipement paramédical, etc...

#### VII.4.3. LA PEINTURE

Les cabines et la ligne de peinture de Chambéry permettent d'apprêter ou de peindre les pièces moulées dans la couleur exacte souhaitée par le client, et dans le respect des plus hautes exigences de qualité (classe A).

### VII.5. L'OUTIL DE PRODUCTION

Chaque site du groupe MECLEEC est spécialisé sur un segment de marché et une technologie et est optimisé pour un mode de production précis.

Site	Marché	Matériau	Technologie	Presses	Robots et Centres d'usinage	Spécialité
<b>MAUVES (07)</b>	Réseaux	composites thermodurcissables	Compression	20 (80-2000t)	14	Coffrets en grandes séries Pièces techniques de grandes dimensions
<b>ST AGREVE (07)</b>	Industrie et Réseaux	thermoplastiques	Injection	12 (60-550t)	3	Pièces techniques et d'aspect
<b>ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS (38)</b>	Industrie	composites thermodurcissables	Compression, RTM stratification (contact)	10 (100-1300t)	1	Séries petites et moyennes
<b>CHAMBERY (73)</b>	Industrie	composites thermodurcissables	RTM, infusion, peinture	3	1	Pièces extérieures pour bus et

Site	Marché	Matériau	Technologie	Presses	Robots et Centres d'usinage	Spécialité
						<b>camions</b>
<b>CLUJ (ROUMANIE)</b>	<b>Réseaux</b>	<b>composites thermodurcissables</b>		<b>1 (600t)</b>	<b>-</b>	<b>Coffrets</b>
<b>Total</b>				<b>46</b>		

## VIII. L'ACTION

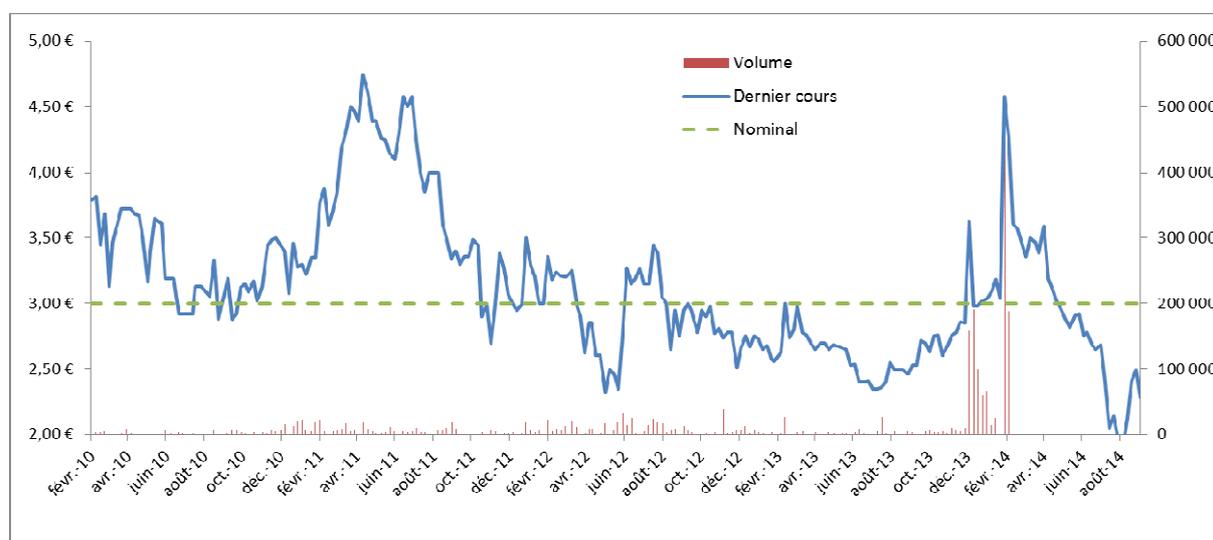
### VIII.1. IDENTITE

La société MECELEC a été introduite en bourse en 1988 sur Euronext Paris compartiment C.

Secteur: Electrique / Electronique

Code ISIN : FR0000061244

### VIII.2. EVOLUTION DU COURS DEPUIS FEVRIER 2010



Le nominal est de 3€.

### VIII.3. DONNEES BOURSIERES

* du 01/01 au 31/12	2013	2012	2011	2010	2009
Plus haut (€) *	4,33	3,55	4,75	5,86	4,30
Plus bas (€) *	2,28	2,26	2,67	3,05	3,00
Dernier cours de la période (€)	3,04	2,75	3,00	3,40	3,65
CAC 40 sur la période *	+13,78%	+12,99%	+0,09%	-3,34%	+22,32%
Capitalisation en fin de période (M€)	9,8	8,8	9,6	10,9	3,7
Nombre de titres en fin de période	3 210 512	3 210 512	3 210 428	3 210 028	1 012 700
Moyenne des échanges quotidiens *	2 111,19	2 101,2	1 555,6	934,3	447,7

### VIII.4. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Il n'existe pas de disposition statutaire relative à une restriction quelconque de la distribution des dividendes. Il revient à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de se prononcer sur la distribution d'un dividende.

Il n'a pas été procédé à la distribution de dividende au cours des quatre derniers exercices.

## VIII.5. CAPITAL SOCIAL

### VIII.5.1. CAPITAL SOUSCRIT

A la date du présent document de référence, Le capital social s'éleve à 9.631.896 euros composé de 3.210.632 actions d'une valeur nominale de 3 euros.

Lors de l'augmentation de capital de décembre 2010, 2 197 328 actions nouvelles et autant de BSA ont été émises. 800 BSA ont été exercés, au cours de l'exercice 2011, puis 104 au cours de l'exercice 2012, et 100 au cours de l'exercice 2013, ramenant le nombre de BSA en circulation à 2 196 324.

On peut se reporter au X.2 du livre II pour la dilution potentielle induite par les BSA.

Compte tenu des droits de vote double conférés à certaines actions, le nombre total de droits de vote à la même date est de 3 233 761.

A compter du 17 juin 1998, un droit de vote double est attribué dans toutes les assemblées à toutes les actions nominatives entièrement libérées inscrites depuis au moins 5 ans. Précédemment, ce droit était ouvert après une détention de quatre ans ; les actionnaires qui en bénéficiaient conservent ce droit. Conformément à l'article L. 225-124 du Code de commerce, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double attribué en application de l'article L. 225-123 et de l'article 29 des statuts. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de 5 ans prévu par l'article 29 des statuts de la Société

Le capital social est entièrement libéré.

### VIII.5.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant

### VIII.5.3. AUTO DETENTION

Au 31 décembre 2013 ainsi qu'au 30 juin 2014, la société détenait 17.163 actions en auto détention. Ces actions étaient jusqu'en 2013 gérées par Oddo Corporate Finance, dans le cadre d'un contrat de liquidité qui a pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2011 et qui a été arrêté le 31 décembre 2013.

## **IX. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES**

Les informations financières intermédiaires sont présentées au chapitre XII du livre II du présent document de référence.



**Document de Référence 2013**

**Octobre 2014**

**Livre II**

**Eléments Financiers et**

**Juridiques**





## Table des Matières

<b>I.</b>	<b>RESULTATS CONSOLIDES</b> .....	<b>42</b>
<b>I.1.</b>	<b>SITUATION FINANCIERE</b> .....	<b>42</b>
<b>I.2.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE</b> .....	<b>42</b>
<b>II.</b>	<b>PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES</b> .....	<b>43</b>
<b>II.1.</b>	<b>FONDS PROPRES ET ENDETTEMENT</b> .....	<b>43</b>
<b>II.2.</b>	<b>INFRASTRUCTURE</b> .....	<b>43</b>
<b>II.2.1.</b>	<b>Infrastructure</b> .....	<b>43</b>
<b>II.3.</b>	<b>RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE)</b> .....	<b>44</b>
<b>II.4.</b>	<b>ORGANISATION INDUSTRIELLE</b> .....	<b>44</b>
<b>II.4.1.</b>	Schéma général d'organisation .....	<b>44</b>
<b>II.4.2.</b>	Cession du site de FABREGUES (activité CCV) .....	<b>45</b>
<b>II.4.3.</b>	Transfert de l'activité du site de VONGES .....	<b>45</b>
<b>II.4.4.</b>	Réorganisation des sites de SAINT GEOIRS et de CHAMBERY .....	<b>45</b>
<b>II.4.5.</b>	Site de MAUVES .....	<b>46</b>
<b>II.4.6.</b>	Cession des tènements immobiliers de MAUVES Nord et de SAINT AGREVE .....	<b>46</b>
<b>II.5.</b>	<b>TAUX DE SERVICE</b> .....	<b>46</b>
<b>II.6.</b>	<b>PRIX DES MATIERES PREMIERES ET ACHATS</b> .....	<b>46</b>
<b>II.7.</b>	<b>DEVELOPPEMENT COMMERCIAL</b> .....	<b>47</b>
<b>II.8.</b>	<b>PARTENARIATS AVEC NEXANS</b> .....	<b>47</b>
<b>III.</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>48</b>
<b>III.1.</b>	<b>PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES DURANT LA PERIODE COUVERTE</b> .....	<b>48</b>
<b>III.2.</b>	<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT</b> .....	<b>48</b>
<b>III.2.1.</b>	Politique .....	<b>48</b>
<b>III.2.2.</b>	Investissements en R&D .....	<b>48</b>
<b>III.2.3.</b>	Liste des brevets détenus .....	<b>48</b>
<b>III.3.</b>	<b>AUTRES INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>49</b>
<b>III.3.1.</b>	Investissements 2011 .....	<b>49</b>
<b>III.3.2.</b>	Investissements 2012 .....	<b>49</b>
<b>III.3.3.</b>	Investissements 2013 .....	<b>49</b>
<b>III.3.4.</b>	Investissements prévus en 2014 et pour lesquels des engagements ont déjà été pris .....	<b>50</b>
<b>IV.</b>	<b>ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS</b>	
	<b>2013</b> .....	<b>51</b>
<b>IV.1.</b>	<b>PAIEMENT DU PRIX DES BATIMENTS DE MAUVES NORD ET DE SAINT AGREVE</b> .....	<b>51</b>
<b>IV.2.</b>	<b>ARRÊT DÉFINITIF DU SITE DE VONGES</b> .....	<b>51</b>
<b>IV.3.</b>	<b>ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ BESACIER</b> .....	<b>51</b>
<b>IV.4.</b>	<b>PERTE D'UN CONTRAT CLIENT SUR LE SITE DE CHAMBERY</b> .....	<b>52</b>
<b>IV.5.</b>	<b>ÉMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS À BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTION (OCABSA) POUR UN MONTANT DE 15 MILLIONS D'EUROS</b> .....	<b>52</b>
<b>V.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b> .....	<b>54</b>
<b>VI.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b> .....	<b>55</b>
<b>VI.1.</b>	<b>PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE</b> .....	<b>55</b>
<b>VI.2.</b>	<b>RISQUES JURIDIQUES</b> .....	<b>56</b>
<b>VI.2.1.</b>	Réglementation particulière .....	<b>56</b>
<b>VI.2.2.</b>	Procédures judiciaires et d'arbitrage .....	<b>56</b>
<b>VI.3.</b>	<b>RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ</b> .....	<b>56</b>
<b>VI.3.1.</b>	Risques industriels et environnementaux .....	<b>56</b>
<b>VI.3.2.</b>	Risques liés à l'environnement concurrentiel et à l'évolution des secteurs d'activités .....	<b>59</b>
<b>VI.3.3.</b>	Risques Fournisseurs .....	<b>59</b>
<b>VI.3.4.</b>	Risque clients .....	<b>60</b>
<b>VI.3.5.</b>	Risque lié à l'évolution du marché de la construction des logements en France .....	<b>60</b>
<b>VI.4.</b>	<b>RISQUE LIÉ À LA STRATÉGIE DE CROISSANCE EXTERNE</b> .....	<b>60</b>
<b>VI.5.</b>	<b>RISQUES TECHNOLOGIQUES</b> .....	<b>61</b>

<b>VI.6.</b>	<b>RISQUES FINANCIERS .....</b>	<b>61</b>
VI.6.1.	Risques de liquidité .....	61
VI.6.2.	Risques de marché .....	62
<b>VI.7.</b>	<b>ASSURANCES .....</b>	<b>63</b>
VI.7.1.	L'assurance en responsabilité civile .....	63
VI.7.2.	L'assurance dommage MECELEC.....	64
VI.7.3.	L'assurance dommage MECELEC INDUSTRIES .....	64
VI.7.4.	Assurance responsabilité des mandataires sociaux .....	64
VI.7.5.	Montant global des primes .....	65
<b>VII.</b>	<b>MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS .....</b>	<b>66</b>
<b>VII.1.</b>	<b>MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MANDATAIRES SOCIAUX .....</b>	<b>66</b>
VII.1.1.	Mandataires sociaux .....	66
VII.1.2.	Administrateurs .....	66
<b>VII.2.</b>	<b>MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL.....</b>	<b>67</b>
<b>VII.3.</b>	<b>EXPERTISE ET EXPERIENCE EN MATIERE DE GESTION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS. ....</b>	<b>69</b>
<b>VII.4.</b>	<b>REGLEMENT INTERIEUR .....</b>	<b>70</b>
<b>VII.5.</b>	<b>MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE MIDDLENEXT .....</b>	<b>74</b>
VII.5.1.	Recommandation N°15 .....	74
VII.5.2.	Recommandation N° 8 .....	74
VII.5.3.	Autres recommandations .....	74
<b>VII.6.</b>	<b>DECLARATION.....</b>	<b>75</b>
<b>VII.7.</b>	<b>CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION.....</b>	<b>75</b>
<b>VII.8.</b>	<b>CONTRAT ENTRE LES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE.....</b>	<b>75</b>
<b>VII.9.</b>	<b>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES....</b>	<b>75</b>
VII.9.1.	Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale .....	76
<b>VII.10.</b>	<b>REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS .....</b>	<b>79</b>
VII.10.1.	Situation à la date d'enregistrement du document de référence .....	79
VII.10.2.	Sommes provisionnées .....	79
VII.10.3.	Participations et stock options.....	79
<b>VII.11.</b>	<b>REMUNERATIONS ET AVANTAGES AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX.....</b>	<b>79</b>
VII.11.1.	Président Directeur Général .....	79
VII.11.2.	Directeur Général Délégué.....	80
VII.11.3.	Tableau récapitulatif des rémunérations.....	80
VII.11.4.	Tableau n°10 de la recommandation AMF du 22 décembre 2008 .....	80
<b>VII.12.</b>	<b>OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE .....</b>	<b>80</b>
<b>VIII.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL.....</b>	<b>81</b>
<b>VIII.1.</b>	<b>CAPITAL SOCIAL.....</b>	<b>81</b>
<b>VIII.2.</b>	<b>BSA 81</b>	
<b>VIII.3.</b>	<b>REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE .....</b>	<b>82</b>
VIII.3.1.	Actionnariat au 31/12/2013 et au 5 septembre 2014 .....	82
VIII.3.2.	Opérations significatives intervenues au cours des derniers exercices.....	82
VIII.3.3.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.....	83
VIII.3.4.	Contrôle de la société .....	83
VIII.3.5.	Pacte d'actionnaires et action de concert.....	83
<b>VIII.4.</b>	<b>RACHATS D' ACTIONS .....</b>	<b>84</b>
<b>VIII.5.</b>	<b>ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE.....</b>	<b>84</b>
<b>IX.</b>	<b>BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>85</b>
<b>IX.1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>85</b>
<b>IX.2.</b>	<b>GOUVERNANCE.....</b>	<b>86</b>
IX.2.1.	Actionnariat.....	86
IX.2.2.	Fonctionnement du conseil.....	86
IX.2.3.	Rémunération des administrateurs .....	87
IX.2.4.	Code de gouvernance .....	87

IX.2.5.	Comités spécialisés .....	87
<b>IX.3.</b>	<b>PERFORMANCE ECONOMIQUE .....</b>	<b>87</b>
<b>IX.4.</b>	<b>ENGAGEMENT SOCIETAL .....</b>	<b>89</b>
IX.4.1.	Engagement RSE .....	89
IX.4.2.	Sensibilisation RSE.....	89
IX.4.3.	Politique Ethique.....	89
IX.4.4.	Lutte contre la corruption.....	89
IX.4.5.	Collectivités locales .....	90
<b>IX.5.</b>	<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>90</b>
IX.5.1.	Système de Management de l'environnement.....	90
IX.5.2.	Matières premières.....	90
IX.5.3.	Efficacité carbone et consommation d'énergie .....	90
IX.5.4.	Consommation d'eau .....	91
IX.5.5.	Impact sur la biodiversité.....	91
IX.5.6.	Gestion des effluents et des déchets .....	91
IX.5.7.	Eco-conception – Relations avec fournisseurs et sous-traitants.....	92
IX.5.8.	Gestion des produits et des substances dangereuses .....	93
IX.5.9.	Conformité .....	93
IX.5.10.	Transport.....	93
<b>IX.6.</b>	<b>QUALITE ET RELATION CLIENTS .....</b>	<b>94</b>
<b>IX.7.</b>	<b>EFFECTIF.....</b>	<b>94</b>
IX.7.1.	Données générales.....	94
IX.7.2.	Effectif par catégorie et sexe .....	95
IX.7.3.	Evolution des effectifs par type de contrat.....	95
IX.7.4.	Répartition par âge et ancienneté de l'effectif total.....	96
IX.7.5.	Embauches et départs.....	100
IX.7.6.	Promotions.....	100
IX.7.7.	Chômage .....	102
IX.7.8.	Absentéisme.....	102
IX.7.9.	Travailleurs extérieurs.....	104
<b>IX.8.</b>	<b>REMUNERATIONS .....</b>	<b>104</b>
IX.8.1.	Charge salariale .....	104
IX.8.2.	Hiérarchie des rémunérations .....	104
IX.8.3.	Eventail et moyenne des rémunérations .....	105
IX.8.4.	Mode de calcul des rémunérations.....	105
IX.8.5.	Charges accessoires .....	106
<b>IX.9.</b>	<b>EGALITE DES CHANCES .....</b>	<b>106</b>
IX.9.1.	Indicateurs de synthèse .....	106
IX.9.2.	articulation entre activité professionnelle et exercice de la responsabilité familiale .....	107
<b>IX.10.</b>	<b>RELATIONS SALARIES-DIRECTION .....</b>	<b>108</b>
<b>IX.11.</b>	<b>SANTE ET SECURITE .....</b>	<b>108</b>
IX.11.1.	Accidents de travail et de trajet.....	109
IX.11.2.	Répartition des accidents par éléments matériels.....	109
IX.11.3.	Maladies professionnelles.....	109
IX.11.4.	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail .....	110
IX.11.5.	Dépenses en matière de sécurité.....	110
<b>IX.12.</b>	<b>DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES .....</b>	<b>110</b>
IX.12.1.	Formation professionnelle continue.....	110
IX.12.2.	Participation aux actions de formation - Répartition par catégorie et sexe (MECELEC SA)..	111
IX.12.3.	Nombre moyen d'heures d'actions de formation par catégorie et sexe .....	111
IX.12.4.	Congés formation.....	111
IX.12.5.	Apprentissage .....	112
<b>IX.13.</b>	<b>DUREE ET CONDITIONS DE TRAVAIL .....</b>	<b>112</b>
IX.13.1.	Durée et aménagement du temps de travail.....	112
IX.13.2.	Horaires de travail.....	112

IX.13.3.	Conditions physiques de travail .....	113
IX.13.4.	Transformation de l'organisation du travail.....	113
IX.13.5.	Médecine du travail .....	114
IX.13.6.	Travailleurs inaptes .....	114
<b>IX.14.</b>	<b>INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL .....</b>	<b>114</b>
IX.14.1.	Représentants du personnel et délégués syndicaux.....	114
IX.14.2.	Information et communication .....	116
IX.14.3.	Différends concernant l'application du droit du travail .....	117
<b>IX.15.</b>	<b>AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE .....</b>	<b>117</b>
IX.15.1.	Activités sociales .....	117
IX.15.2.	Autres charges sociales.....	117
<b>X.</b>	<b>RESULTATS FINANCIERS DE MECELEC SA AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES .....</b>	<b>118</b>
<b>X.1.</b>	<b>FILIALES.....</b>	<b>118</b>
X.1.1.	MECELEC PLASTIQUES COMPOZIT ROUMANIE.....	118
X.1.2.	MECELEC INDUSTRIES .....	118
<b>X.2.</b>	<b>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET ÉQUIPEMENTS .....</b>	<b>119</b>
X.2.1.	Immobilisations corporelles importantes .....	119
X.2.2.	Immeubles loués .....	120
<b>X.3.</b>	<b>TRESORERIE ET CAPITAUX .....</b>	<b>121</b>
X.3.1.	Ressources .....	121
X.3.2.	Flux de trésorerie .....	121
X.3.3.	Financement .....	122
X.3.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations .....	122
X.3.5.	Sources de financement attendues .....	122
<b>XI.</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013.....</b>	<b>123</b>
<b>XI.1.</b>	<b>ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE .....</b>	<b>123</b>
<b>XI.2.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....</b>	<b>124</b>
<b>XI.3.</b>	<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL .....</b>	<b>124</b>
<b>XI.4.</b>	<b>TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE.....</b>	<b>125</b>
<b>XI.5.</b>	<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>126</b>
<b>XI.6.</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.....</b>	<b>127</b>
XI.6.1.	Présentation de la société.....	127
XI.6.2.	Faits marquants de la période .....	128
XI.6.3.	Principes comptables .....	129
XI.6.4.	Gestion des risques .....	139
XI.6.5.	Estimations et jugements comptables.....	140
XI.6.6.	Résultats des activités abandonnées .....	140
XI.6.7.	Information sectorielle.....	140
XI.6.8.	Suivi de la valeur des actifs non courants .....	143
XI.6.9.	Immobilisations incorporelles .....	143
XI.6.10.	Immobilisations corporelles.....	144
XI.6.11.	Actifs financiers non courants.....	145
XI.6.12.	Stocks .....	146
XI.6.13.	Clients et autres débiteurs.....	146
XI.6.14.	Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	147
XI.6.15.	Capital .....	148
XI.6.16.	Dettes financières .....	149
XI.6.17.	Fournisseurs et autres dettes hors comptes courants.....	150
XI.6.18.	Classement des actifs et passifs financiers .....	150
XI.6.19.	Impôts sur les bénéfices.....	151
XI.6.20.	Engagements de retraite et avantages assimilés.....	152
XI.6.21.	Provisions .....	153
XI.6.22.	Résultats financiers .....	153
XI.6.23.	Autres charges et autres produits opérationnels .....	153

XI.6.24.	Charges liées aux avantages du personnel .....	153
XI.6.25.	Résultats par action .....	154
XI.6.26.	Dividende par action .....	154
XI.6.27.	Actifs et passifs éventuels .....	154
XI.6.28.	Engagements.....	155
XI.6.29.	Transactions avec les parties liées .....	155
XI.6.30.	Rémunérations et avantages sociaux accordés aux membres du directoire et du conseil de surveillance .....	156
XI.6.31.	Honoraires des commissaires aux comptes .....	156
XI.6.32.	Événements postérieurs a la clôture du bilan.....	156
<b>XI.7.</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>157</b>
	<b>EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013 .....</b>	<b>157</b>
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	157
<b>XI.8.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....</b>	<b>159</b>
XI.8.1.	Contrôleurs légaux des comptes.....	159
XI.8.2.	Vérification des informations financières historiques annuelles .....	160
XI.8.3.	Date des dernières informations financières .....	160
XI.8.4.	Informations sur les Participations .....	160
XI.8.5.	Histoire et évolution de la société .....	160
XI.8.6.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale .....	161
XI.8.7.	Acte constitutif et statuts (modifiés par Conseil d'Administration du 29 mars 2013).....	161
XI.8.8.	Contrats importants.....	175
XI.8.9.	Documents accessibles au public.....	175
XI.8.10.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts.....	175
<b>XII.</b>	<b>COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2014.....</b>	<b>176</b>
<b>XII.1.</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITE .....</b>	<b>176</b>
XII.1.1.	rappel des Evènements importants intervenus sur le semestre .....	176
XII.1.2.	Chiffre d'affaires.....	176
XII.1.3.	Résultats.....	176
XII.1.4.	Transactions avec les parties liées .....	177
XII.1.5.	Principaux risques et incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.....	177
<b>XII.2.</b>	<b>ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE .....</b>	<b>178</b>
<b>XII.3.</b>	<b>COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE .....</b>	<b>179</b>
<b>XII.4.</b>	<b>AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL .....</b>	<b>180</b>
<b>XII.5.</b>	<b>TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE .....</b>	<b>181</b>
<b>XII.6.</b>	<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES .....</b>	<b>182</b>
<b>XII.7.</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>183</b>
XII.7.1.	Généralités .....	183
XII.7.2.	Principes comptables .....	183
XII.7.3.	Continuité d'exploitation .....	184
XII.7.4.	Saisonnalité de l'activité .....	186
XII.7.5.	Information sectorielle.....	186
XII.7.6.	Suivi de la valeur des actifs .....	186
XII.7.7.	Immobilisations incorporelles.....	187
XII.7.8.	Immobilisations corporelles.....	187
XII.7.9.	Actifs financiers non courants.....	187
XII.7.10.	Stocks .....	187
XII.7.11.	Clients et autres débiteurs .....	188
XII.7.12.	Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	188
XII.7.13.	Dettes financières .....	188
XII.7.14.	Fournisseurs Et Autres Dettes.....	189
XII.7.15.	Provisions .....	189
XII.7.16.	Résultats financiers .....	189
XII.7.17.	Autres charges et autres produits opérationnels .....	190
XII.7.18.	Charge d'impôts .....	190

XII.7.19. Transactions avec les parties liées .....	190
XII.7.20. Evénements postérieurs au 30 juin 2014.....	191
<b>XII.8. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....</b>	<b>192</b>
<b>XII.9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES.....</b>	<b>192</b>
<b>XIII. CONTROLE DES COMPTES.....</b>	<b>194</b>
<b>XIII.1. PERSONNES RESPONSABLES .....</b>	<b>194</b>
<b>XIII.2. ATTESTATION DU DIRIGEANT .....</b>	<b>195</b>
<b>XIII.3. INCLUSION PAR REFERENCE .....</b>	<b>196</b>
<b>XIV. TABLE DE CONCORDANCE .....</b>	<b>197</b>



## I. RESULTATS CONSOLIDES

### I.1. SITUATION FINANCIERE

Il est renvoyé sur ce point aux informations contenues dans les comptes consolidés 2013 et à la situation semestrielle au 30 juin 2014 (cf. XI, page 123, et XII, ).

### I.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	30/06/2014	31/12/13	31/12/12	31/12/11	31/12/10
Chiffres d'affaires	16 579	43 598	45 452	40 786	34 663
Achats consommés	- 7 303	- 20 663	- 22 057	- 19 831	- 18 507
Charges de personnel	- 6 058	- 12 942	- 12 586	- 9 807	- 8 407
Charges externes	- 4 108	- 10 803	- 9 836	- 8 633	- 6 847
Impôts et taxes	- 440	- 916	- 954	- 830	- 606
Amortissements, provisions et pertes de valeur	- 765	- 1 753	- 1 427	- 1 529	- 1 304
Autres produits	4	27	11	5	22
Autres charges	- 29	- 118	- 80	- 11	- 7
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 2 120</b>	<b>- 3 570</b>	<b>- 1 477</b>	<b>150</b>	<b>- 993</b>
Autres produits opérationnels	162	5 889	1 090	1 561	4 698
Autres charges opérationnelles	- 693	- 2 283	- 322	- 983	- 1 474
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>- 2 651</b>	<b>36</b>	<b>- 709</b>	<b>728</b>	<b>2 231</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	12	19	70	59	1 064
Coût de l'endettement financier brut	- 154	- 467	- 503	- 595	- 184
Coût de l'endettement financier net	- 142	- 444	- 433	- 536	880
Charge (-) / Produit (+) d'impôt	- 871	- 884	899	590	243
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>- 3 664</b>	<b>- 243</b>	<b>- 243</b>	<b>782</b>	<b>3 354</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités abandonnées</b>				<b>- 130</b>	<b>32</b>
<b>Résultat net</b>	<b>- 3 664</b>	<b>- 1 296</b>	<b>- 243</b>	<b>652</b>	<b>3 386</b>
Part du Groupe	- 3 665	- 1 299	- 245	652	3 386
Intérêts ne donnant pas le contrôle	1	3	2	0	0

## II. PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

### II.1. FONDS PROPRES ET ENDETTEMENT

Au cours de l'exercice 2013, la clôture du plan de sauvegarde a conduit à la société à recourir à plusieurs financements d'un total de 2 millions d'euros, pour désintéresser les créanciers restants. Se reporter au XI.6.2 pour les informations sur la procédure de sauvegarde.

	30/06/2014	31/12/2013	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Dettes financières M & LT					
Passifs non courants (> 1 an)					
Emprunts portant intérêts	1 108	1 480	1 869	536	106
Autres dettes financières	-	-	-	187	30
Passifs courants (< 1 an)					
Emprunts portant intérêts	6 041	7 929	8 022	7 913	6 922
Factor	- 4 457	- 6 844	- 6 919	- 7 785	- 6 893
Autres Dettes financières	0	0	0	0	0
Sous total	2 692	2 565	2 972	851	165
Fonds propres	3 471	7 001	5 762	8 313	7 792
Gearing <sup>1</sup>	77%	37%	51%	10%	2%

### II.2. INFRASTRUCTURE

#### II.2.1. INFRASTRUCTURE

MECELEC a finalisé la mise en place d'outils et de procédures communes à l'ensemble de ses sites, ce qui permet d'obtenir une vision globale de l'activité du groupe et de pouvoir partager les meilleures pratiques.

#### ERP JEEVES

L'ERP Jeeves déployé sur l'ensemble des sites du groupe depuis 2013 est désormais utilisé comme unique système de gestion pour l'ensemble du groupe, sauf pour la filiale MECELEC PLASTIC COMPOZIT en Roumanie, qui est suivie par un cabinet comptable local et fait l'objet de reportings mensuels.

#### INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATION ET DE COLLABORATION

Depuis la fin de l'exercice 2012, les sites français du groupe utilisent Google Apps for Business, ce qui a permis à tous les utilisateurs de disposer des mêmes fonctionnalités en termes de plateforme de communication et de collaboration.

<sup>1</sup> Le gearing est calculé comme suit : Dettes Bancaires et Financières/Fonds Propres ; l'endettement factor est déduit du fait de la contrepartie au poste Clients de l'actif ; en conséquence la trésorerie active n'est pas retranchée.

## CERTIFICATION ISO 9001 : 2008

Depuis la refonte complète du Système de Management de la Qualité (SMQ) entreprise en 2011, l'entreprise est désormais auditée annuellement pour le renouvellement de sa certification ISO 9001:2008. En novembre 2013, la certification a été reconduite sans remarques pour une durée d'un an et ce, pour l'ensemble des sites.

### II.3. RESPONSABILITE SOCIALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

Depuis 2011, MECELEC a engagé une réflexion de fond visant à définir un programme complet touchant les 3 volets (environnemental, social et économique) de la RSE qui s'est traduit par les réalisations suivantes durant l'exercice 2013 :

- Bilan Carbone® :
  - Réalisation du troisième bilan pour le site de MAUVES;
  - Réalisation d'un second bilan pour le site de ST AGREVE,
  - Les bilans de ST GEOIRS et CHAMBERY seront finalisés au cours du 2e semestre 2014.
- Pacte Mondial de l'ONU :
  - Publication du deuxième rapport (« Communication on Progress ») en 2013 ;
  - Rédaction et publication de la charte éthique de MECELEC
- Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) : L'audit du groupe, en vue de l'acquisition du label « Egalité de Traitement » sera réalisé au cours de l'année 2015.
- ISO 26000 - MECELEC concrétise son objectif d'adhérer à la norme de Responsabilité Sociale de l'Entreprise ISO 26000 avec pour objectif une évaluation au 1<sup>er</sup> semestre 2015 . Dans ce but, MECELEC est membre d'une action collective « Acces RSE » organisée par l'AFNOR avec le soutien financier de la région Rhône-Alpes.
- Bilan RSE – Pour la deuxième année, MECELEC a produit et publié un bilan RSE, qui a été intégré dans le Rapport Annuel publié en Avril 2014. Ce document, qui s'appuie sur une batterie de plus de 100 indicateurs, intègre les exigences relatives au bilan social et environnemental (loi NRE), à l'analyse de l'égalité Hommes-Femmes, à la loi Grenelle II. Il a été enrichi d'autres éléments provenant des audits réalisés par les grands clients de MECELEC, par l'index ISR (Investissement Socialement Responsable) GAIA de Novethic et Middenext et par des indicateurs liés à ISO 26000.

### II.4. ORGANISATION INDUSTRIELLE

#### II.4.1. SCHEMA GENERAL D'ORGANISATION

MECELEC considère que les facteurs suivants déterminent l'efficacité opérationnelle de ses établissements :

**Taille du site** : le nombre d'indirects étant incompressible en dessous d'un certain niveau, on peut considérer que la taille optimale d'un site est entre 50, qui permet d'avoir un rapport Indirects/Directs correct et 200, seuil au-delà duquel la nature du site change.

**Nombre de technologies** : il est souhaitable de ne mettre en œuvre sur un site donné qu'une, ou pour les sites plus importants, deux ou trois technologies ; inversement il est préférable de ne mettre en œuvre une technologie que sur un site (ou deux pour une technologie majeure telle que le SMC).

**Proximité géographique** : afin de favoriser la coordination transversale, la mutualisation de certaines fonctions et les échanges inter-sites.

Notre objectif est d'organiser MECELEC en sites de 50 à 200 personnes spécialisés sur une technologie. L'exception est le site de Mauves dont la taille et la bonne maîtrise du process SMC fortement automatisé autorisent une diversité plus grande des procédés.

#### II.4.2. **CESSION DU SITE DE FABREGUES (ACTIVITE CCV)**

---

MECELEC a finalisé au second semestre 2013 la cession de l'activité de FABREGUES à MPB, filiale du groupe BONNA SABLA. Ce projet, annoncé en juin 2012, permet à MECELEC de se focaliser sur les matériaux composites et plastiques. La reprise par l'un des leaders français du béton préfabriqué et du CCV (Composite Ciment Verre) est un gage de pérennité de l'activité et des emplois.

L'activité CCV représentait un peu moins de 10% du segment Réseaux de MECELEC (environ 2 M€ de chiffre d'affaire annuel). Elle offrait peu de synergies avec les autres activités et présentait de nombreuses exigences uniques. Ces spécificités demandaient que l'activité CCV soit gérée comme une entité opérationnellement autonome et intégrée. Les fonctions commerciales et industrielles, qui avaient été réparties entre les sites de MAUVES et de FABREGUES avaient été rapatriées sur ce dernier dès octobre 2012, en vue de la cession à venir.

#### II.4.3. **TRANSFERT DE L'ACTIVITE DU SITE DE VONGES**

---

Le projet de transfert des activités du site de VONGES (21) vers les établissements de MAUVES (07) et de ST GEOIRS (38) s'est finalisé durant l'exercice 2013.

Conjointement avec la cession de l'activité du site de FABREGUES, cette décision permet de concentrer l'activité de MECELEC sur 4 sites du sud de la région Rhône-Alpes (Ardèche, Isère, Savoie). Les trois principales presses de fort tonnage de VONGES (1500 t, 1800 t et 2000 t) sont installées dans le bâtiment sud du site de MAUVES et sont opérationnelles depuis le mois de janvier 2014. Les productions de VONGES ont été intégralement transférées et le dernier salarié a quitté le site de VONGES le 31 mars 2014.

A noter que sur les 14 personnes concernées par le Plan de Sauvegarde de l'Emploi, 8 ont retrouvé un poste (CDI ou CDD), 4 ont fait une demande de départ en retraite, 1 est en formation longue et la dernière a refusé le suivi proposé dans le PSE.

#### II.4.4. **REORGANISATION DES SITES DE SAINT GEOIRS ET DE CHAMBERY**

---

Les deux sites ont fait l'objet, en fin d'année 2013, d'une rationalisation et d'une réorganisation des flux de production au sein des ateliers.

Le site de CHAMBERY se consacre désormais uniquement aux activités RTM et peinture, la seule presse SMC présente sur le site ayant été transférée sur le site de SAINT GEOIRS en juillet 2013.

Le site de SAINT GEOIRS a accueilli, en plus de la presse arrivant de CHAMBERY, une presse en provenance de VONGES, le magasin a été complètement réorganisé et un important travail de mise à niveau des stocks a été finalisé.

#### II.4.5. SITE DE MAUVES

Suite à l'acquisition auprès de la Communauté de Communes du Tournonais du bâtiment Sud du site, MAUVES peut désormais produire d'une part, des coffrets Réseaux sur son outil de production historique, et des pièces de grande taille pour l'activité Industries, sur les presses de fort tonnage transférées de VONGES en fin d'année 2013.

#### II.4.6. CESSION DES TENEMENTS IMMOBILIERS DE MAUVES NORD ET DE SAINT AGREVE

Les bâtiments et terrains des sites de MAUVES et de SAINT AGREVE ont été cédés le 30 décembre 2013 au groupe franco-belge SEDAINÉ, dans le cadre d'un accord de partenariat industriel englobant les moyens de production, des fabrications et des achats communs (cf. paragraphe IV.1 Paiement du prix des bâtiments de MAUVES Nord et de SAINT AGREVE).

La valeur brute de ces bâtiments et terrains était de 6.352 K€, amortis à hauteur de 4.832 K€, soit une valeur nette de 1.520 K€. Le prix de cession est de 5.300 K€.

### II.5. TAUX DE SERVICE

Une attention particulière est portée sur l'amélioration du taux de service, mesuré suivant la formule : nombre de lignes de commande livrées à la date souhaitée par le client divisé par le nombre de lignes de commande livrées.

L'évolution du taux de service a été la suivante :

Site	4e Trimestre 2010	4e Trimestre 2011	4e Trimestre 2012	4e Trimestre 2013
MAUVES	62.5%	77.8%	81.2%	78.3%
SAINT AGREVE	Non disponible	Non disponible	53.9%	52.2%
SAINT GEOIRS	Non disponible	51.1%	54.6%	35.7%
VONGES	94.5%	95.4%	96.8%	78.3%

La dégradation du site de VONGES est due à la désorganisation rencontrée suite au transfert des productions sur le site de MAUVES, qui a lui aussi pâti de cette désorganisation, mais reste dans les tendances des deux dernières années. SAINT AGREVE est aussi en ligne avec les résultats de l'année dernière.

SAINT GEOIRS a accumulé un important retard en fin d'année 2013, ce qui explique la dégradation du taux de service. Ce retard a été résorbé durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

### II.6. PRIX DES MATIERES PREMIERES ET ACHATS

L'évolution du prix des matières premières, voire leur disponibilité, dans le cas des résines thermoplastiques, est un domaine d'attention constant. Aucune rupture ni aucun retard significatif n'a été enregistré sur la période. Il est rappelé que certains marchés de l'activité Réseaux comportent des clauses d'indexation basées sur des indices relatifs à certaines matières premières qui reflètent avec plus ou moins de fidélité et plus ou moins de retard l'évolution des coûts d'achats. Pour les activités des sites de ST AGREVE, de ST GEOIRS et de CHAMBERY, les hausses de prix de matières donnent lieu à des négociations qui permettent de répercuter tout ou partie des hausses de matières ; ces négociations sont parfois difficiles voire sans effet.

Dans l'ensemble, les hausses des prix d'achats ont été conformes, voire légèrement inférieures aux hypothèses du budget en 2013.

Par ailleurs, un département Achats a été réactivé en fin d'exercice 2013. Ses objectifs sont la réduction des achats de production de l'ordre de 4%, ainsi que l'amélioration des conditions financières avec les fournisseurs.

## **II.7. DEVELOPPEMENT COMMERCIAL**

Le segment Eau de l'activité Réseaux a poursuivi son développement avec une croissance de 16% dans un contexte plutôt déprimé pour les activités de BTP.

L'organisation commerciale a été modifiée en passant à une couverture géographique avec un commercial sur les régions Rhône-Alpes Nord, Auvergne, Bourgogne et un autre sur les régions Rhône-Alpes Sud, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA. Un commercial a été embauché en mai 2014 pour couvrir la région Nord-Ouest (Nord Pas de Calais, Picardie, Basse et Haute Normandie, Centre). Une nouvelle embauche est prévue pour couvrir la façade atlantique.

Le rythme d'acquisition de nouveaux clients ayant été jugé insuffisant pour le segment Industrie, une Direction Commerciale Groupe a été mise en place en Novembre 2011 afin de redynamiser ce secteur. Deux commerciaux ont été recrutés pour suivre le segment Ferroviaire et le segment Véhicules Industriels (poids lourd, bus, matériel de chantier).

## **II.8. PARTENARIATS AVEC NEXANS**

Les partenariats entre MECELEC et NEXANS, qui restent deux sociétés totalement indépendantes, ont été renforcés.

Ils concernent notamment les coffrets des familles CIBE® et C400 pour lesquels, en 2012, les deux sociétés ont répondu dans le cadre de GME aux appels d'offres ERDF et sont attributaires de certains lots. Ce partenariat a vocation à être étendu aux futurs marchés de coffrets ERDF.

Sur un plan industriel, MECELEC conçoit et produit les enveloppes et les platines; NEXANS conçoit et produit la connectique, et réalise l'assemblage final.

Sur un plan commercial, NEXANS assure la distribution à l'égard d'ERDF (dans le cadre du GME) et la gestion du marché privé. Le contrat portant sur le marché privé est reconduit annuellement.

MECELEC conserve en direct les marchés CBI (anciennes familles) et BPS.

En conséquence, si ERDF reste le 1<sup>er</sup> consommateur final de produits MECELEC, NEXANS est le 1<sup>er</sup> client de MECELEC en termes de facturation.

### III. INVESTISSEMENTS

#### III.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES DURANT LA PERIODE COUVERTE

En K€	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Investissements incorporels	36	11	299	888	966
Investissements corporels	942	2 720	2 266	1 515	2 624
Investissements financiers	-	-	424	114	126
Total	978	2 731	2 989	2 517	3 716

#### III.2. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

##### III.2.1. POLITIQUE

Les activités de R&D sont focalisées sur le développement de nouveaux produits (voir le tableau ci-dessous) et la réduction des coûts.

##### Année Nouveau Produit

2010	CIBE® Grand Volume (CGV®)
2011	Coffret Branchement à Puissance Surveillée 100 A
2012	Borne ISOTER® Nivo 620
2013	Développement du bloc arrière Euro 6

##### III.2.2. INVESTISSEMENTS EN R&D

	2013	2012	2011	2010
Immobilisations	-	221	154	487
Charges	45	26	68	51
Total	45	247	222	538

##### III.2.3. LISTE DES BREVETS DETENUS

Famille	Titre abrégé	Pays	N° de dépôt	N° enregistrement
CIBE®	Connecteur à plaque adaptée à l'ampérage	UE	PCT/FR/2007/000160	077308783.1
CIBE®	Connecteur pour montage réversible	UE	PCT/FR05/02382	05804286.2
CIBE®	Grille de fausse coupure compacte	UE	05356175.9	05356175.9
CIBE®	Grille d'étoilement à sortie optionnelle	France	FR 04 10194	04 10194
CIBE®	Inclinaison des connecteurs	UE	05356176.7	05356176.7
CIBE®	Rehausse CCV avec pieds supérieurs	France	FR 07 03525	
CIBE®	Grille de fausse coupure modulaire	UE	09 55456	2 948 823
	Etrier coulissant et piste rigide	France	FR 10 50370	10 50370

Il n'existe aucun litige sur ces éléments de propriété intellectuelle.

### III.3. AUTRES INVESTISSEMENTS

#### III.3.1. INVESTISSEMENTS 2011

MECELEC a procédé à l'acquisition de l'activité de SADAC. Les immobilisations incorporelles sur l'exercice 2011 représentent 1201 K€.

MECELEC a poursuivi la rénovation de l'outil de production de Mauves en déployant 2 nouveaux robots KUKA.

#### III.3.2. INVESTISSEMENTS 2012

Les investissements incorporels concernent :

- l'acquisition de l'activité de SOTIRA AUTOMOTIVE pour 10 K€ sur le site de CHAMBERY.

Les investissements corporels concernent :

- une nouvelle chambre froide pour le site de MAUVES ; cet investissement permet d'accélérer les manutentions de matière SMC, de maintenir la matière dans les conditions optimales de température et d'hygrométrie et de supprimer le stockage dans les ateliers.
- un programme multi-annuel de rénovation du parc de presses de St Agrève initié en 2011, avec le remplacement d'une presse de 80 t et poursuivi en 2012 avec le remplacement d'une presse de 100 t.
- le développement d'un deuxième jeu de moules CIBE afin de sécuriser la production du coffret et de mieux répondre à la demande.
- les différents matériels de production liés à l'activité de SOTIRA AUTOMOTIVE.

Ces investissements ont été financés par des contrats de leasing (106 k€) et sur fonds propres et reprise d'emprunts pour les matériels liés à l'activité de SOTIRA AUTOMOTIVE.

#### III.3.3. INVESTISSEMENTS 2013

Les investissements incorporels sont négligeables pour l'exercice 2013.

Les investissements corporels concernent :

- Pour les terrains et bâtiments, l'acquisition auprès de la Communauté de Communes du Tournonais du bâtiment sud situé sur le site de MAUVES, afin d'y installer le matériel en provenance de VONGES
- Pour le matériel industriel, l'essentiel des acquisitions est constitué par l'achat ou la remise à niveau de moules, et par l'acquisition d'une presse d'injection de 550 t et de son robot sur le site de SAINT AGREVE.
- Les immobilisations en cours de la période sont constituées par les travaux réalisés en fin d'exercice 2013 sur le bâtiment sud du site de MAUVES (fosses, toitures, façades, réseaux) pour accueillir les presses de fort tonnage transférées du site de VONGES, dont l'activité a été arrêtée définitivement le 20 décembre 2013.

### III.3.4. INVESTISSEMENTS PREVUS EN 2014 ET POUR LESQUELS DES ENGAGEMENTS ONT DEJA ETE PRIS

---

Le groupe MECELEC, dans le cadre de sa stratégie de redéploiement technique et commercial, a acquis auprès de SECONDE CHANCE, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, la société BESACIER, pour un montant prévisionnel total de 1,8 millions d'euros.

Cette opération est décrite au paragraphe IV.3 Acquisition de la société BESACIER.

Cette acquisition sera financée par l'émission d'un emprunt obligataire (cf paragraphe IV.4).

MECELEC ne prévoit pas d'autre investissement significatif pour l'exercice 2014, et les investissements courants de la période seront financés sur fonds propres.

## IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DES COMPTES ANNUELS 2013

### IV.1. PAIEMENT DU PRIX DES BATIMENTS DE MAUVES NORD ET DE SAINT AGREVE

Le cessionnaire des bâtiments de MAUVES Nord et de SAINT AGREVE a apuré sa dette durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. MECELEC SA est à partir du 30 décembre 2013 locataire de ces deux bâtiments, au prix du marché avec une franchise de loyer de deux ans (cf. paragraphe II.4.6 Cession des tènements immobiliers de MAUVES Nord et de SAINT AGREVE).

### IV.2. ARRET DEFINITIF DU SITE DE VONGES

Depuis 2009 et la baisse brutale d'activité de son principal client, le site de VONGES connaissait des résultats déficitaires qui pesaient lourdement sur les comptes de MECELEC. Après avoir épuisé toutes les possibilités d'amélioration du résultat, MECELEC a décidé de transférer les activités du site vers les établissements de MAUVES et de ST GEOIRS durant l'exercice 2013.

La dernière presse de l'usine de VONGES a été transférée sur le site de MAUVES Sud au début du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et le site a été définitivement fermé le 31 mars 2014.

### IV.3. ACQUISITION DE LA SOCIETE BESACIER

MECELEC a réalisé l'acquisition de 100% du capital de la société BESACIER le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Cette acquisition se place dans le cadre du développement stratégique de MECELEC et de sa volonté d'élargir les compétences industrielles offertes à ses clients. Elle fait suite aux acquisitions de SADAC en 2011 et du site de SOTIRA à Chambéry en 2012.

Cette acquisition a été autorisée par le Conseil d'Administration qui en a validé le prix (1,8 M€) et ses modalités de paiement, étalé sur trois années avec un montant fixe de 1,2 M€ qui sera payé en obligations convertibles en 2014 et une partie variable de 600 k€, et assorti d'une garantie d'actif et de passif. Cette partie variable ne saurait excéder 600k€ pour les deux exercices cumulés et est fonction de l'évolution de l'EBITDA<sup>2</sup> de la société entre 2013 et 2014 et 2014 et 2015.

L'évaluation de BESACIER a fait l'objet d'une expertise par un cabinet indépendant.

Créée en 1941, installée à Corbas (69), BESACIER est un spécialiste reconnu de la production de pièces métalliques de précision suivant les procédés de découpage fin et d'emboutissage profond. Avec un effectif d'environ 50 personnes, BESACIER a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 6,9 M€ et un résultat net de 269 k€.

BESACIER est fournisseur de MECELEC depuis 2012. Les échanges entre les deux sociétés ont permis d'identifier des synergies importantes tant sur un plan commercial que sur un plan technique. Avec l'entrée de BESACIER dans le groupe MECELEC, celui-ci pourra proposer à ses clients une offre

---

<sup>2</sup> EBITDA : earnings before interests, taxes, depreciation and amortization. C'est à dire Résultat avant intérêts financiers, impôts, dépréciations et amortissements.

élargie ; les bureaux d'études des deux entités travailleront en étroite coopération pour créer des solutions uniques et innovantes avec des pièces métalliques de précision surmoulées dans des pièces plastiques.

BESACIER restera une entité juridique indépendante, filiale à 100% de MECCELEC. BESACIER sera intégrée dans les comptes consolidés au 31/12/2014.

#### **IV.4. PERTE D'UN CONTRAT CLIENT SUR LE SITE DE CHAMBERY**

Comme annoncé dans le communiqué du 31 juillet 2014, le client IVECO, dont les principales productions réalisées par MECCELEC faisaient partie de la reprise de l'unité industrielle de CHAMBERY, a décidé de retirer les outillages nécessaires à la production des bus répondant à la norme EURO 5. Cette décision intervient à la suite de l'impossibilité de trouver entre IVECO et MECCELEC un accord sur les prix satisfaisant pour les deux parties, le déménagement des outillages étant effectif le 31 Juillet 2014.

Néanmoins la relation commerciale se poursuit pour le nouveau bus URBAN WAY répondant à la norme EURO 6.

Le site de CHAMBERY, qui connaissait déjà des difficultés d'exploitation, est fortement pénalisé par le départ de ces productions.

La direction de MECCELEC INDUSTRIES a informé le Comité d'Entreprise du projet de fermeture du site de CHAMBERY lors d'une réunion exceptionnelle qui s'est tenue le 15 septembre 2014.

Ce projet vise à transférer les activités de production sur les sites de MAUVES et de SAINT GEOIRS. L'ensemble des personnels de production et une partie du personnel indirect se verraient proposer une solution de reclassement sur l'un ou l'autre de ces sites.

Le chiffrage des coûts consécutifs à ce transfert d'activité est en cours par le groupe MECCELEC.

Compte tenu de ces deux facteurs et d'un climat économique qui reste déprimé, MECCELEC ne sera pas en mesure d'atteindre l'objectif d'un résultat à l'équilibre qui avait été annoncé en Avril 2014.

#### **IV.5. EMISSION D'OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS A BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS (OCABSA) POUR UN MONTANT DE 15 MILLIONS D'EUROS**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie active de redéploiement technique et commercial (R&D – innovation – export) dans les domaines des composites et des thermoplastiques, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2014 de MECCELEC a décidé un projet d'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de 50.000 d'Obligations Convertibles en Actions à Bons de Souscriptions d'Actions (OCABSA) pour un montant de 15 M€.

Le lancement de l'opération est soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le cadre général de cette émission, décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2014 est le suivant :

- Prix d'émission des OCABSA : 300 € (valeur nominale) soit un montant maximal de 15 M€,
- Parité : chaque obligation peut être convertie en 100 actions, soit une augmentation de capital maximale théorique suite à conversion, de 15 millions d'euros,

- Maturité : 5 ans à compter de leur émission. Le Conseil d'administration pourra éventuellement prévoir que les titulaires d'OCABSA devront conserver leurs Obligations Convertibles pendant une période maximum de 24 mois avant de pouvoir demander la conversion des Obligations Convertibles en actions de la société MECELEC,
- Remboursement : in fine, avec une prime maximum de non conversion de 10%
- Taux : 6% par an maximum.

Ces obligations convertibles feront l'objet d'une demande d'admission à la cote sur EURONEXT PARIS.

A chaque obligation convertible sera attaché 100 bons de souscription d'actions (BSA) présentant les caractéristiques suivantes :

- Parité : un BSA permet de souscrire à 1 action,
- Prix d'exercice : un BSA permet de souscrire une action au prix de 4 € (dont 3 € de valeur nominale et 1 € de prime d'émission), soit une augmentation théorique maximale différée de 15 millions d'euros et une prime d'émission de 5 millions d'euros,
- Maturité : 5 ans à compter de leur émission.

Les BSA seront immédiatement détachés des obligations convertibles et immédiatement négociables.

Ces BSA seront émis en adjonction aux BSA déjà existants.

Cette émission se place dans la continuité des négociations intervenues avec le Groupe SEDAINE qui a formulé son intention de souscrire à hauteur d'environ 5 millions d'euros.

Les actionnaires actuels pourront, grâce au maintien du droit préférentiel de souscription, souscrire prioritairement aux OCABSA et le groupe SEDAINE, ainsi que les autres investisseurs éventuellement intéressés par cette opération procéderont à l'acquisition de droits préférentiels de souscription auprès du marché.

Les sociétés SECONDE CHANCE SAS, MP DELOCHE & ASSOCIES SARL, SETIAG SARL, actionnaires faisant partie du concert SECONDE CHANCE, ont également formulé leur intention de souscrire à hauteur de 3 millions d'euros environ.

Le calendrier de l'opération fera l'objet d'un communiqué au marché dès qu'il aura été fixé.

## V. INFORMATION SUR LES TENDANCES

L'activité du segment « Réseaux » est déterminée par les évolutions de la construction (logements individuels) ainsi qu'aux opérations de modernisation des réseaux (notamment pour le gaz). D'autres paramètres, par exemple les raccordements photovoltaïques peuvent avoir un effet conjoncturel important, comme cela a été le cas en 2011. Le niveau d'activité 2012 a été stable jusqu'en septembre puis s'est fortement ralenti. Ce ralentissement s'est poursuivi en 2013 et au début de 2014.

Le segment Industrie, est plus contrasté. Le secteur du poids lourd est fortement marqué par le ralentissement de l'économie. Le secteur du bus, dont les clients sont des collectivités locales, reste bien orienté. Le secteur Ferroviaire, dont les cycles sont longs, est assez porteur. L'activité et les perspectives restent bonnes pour la clientèle de PME : MECELEC reçoit de nombreuses consultations pour des projets moyens (autour de 100K€) avec des applications variées : médical, drone, etc...

En ce qui concerne les matières premières, les tendances pour 2014 sont à la stabilité.

Comme annoncé dans le communiqué du 31 Juillet 2014, suite à la perte d'un contrat avec le client IVECO décrit au XII.7.20, et d'un climat économique qui reste déprimé, MECELEC ne sera pas en mesure d'atteindre l'objectif d'un résultat à l'équilibre qui avait été annoncé en Avril 2014.

## VI. FACTEURS DE RISQUE

### VI.1. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

#### DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne vise à assurer la protection du patrimoine, la fiabilité des informations financières, le respect des lois et règles et l'application des instructions et orientations fixée par la Direction.

Le Groupe MECELEC a identifié dans le cadre de son contrôle interne un certain nombre de risques et a en conséquence mis en place un ensemble de dispositifs qui vise à maîtriser les activités du Groupe et à donner une assurance raisonnable que les principaux risques sont traités.

La direction analyse régulièrement les risques liés à l'activité, aux exigences juridiques et réglementaires ainsi que ceux découlant des aspects environnementaux. Elle a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs), et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-dessous.

#### PROCEDURES

MECELEC dispose d'un Manuel Qualité (tel que prescrit par le paragraphe 4.2.2 de la norme ISO 9001 :2008) incluant les procédures opérationnelles (achats, ventes,) ainsi que les consignes opérationnelles écrites dans les différents domaines couverts par l'entreprise.

Un audit de contrôle de la certification ISO 9001 version 2008 a été effectué avec succès au cours du quatrième trimestre 2013.

L'organisation du contrôle interne s'appuie sur l'ERP (Enterprise Ressources Planning ou Progiciel de Gestion Intégré) JEEVES qui est opérationnel pour l'ensemble des sites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ce système de gestion est utilisé pour gérer tous les aspects liés à la production et à la vente : gestion des articles, achats, ventes, suivi de production et des stocks. Il permet de suivre et de contrôler les flux liés à ces cycles opérationnels ainsi que leur enregistrement comptable : le système de gestion gère en effet en automatique les informations nécessaires pour de traitement de l'information financière et comptable.

Les flux non générés par le système de gestion sont initiés ou contrôlés par la Direction financière et comptable : flux liés aux rémunérations par exemple, ou par la Direction générale pour les décisions d'investissements.

Les procédures et les sécurités en matière de flux financiers reposent sur les automatismes et les contrôles liés au système de gestion et sur l'intervention de la Direction financière pour la signature des moyens de paiement.

Les comptes de MECELEC sont établis par ses propres services, suivant les lois et règlements en vigueur. Les éléments entrants (ventes et achats production) proviennent du module de gestion de production. MECELEC a par ailleurs mis en place un contrôle structuré des autres éléments entrants et sortants.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont suivis par inventaire permanent dans le système informatique et la procédure d'inventaires tournants mensuels est commune à l'ensemble

des sites. Elle concerne la plupart des références, à l'exception de la matière (SMC, résines) qui fait l'objet d'un inventaire physique mensuel.

Les comptes consolidés de MECELEC regroupent à ce jour MECELEC SA, MECELEC INDUSTRIES SAS et la filiale roumaine MECELEC PLASTIC COMPOZIT, qui fait l'objet d'un suivi mensuel par un cabinet comptable local.

MECELEC recourt par ailleurs régulièrement à ses conseils extérieurs afin de valider les choix qu'elle peut être amenée à faire au regard du traitement comptable et/ou juridique d'une opération particulière.

Les comptes font, par ailleurs, l'objet du contrôle des commissaires aux comptes, conformément à la réglementation en vigueur.

## VI.2. RISQUES JURIDIQUES

### VI.2.1. REGLEMENTATION PARTICULIERE

MECELEC n'est soumise à aucune réglementation particulière autres que les celles concernant les Installations Classées (ICPE).

### VI.2.2. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

La procédure de sauvegarde a été clôturée le 24 avril 2013 (voir XI.6.2).

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont MECELEC a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de MECELEC et/ou du groupe MECELEC.

## VI.3. RISQUES LIES A L'ACTIVITE

### VI.3.1. RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

#### RISQUES LIES A LA PROTECTION DES USAGERS

L'entreprise n'ayant pas pour vocation de vendre directement au grand public, ce sont les clients de MECELEC qui assurent cette responsabilité. En conséquence, ils ont développé des procédures d'homologation exigeantes auxquelles est soumise MECELEC.

#### RISQUES CONCERNANT LE PERSONNEL

Conformément au Code du Travail, chaque établissement dispose d'un Document Unique de Sécurité, qui répertorie les risques principaux pour la santé et la sécurité des travailleurs et les mesures prises pour prévenir ou minimiser ces risques. Ces documents font l'objet d'une révision annuelle effectuée avec les membres des CHSCT pour les établissements qui en disposent ou avec les Délégués du Personnel.

#### PRINCIPAUX RISQUES

- Risques génériques :
  - Circulation de véhicules (véhicules légers, poids lourds, chariots automoteurs)

- Ports de charges, gestes répétitifs, risques musculo-squelettiques, vibrations (ponceuses)
- Entreposage de matériaux et de produits finis (risque de chutes d'objets)
- Usage ou manutention d'éléments coupants (cutter, pièces moulées, lames des découpeuses, découpeuses semi-auto)
- Travail en hauteur (travail sur les passerelles, échelle, maintenance)
- Risques spécifiques à l'activité de MECELEC :
  - Projection de particules (notamment dans les activités de nettoyage, de finitions)
  - Brûlure : huile calo-porteuse, presses
  - Bruit : notamment de soufflage, d'outillage de finition
  - Emission de styrène

#### PRINCIPALES MESURES PREVENTIVES

---

- Risques génériques
  - Sensibilisation aux risques et au respect des consignes de sécurité
  - Respect des plans de circulation, habilitations caristes
  - Formation gestes et postures
  - Port des EPI, notamment protections auditives, lunettes de protection, gants et de vêtements de protection
- Risques spécifiques :
  - Evacuation des vapeurs et des poussières par aspiration mécanique à chaque poste de travail, ventilation des ateliers, vérification biennale que les concentrations sont inférieures aux minima réglementaires
  - Mise en place de cellules abritant presse et robot permettant de protéger les opérateurs de la plus grande partie des émissions de styrène et de poussières

#### RISQUE D'INCENDIE

Les activités de plasturgie sont exposées au risque incendie, comme l'a démontré l'incendie qui a détruit une partie d'un atelier à Mauves en mars 2009. La prévention de ce risque est une préoccupation constante et MECELEC recherche en permanence les meilleures stratégies pour éviter les départs d'incendie ou en minimiser les conséquences. Cette recherche s'appuie sur les conseils des assureurs ainsi que sur l'examen des meilleures pratiques mises en œuvre sur chaque site. Parmi ces mesures on citera : procédures très strictes pour l'arrêt des presses et son contrôle, détection des points chauds par caméra thermique, arrêt automatique des réchauffeurs en fonction de la température, confinement des réchauffeurs.

#### RISQUE AMIANTE

##### ENQUETE DU CHSCT

---

Une enquête approfondie a été réalisée par le CHSCT pour retrouver tous les cas où du personnel de l'entreprise aurait pu être exposé à un risque amiante.

Il est ressorti de cette enquête qu'en dépit du fait que l'entreprise n'a jamais eu d'activité de travail de matériaux amiantés à l'état libre il y a eu des utilisations de différents types de matériaux à base d'amiante, notamment:

- Intégration dans des appareils ou des équipements en cours de fabrication de plaques de carton ondulé (en faible nombre dans les années 70) ;
- Présence dans les moules de plaques de type amiante ciment. Ces plaques ont pu avoir été découpées, percées et vissées sur les moules par certains salariés de l'équipe de maintenance, elles pouvaient aussi être démontées pour remplacement par de nouvelles plaques isolantes non chargées d'amiante. Ces travaux ont été interdits dans l'entreprise fin 96.

L'enquête a conclu que le personnel a pu être exposé au risque d'inhalation de poussières d'amiante.

#### POSITION DE LA DIRECTION DU TRAVAIL

---

Par courrier du 28 juillet 2005 adressé au Secrétaire du CHSCT, le Directeur des Relations du Travail a constaté que l'établissement de MAUVES relevait du secteur de la fabrication d'équipements à destination de réseaux électriques, télécoms, gaz et eau, et a décidé en conséquence que cette activité ne relevait pas du dispositif législatif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante mis en place par les lois de financement de la Sécurité sociale (loi du 28 décembre 1998, modifiées par celles du 29 décembre 1999 et du 20 décembre 2004).

Le Directeur des Relations du Travail a précisé que tous les salariés reconnus atteints d'une maladie professionnelle liée à l'amiante, quelle qu'elle soit, peuvent bénéficier de la cessation anticipée d'activité sans qu'il soit recherché si les établissements dans lesquels ils ont travaillé auparavant sont inscrits sur les listes annexées aux arrêtés ministériels ou si leur activité salariée s'est exercée pendant la période de référence identifiée par l'arrêté. Tous salarié ou ancien salarié de l'établissement de MAUVES qui se trouverait dans ce cas peut, à titre individuel, dès l'âge de 50 ans, faire valoir auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie compétente son souhait de bénéficier de l'allocation.

#### POSITION DE LA DIRECTION

---

MECELEC considère que l'absence de matériaux amiantés à l'état libre réduit pratiquement à néant le risque amiante.

Néanmoins, compte tenu que la CPAM a reconnu la maladie professionnelle des 2 salariés et de la demande des membres du CHSCT, une surveillance accrue a été décidée pour les anciens salariés qui en feraient la demande. Le suivi médical régulier du personnel comprend des examens radiologiques. Par ailleurs, la Société a fait face à une action judiciaire et a été condamnée ; il reste une somme de 265.000€ en charges à payer.

#### RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Les sites français de MECELEC sont soumis à déclaration auprès de la DREAL. L'activité industrielle des sites ne présente aucun risque majeur de pollution et toutes les précautions sont prises (confinement, bacs de rétentions) pour la gestion rigoureuse des effluents.

#### RISQUES LIÉS À L'OUTILLAGE

La production est dépendante du bon fonctionnement des outillages (moules). Les moules du coffret CIBE<sup>®</sup> permettent de réaliser 22% du chiffre d'affaires du site de Mauves et 9% du chiffre de MECELEC. Les conséquences d'un incident ou d'une casse de l'outillage seraient donc majeures, en

termes de revenu et de taux de service. MECELEC a donc décidé d'investir dans un deuxième jeu de moules qui est en production depuis novembre 2012.

#### VI.3.2. RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL ET A L'EVOLUTION DES SECTEURS D'ACTIVITES

---

L'environnement concurrentiel tel qu'il est décrit aux paragraphes VII.2 et VII.3 du livre I du présent document est relativement stable et n'a pas subi d'évolution significative récente.

Pour le segment Réseaux la menace d'arrivée de nouveaux entrants est limitée en raison de plusieurs facteurs :

- Produits volumineux avec des coûts logistiques importants
- Procédures d'homologation longues et coûteuses
- Coût d'outillages élevés

Actuellement, les volumes connaissent une dégradation liée directement au faible niveau d'activité de la construction en France, mais non de nouveaux entrants sur le marché.

Pour le segment Industrie, le marché est très fragmenté et aucun concurrent majeur ne se dégage. Le portefeuille de MECELEC est diversifié en termes de clients et de secteurs.

#### VI.3.3. RISQUES FOURNISSEURS

---

Pour la plupart des produits achetés, MECELEC dispose de plusieurs sources ce qui limite la situation de dépendance et le risque Fournisseur. Néanmoins, il convient de souligner que MECELEC a un seul fournisseur pour le tissu de verre, qui rentre dans la fabrication de la plupart des coffrets « Réseaux ».

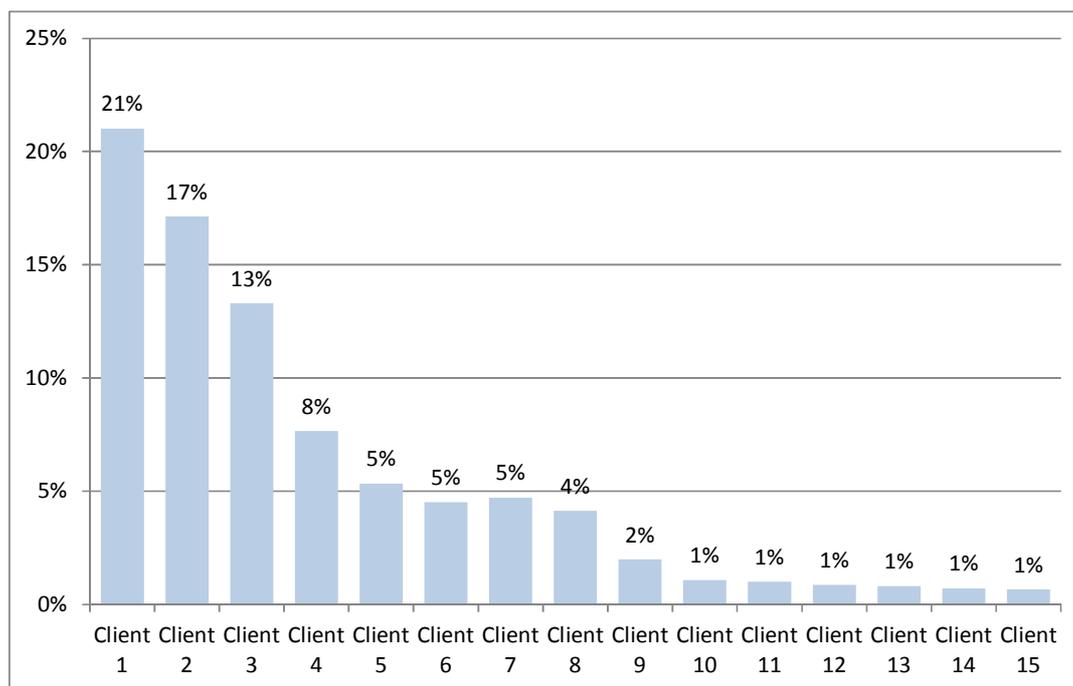
La part des achats réalisés auprès des premiers fournisseurs de la Société est la suivante :

<b>Fournisseurs 31/12/2013</b>	<b>Achats k€</b>	<b>Part des achats</b>
1er fournisseur	2 010	14.1%
5 premiers fournisseurs	5 992	42.1%
10 premiers fournisseurs	7 428	52.2%
Autres	6 805	47.8%
<b>Total</b>	<b>14 233</b>	<b>100.0%</b>

#### VI.3.4. RISQUE CLIENTS

##### CONCENTRATION

Le graphique ci-dessous représente la répartition de la clientèle de MECELEC :



15 principaux clients en 2013 – en % du CA

Se référer au paragraphe VII.2.6 du livre I « Principaux marchés et contrats » et II.8 du livre I.

##### RISQUE D'IMPAYE

Environ 80% du chiffre d'affaires est réalisé avec de grands comptes qui présentent un risque d'impayé très faible. Néanmoins, le développement du secteur Eau intéresse des revendeurs dont la fragilité peut être plus importante. Il en va de même pour les activités Export et pour une partie du chiffre d'affaires Industrie réalisé avec des PME. MECELEC a mis en place une politique d'assurance-crédit avec EULER HERMES ainsi qu'une procédure stricte de gestion des en-cours et des conditions de paiement.

#### VI.3.5. RISQUE LIÉ À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE LA CONSTRUCTION DES LOGEMENTS EN FRANCE

La demande d'enveloppes abritant les dispositifs de raccordement aux réseaux est fortement dépendante du volume des constructions individuelles. Cette dépendance assure une demande régulière sur longue période mais peut provoquer des fluctuations importantes à court terme.

#### VI.4. RISQUE LIÉ À LA STRATÉGIE DE CROISSANCE EXTERNE

La stratégie de croissance externe recèle certains risques intrinsèques tenant notamment aux incertitudes sur la complémentarité, sur les synergies attendues et sur la consistance des actifs et passifs des cibles, incertitudes que la qualité des audits réalisés ne peut totalement neutraliser.

## VI.5. RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'avenir à court terme de MECELEC n'est pas menacé par l'apparition de nouvelles technologies.

## VI.6. RISQUES FINANCIERS

### VI.6.1. RISQUES DE LIQUIDITE

#### ÉTAT DE LA TRÉSORERIE

La procédure de sauvegarde entreprise en 2008 a eu un impact défavorable sur la trésorerie de MECELEC, suivant 3 mécanismes :

- les assureurs crédit ont baissé ou supprimé les encours assurés auprès des fournisseurs ;
- les fournisseurs ont réduit les conditions de paiement accordées ;
- les banques ont cessé tout nouveau concours.

Cette situation s'est considérablement améliorée grâce aux résultats publiés par MECELEC de 2010 à 2012, au respect sans faille des échéances et aux négociations entreprises par la Direction. Les banques de MECELEC ont accordé depuis 2011 des lignes de crédit-bail, puis en 2013 de nouveaux emprunts afin de faciliter la sortie de sauvegarde. Ainsi, une grande majorité de fournisseurs a restauré des conditions de paiement normales.

Il est fait appel à un factor afin de mobiliser le poste clients pour l'ensemble des créances domestiques du groupe. La retenue de garantie est de 5%.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie active du groupe était de 1.219K€, les créances mobilisées via le Factor de 6.844 K€, la trésorerie nette s'élevant par conséquent à – 5.625 K€. Il est précisé que le financement par le Factor n'est pas plafonné.

Au vu de ces éléments, MECELEC ayant procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir jusqu'au 30 juin 2015, selon les hypothèses structurantes énoncées dans le paragraphe Continuité d'exploitation XII.7.3.

## ÉTAT DES DETTES FINANCIERES

	31/12/13	31/12/12	31/12/11	31/12/10	31/12/09
Emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit « sauvegarde au 31/12/10»	1 480	536	52	413	420
- dont crédit-bail	186	114	52		
- dont à taux fixe	1 294	422		206	206
- dont à taux variable	0	0		207	214
Emprunts à Moyen Terme auprès des actionnaires	1 429				
Autres dettes financières	0	0	30	65	260
<b>Total Long et Moyen Terme</b>	<b>2 909</b>	<b>536</b>	<b>82</b>	<b>478</b>	<b>680</b>
Financement à court terme :					
- Avances Factor	6 844	7 785	4 905	4 298	4 425
- Emprunts à Court Terme auprès des établissements de crédit « sauvegarde »	1 085	127	13	181	272
- dont crédit-bail	95	32	13		61
Comptes Courants d'Associés					949
<b>Total Court Terme</b>	<b>7 929</b>	<b>7 912</b>	<b>4 918</b>	<b>4 479</b>	<b>5 646</b>
<b>Total</b>	<b>10 838</b>	<b>8 448</b>	<b>5 000</b>	<b>4 957</b>	<b>6 326</b>

En milliers d'euros

### VI.6.2. RISQUES DE MARCHE

#### LE RISQUE DE TAUX

Le financement par le factor est indexé sur Euribor 3 mois.

#### LE RISQUE DE CHANGE

L'essentiel des clients et des fournisseurs de MECOLEC se trouve dans des pays de la zone euro ; le risque de change est donc très faible.

#### LE RISQUE ACTION

Aucune des sociétés du groupe ne détient à ce jour de participation dans des sociétés cotées. MECOLEC n'est donc pas soumise au risque action.

#### LE RISQUE SUR MATIERES PREMIERES

Au titre des 4 derniers exercices, les achats de matières premières et composants (principalement inserts, connectique...) se sont élevés aux sommes suivantes :

	2009	2010	2011	2012	2013
Achats M€	17.5	18.5	19.8	22.1	20.7
% par rapport au CA	55.61 %	53.39%	48.62%	48.52%	47.39%

MECOLEC est soumise au risque sur matières premières car son activité consiste à transformer des matières plastiques et composites et à intégrer de nombreux accessoires en métal.

MECELEC a développé un service achat performant multipliant les sources d'approvisionnement permettant ainsi une réduction de coût tout en limitant la dépendance vis-à-vis d'un seul fournisseur. La principale variété de matériau composite thermodurcissable consommée par MECELEC est le « Sheet Molding Compound » ou SMC. Pour ce produit, MECELEC est en train de mettre en place avec ses deux fournisseurs principaux un système d'indexation trimestrielle.

Il n'existe pas de couverture en cas de hausse du prix des matières premières.

Il n'y pas d'engagement ferme de volume d'achat de matières premières, les commandes étant fonction des besoins de production. MECELEC n'a pas conclu de contrats pluriannuels avec ses fournisseurs de matières premières.

La répercussion de la hausse des prix des matières premières fait l'objet d'une négociation avec les fournisseurs et clients individuellement.

Cependant, les marchés avec les grands opérateurs de réseaux comportent une clause d'indexation. Les formules d'indexation ne reflètent pas toujours fidèlement l'évolution des coûts. En outre l'application de ces formules d'indexation sur un rythme annuel ne prend en compte que certaines valeurs des indices et pas la moyenne sur une période.

## ENGAGEMENTS HORS BILAN

### CONTRATS DE LOCATION

Cf. X.2.2 pour les locations immobilières.

### ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Nantissements sur matériels liés à des emprunts\* : 281 K€

(\* dette financière liée au retraitement de consolidation des crédit-baux)

Nantissements donnés au profit d'établissements financiers : 2.000 K€

## VI.7. ASSURANCES

MECELEC a souscrit quatre polices d'assurance, une en couverture de sa responsabilité civile, deux en protection des dommages qu'elle peut subir, pour MECELEC SA et MECELEC INDUSTRIES SAS séparément, et une en faveur de ses mandataires sociaux.

### VI.7.1. L'ASSURANCE EN RESPONSABILITE CIVILE

Ce contrat est souscrit auprès de COVEA RISKS.

Sont garanties les activités de :

- Etudes suivies de réalisation en matériaux composites, en ciment composite verre (CCV) et en matières plastiques d'équipements de raccordement entre les réseaux publics et leurs clients.
- Fabrication de pièces plastiques et en matériaux composites pour l'industrie.
- peinture de pièces confiées, conception suivie de réalisation de moules pour la plasturgie.

## MONTANT DES GARANTIES ET DES FRANCHISES

---

Nature de la garantie	Limites en €
<i>AVANT LIVRAISON DES PRODUITS OU RECEPTION DES TRAVAUX</i>	
Tous les dommages garantis confondus sauf limitations particulières :	10 000 000 € par sinistre
<i>APRES LIVRAISON DES PRODUITS OU RECEPTION DES TRAVAUX</i>	
Tous dommages garantis confondus sauf limitations particulières:	10 000 000 € par sinistre, pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance

### VI.7.2. L'ASSURANCE DOMMAGE MECELEC

---

Ce contrat est souscrit auprès de GAN.

Les établissements assurés au contrat sont :

- ZI les Condamines – 07300 MAUVES
- ZI Quartier de Rasclé – 07320 SAINT AGREVE
- Le Village – 21270 VONGES
- ZAC Grenoble Air Parc 38590 - SAINT-ETIENNE DE SAINT-GEOIRS

Et, partout où besoin est, en France Métropolitaine et sur le territoire de l'Union Européenne.

La police susvisée a pour objet de garantir les biens assurés contre tous les dommages, disparitions, destructions altérations.

### MONTANT DES GARANTIES

---

Ce risque est assuré à concurrence de 2.000.000 euros par sinistre, dommages directs et pertes d'exploitation combinés, franchise déduites, hors limitations particulières. La garantie maximale est portée à 51.900.000 euros en cas d'incendie.

### VI.7.3. L'ASSURANCE DOMMAGE MECELEC INDUSTRIES

---

La police susvisée a pour objet de garantir les biens assurés contre tous les dommages, disparitions, destructions altérations. Ce contrat est souscrit auprès de l'assureur LLOYD'S.

### MONTANT DES GARANTIES

---

Ce risque est assuré à concurrence de 2.000.000 euros par sinistre, dommages directs et pertes d'exploitation combinés, franchise déduites, hors limitations particulières.

### VI.7.4. ASSURANCE RESPONSABILITE DES MANDATAIRES SOCIAUX

---

La police est souscrite auprès de CHARTIS. La garantie est limitée à 4.000.000 euros par période d'assurance (annuelle).

Dommages et responsabilités couverts (selon modalités, limites et conditions mentionnées au contrat) :

- Faute professionnelle commise par les assurés dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeant ;

- Remboursement à la société émettrice des conséquences pécuniaires et/ou frais de défense dans la mesure où la société peut prendre légalement en charge le règlement des conséquences pécuniaires des sinistres et/ou des frais de défenses résultant de toute réclamation introduite à l'encontre de l'assuré ;
- Frais de défense civile et pénale des assurés.

#### VI.7.5. MONTANT GLOBAL DES PRIMES

---

Le montant global des primes est de 316 K€ pour 2012 et de 323 K€ pour 2013.

## VII. MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS

### VII.1. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES MANDATAIRES SOCIAUX

#### VII.1.1. MANDATAIRES SOCIAUX

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Echéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société
Michel-Pierre DELOCHE	25 juin 2010	30 juin 2016	Président
	idem	25 Juin 2016	Directeur Général
Philippe RIBEYRE	29 juillet 2010	25 Juin 2016	Directeur Général Délégué

#### VII.1.2. ADMINISTRATEURS

Prénom et nom ou dénomination sociale	Première nomination	Echéance du mandat	Fonction principale exercée dans la société
Hervé BRONNER	25 juin 2010	30 juin 2016	Administrateur
Jean-Yves CARRY	25 juin 2010	30 juin 2016	Administrateur
Jacques DANCER	25 juin 2010	30 juin 2016	Administrateur
Patrick LOUIS	21 juin 2011	30 juin 2017	Administrateur Indépendant
Jean-François MARQUETTE	25 juin 2010	30 juin 2016	Administrateur
Martine RINAUDO	23 mai 2013	30 juin 2019	Administrateur Indépendant
Chantal ROCLORE-BOISEN	21 juin 2011	30 juin 2017	Administrateur Indépendant
Paul-Henry WATINE	25 juin 2010	30 juin 2016	Administrateur Indépendant

Il n'existe aucun lien familial entre ces personnes à l'exception de Michel-Pierre DELOCHE (PDG) et de Philippe RIBEYRE (DGD) qui sont beaux-frères.

## VII.2. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

### Michel-Pierre DELOCHE

Fonctions principales exercées hors de la société	Consul du Danemark Président de l'Institut Français des Administrateurs Rhône-Alpes Gérant - SARL MP DELOCHE & ASSOCIES Gérant - SARL SETIAG Gérant - SARL EFFIGEST Administrateur – SA BONY
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Gérant - SARL EFFIGEST CONSEIL - FACTOEXPERT
Adresse professionnelle	c/o Groupe EFFIGEST – 45, ave. Leclerc 69007 LYON

### Philippe RIBEYRE

Fonction principale exercée hors de la société	néant
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Président - SAS LAROM
Adresse professionnelle	MECELEC rue des Condamines 07300 MAUVES

### Hervé BRONNER

Fonctions principales exercées hors de la société	Président - AUTOFINANCE SAS Président - PART-DIEU AUTOMOBILES Président - PEUGEOT CITROEN LA BOISSE Consul honoraire du KAZAKHSTAN
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Administrateur - LA CELLIOSE Administrateur - APICIL RETRAITE Administrateur - APICIL PREVOYANCE Administrateur - CONSORTIUM VOIES NAVIGABLES RHIN-RHONE Président de Chambre honoraire - Tribunal de Commerce de LYON
Adresse professionnelle	18 quai Sarraill 69000 LYON

### Jean-Yves CARRY

Fonction principale exercée hors de la société	Président et Directeur général - INJELEC HOLDING Président et Directeur général -INJELEC THERMOFORMAGE Gérant - JYC
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Administrateur - SERUP Gérant - INJELEC POLAND
Adresse professionnelle	JYC - 112, ave. F. Roosevelt 69120 VAULX-EN-VELIN

### Jacques DANCER

Fonctions principales exercées hors de la société	Gérant - MCJ Gérant - DANCER INVESTISSEMENT Gérant Jabin -Montat Administrateur - DN COLOR Administrateur - APS Membre Conseil de Surveillance - AMOEBA
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	néant
Adresse professionnelle	DANCER INVESTISSEMENT – 57, rue Michelet 42000 ST ETIENNE

---

**Patrick LOUIS**

---

Fonctions principales exercées hors de la société	Professeur - Université Lyon 3 Consultant
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Administrateur -Union Inter régionale et Technique des Sociétés Etudiantes Mutualistes UITSEM Conseiller Régional Rhône Alpes Conseiller communautaire Grand Lyon Conseiller du 6 <sup>e</sup> arrondissement de Lyon Député Européen
Adresse professionnelle	IAE - Université Jean Moulin Lyon 3 BP 8242 69355 LYON Cedex 08

---

**Jean-François MARQUETTE**

---

Fonctions principales exercées hors de la société	Président - SAS ALLIANCE VENDOME HOLDING Président - SAS ALLIANCE VENDOME FAMILY Gérant - ALLIANCE VENDOME FAMILY COURTAGE Gérant - VENDOME CORPORATE
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Associé - AVENIR FINANCE
Adresse professionnelle	VENDOME CORPORATE - 45, ave. Leclerc 69007 LYON

---

**Martine RINAUDO**

---

Fonction principale exercée hors de la société	Président - SAS LELAHEL
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	néant
Adresse professionnelle	Domaine Capoue de l'Escoulin - Les Maillets - 26400 Eygluy Escoulin

---

**Chantal ROCLORE-BOISEN**

---

Fonction principale exercée hors de la société	Gérante - BOISEN INTERNATIONAL
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Administrateur - AURA Administrateur - RCF
Adresse professionnelle	BOISEN INTERNATIONAL - BP 13 69820 FLEURIE

---

**Paul-Henry WATINE**

---

Fonctions principales exercées hors de la société	Président - SAS PHW PARTENAIRE Co-gérant – SCI VAUBECOUR 39 Président du Conseil de Surveillance – ECO DELTA Membre du Conseil de surveillance - HOSPICES CIVILS DE LYON Membre du bureau – OPERA NATIONAL DE LYON
Autres mandats et fonctions exercées durant les cinq dernières années	Membre du Conseil de surveillance - SA HELIOMED TPG honoraire Région RHONE-ALPES. Président - Association des Trésoriers Payeurs Généraux et Receveurs des Finances, Membre du Conseil de surveillance - Société des Aéroports de LYON, en qualité de représentant de l'Etat, Membre du Conseil d'administration, en qualité de Personnalité qualifiée - l'URSSAF du RHONE Membre du Conseil d'administration - Agence de l'Eau RHONE-MEDITERRANEE et CORSE, en qualité de représentant de l'Etat Membre du Conseil d'administration - Institut National de

---

Adresse professionnelle

Recherche Pédagogique, en qualité de représentant de l'Etat  
Administrateur Indépendant - SICAV FONSIKAV  
39, rue Vaubecour 69002 LYON

### VII.3. EXPERTISE ET EXPERIENCE EN MATIERE DE GESTION DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES ADMINISTRATEURS.

PRENOMS	NOM	FORMATION/EXPERIENCE
Michel-Pierre	DELOCHE	HEC
Philippe	RIBEYRE	HEC MBA (Institut supérieur des Affaires) ENSIMAG GRENOBLE 2004-2010 LAROM – Président 2002-2003 - VIVENDI UNIVERSAL (Los Angeles, CA, USA) Chief Information Officer 2001-2002 - OXYDRA (Los Angeles, CA, USA) Société de conseil (développement international et optimisation des systèmes d'information) - Président 1999-2001 - VAULT TECHNOLOGIES (Los Angeles, CA, USA) Première société proposant un service d'infogérance pour PME - Fondateur et Chief Operating Officer 1997-1999 - PACKARD BELL NEC (Los Angeles & Mountain View, CA, USA) Sr. Vice President, Product Group 1994-1997 - DIGITAL EQUIPMENT (Boston, MA, USA) General Manager, Workstations Business Unit 1990-1994 - ZENITH DATA SYSTEMS - GROUPE BULL (Chicago, IL, USA) Vice-President, Product Line Management 1988-1990 - GROUPE BULL (Paris et Boston, MA, USA) Directeur Stratégie Produits 1983-1988 - TEXAS INSTRUMENTS FRANCE Directeur Marketing et Opérations
Hervé	BRONNER	Licence en droit HEC Auditeur IHEDN
Jacques	DANCER	ESSEC
Patrick	LOUIS	Professeur à l'Université Jean Moulin de Lyon (économie politique, science politique et géopolitique) Agrégé de l'université en économie et gestion - Docteur en science Politique Responsable du master 2- Lyon III: « Expertise internationale ». Consultant indépendant référencé auprès des Institutions Européennes Professeur à la Faculté Catholique : Ecole ESDS et à l'EM LYON
Jean-François	MARQUETTE	Expert financier
Chantal	ROCLORE-BOISEN	Diplôme IEP Paris, Section ECO-FI, spécialisation fiscalité-finances Depuis 2004 : Conseil en Transmission de PME - SYNERCOM-France 1989-2002 : Directeur des Ressources Humaines société JOKER (Mâcon)

1981-1989 : Groupe SEB – Responsable de la communication  
1979-1981 : Groupe BSN-GERVAIS DANONE – Adjointe au Directeur de la communication financière du Groupe

Paul-Henry	WATINE	Licence en droit IEP PARIS ENA DES droit public
------------	--------	--

#### VII.4. REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'administration du 29 juillet 2010 a adopté le règlement intérieur ci-après.

##### PREAMBULE

*Le présent Règlement intérieur définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration en complétant les dispositions légales et statutaires en vigueur. Il intègre les recommandations du Code Middlenext dans sa version du mois de décembre 2009.*

##### ARTICLE 1 : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

###### Membres

*Le Conseil d'Administration doit être composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.*

###### Nombre d'actions requis

*Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.*

###### Administrateur indépendant

*Le Conseil d'Administration comporte au moins 2 membres indépendants, ce nombre pouvant toutefois être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration est composé de 5 membres ou moins.*

*Cinq critères permettent de justifier l'indépendance des membres du conseil, qui se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :*

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son Groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;*
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;*
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;*
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;*
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.*

*Le Conseil d'Administration examine au cas par cas la situation de chacun de ses membres au regard des critères énoncés ci-dessus. Sous réserve de justifier sa position, le Conseil d'Administration peut considérer qu'un de ses membres est indépendant alors qu'il ne remplit pas tous ces critères ; à l'inverse il peut également considérer qu'un de ses membres remplissant tous ces critères n'est pas indépendant.*

###### Nomination des administrateurs

*Des informations suffisantes sur l'expérience et la compétence de chaque administrateur sont communiquées à l'Assemblée Générale. La nomination de chaque administrateur fait l'objet d'une résolution distincte.*

*Au moment de la prise de mandat, chaque membre du Conseil d'Administration doit (i) prendre connaissance des obligations résultant de son mandat et notamment celles relatives aux règles légales de cumul des mandats avant de l'accepter et (ii) signer le présent Règlement intérieur.*

*Il est par ailleurs proposé aux administrateurs au moment de leur entrée en fonction une information sur les métiers et l'organisation du Groupe.*

##### ARTICLE 2 : ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Le Conseil d'Administration est une instance collégiale qui représente collectivement l'ensemble des actionnaires et à qui s'impose l'obligation de prendre en compte en toutes circonstances l'intérêt social de l'entreprise.*

*Le Conseil d'Administration se prononce sur les orientations du Groupe, désigne les mandataires sociaux, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.*

*Il procède une fois par an à une évaluation de son fonctionnement et de la préparation de ses travaux sur invitation du Président. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance.*

##### ARTICLE 3 : INFORMATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.*

L'administrateur évalue lui-même si l'information qui lui a été communiquée est suffisante et adresse ses demandes d'informations complémentaires au Président du Conseil d'Administration, qui apprécie le caractère utile des documents demandés.

Avant chaque réunion du Conseil d'Administration, les administrateurs reçoivent, dans un délai raisonnable, avec un préavis raisonnable et sous réserve des impératifs de confidentialité, un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse et une réflexion préalables.

En dehors des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent de façon régulière toutes les informations nécessaires lorsque l'actualité du Groupe le justifie.

#### ARTICLE 4 : REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration tient au moins 4 réunions par an.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

La langue de travail utilisée est le français.

Le procès verbal de chaque réunion est établi en français par le secrétaire du Conseil d'Administration ou son adjoint. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux qui est établi en français.

#### ARTICLE 5 : PARTICIPATION AUX SEANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR VISIOCONFERENCE OU PAR DES MOYENS DE TELECOMMUNICATION

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration, le Président peut décider d'autoriser un ou plusieurs administrateurs à participer à la réunion par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication conforme à la réglementation en vigueur. La demande devant être transmise avec un préavis compatible avec l'utilisation de la visioconférence ou des moyens de télécommunication utilisés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs participant à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Les moyens de visioconférence ou de télécommunication utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective de chacun à la réunion du Conseil. Les dispositions nécessaires doivent être prises pour permettre l'identification de chaque intervenant et la vérification du quorum.

La participation par visioconférence ou autres moyens de télécommunication est exclue pour les décisions suivantes : nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués, arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion de la Société et du Groupe.

Un administrateur participant à la réunion par visioconférence ou autres moyens de télécommunication peut représenter un autre administrateur sous réserve que le Président du Conseil d'Administration dispose, au jour de la réunion, d'une procuration de l'administrateur ainsi représenté.

En cas de dysfonctionnement du système de visioconférence ou de télécommunication, constaté par le Président, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer et/ou se poursuivre avec les seuls membres présents physiquement, dès lors que les conditions de quorum sont satisfaites. La survenance de tout incident technique perturbant le fonctionnement de la séance sera mentionnée dans le procès verbal.

Un administrateur participant par visioconférence ou autres moyens de télécommunication qui ne pourrait plus être réputé présent en raison d'un dysfonctionnement, peut alors donner mandat de représentation à un administrateur présent physiquement, sous réserve de porter ce mandat à la connaissance du Président. Il peut également communiquer un mandat de représentation par anticipation stipulant qu'il ne deviendra effectif qu'en cas de dysfonctionnement ne lui permettant plus d'être réputé présent. Toutefois, un administrateur ne pourrait ainsi subdéléguer le mandat qui lui aurait été confié et qu'il ne pourrait plus exercer.

Le registre de présence aux séances du Conseil d'Administration doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence ou par des moyens de télécommunication des administrateurs concernés.

#### ARTICLE 6 : LES COMITES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

##### 6.1 Dispositions générales

Le Conseil d'Administration peut constituer un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent à ce dernier leurs avis, propositions ou recommandations.

Les comités peuvent, dans l'exercice de leurs attributions et après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration, procéder ou faire procéder, aux frais de la Société, à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil, et auditionner des cadres du Groupe ou les commissaires aux comptes. Ils rendent compte des avis obtenus.

Le président de chaque comité rend compte au Conseil d'Administration de ses travaux, avis, propositions ou recommandations. Une description de l'activité des comités est incluse chaque année dans le rapport du Président.

La rémunération des membres des comités est fixée par le Conseil d'Administration et tient compte de l'assiduité aux séances des comités.

Le Conseil d'administration a constitué deux comités spécialisés : le « Comité d'audit » et le « Comité des rémunérations et des nominations ».

## 6.2 Le Comité d'audit

### 6.2.1 Attributions

#### Examen des comptes

Le Comité d'audit a pour tâches essentielles :

- d'assurer le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;

Le Comité d'audit n'a pas vocation à entrer dans le détail des comptes, il s'agit pour celui-ci d'assurer le suivi des processus qui concourent à leur établissement et d'apprécier la validité des méthodes choisies pour traiter les opérations significatives. L'examen des comptes par le Comité d'audit est accompagné d'une présentation des commissaires aux comptes soulignant les points essentiels, non seulement des résultats, mais aussi des options comptables retenues, ainsi que d'une présentation du directeur financier décrivant l'exposition aux risques et les engagements hors bilans significatifs de la Société.

Le Comité d'audit participe à l'élaboration de la partie « contrôle interne » du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

#### Suivi des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes

Le Comité d'audit a en outre pour tâche essentielle de veiller au respect des règles garantissant l'indépendance et l'objectivité des commissaires aux comptes.

A ce titre, le Comité d'audit est chargé :

- d'émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale ;
- de se faire communiquer chaque année par les commissaires aux comptes une information sur les prestations accomplies par ces derniers ;
- d'examiner avec les commissaires aux comptes les risques pesant sur leur indépendance et les mesures de sauvegarde prises pour atténuer ces risques. A ce titre, il doit notamment s'assurer que le montant des honoraires versés par la Société et son Groupe, ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires des cabinets et des réseaux, ne sont pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes.

### 6.2.2 Composition

Le Comité d'audit doit comporter deux membres au moins.

Le Comité d'audit est composé uniquement d'administrateurs en fonction dans la société à l'exclusion des de ceux exerçant des fonctions de direction.

Un membre au moins du Comité doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable et être indépendant au sens de l'article 1.3 du présent Règlement intérieur.

### 6.2.3 Modalités de fonctionnement

Lors de leur nomination, les nouveaux membres du Comité d'audit bénéficient d'une information sur les particularités comptables, financières et opérationnelles de la Société. Cette information est fournie par le directeur administratif et financier de la Société lors de la nomination des membres du Comité et par le Comité lui-même lors de la nomination d'un membre désigné en remplacement d'un membre sortant.

Le Comité d'audit entend les commissaires aux comptes, les directeurs financiers et les comptables.

S'agissant de l'audit interne et du contrôle des risques, le Comité d'audit doit examiner les risques et engagements hors-bilan significatifs.

Il doit en outre être destinataire du rapport établi par les commissaires aux comptes relatif à l'amélioration du contrôle interne en matière financière.

Le Comité d'audit doit rendre compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions et l'informer sans délai de toute difficulté rencontrée.

## 6.3 Le Comité des rémunérations et des nominations

### 6.3.1 Attributions

Le Comité des rémunérations et des nominations a pour principales missions d'étudier les recommandations de la Direction Générale de la Société et de faire des propositions au Conseil d'administration de la Société en matière :

- de rémunération et d'avantages accordés aux Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués,
- d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions,
- d'attribution d'actions gratuites,
- de nomination des dirigeants du Groupe, de ses filiales, et des membres du Conseil d'Administration,
- de fonctionnement du Conseil d'Administration.
- de renouvellement du Conseil d'Administration,
- de succession des dirigeants mandataires sociaux en cas de vacance imprévisible, avec l'avis du Président,
- de composition des Comités du Conseil d'administration,

*S'agissant de la sélection de nouveaux administrateurs, le Comité des rémunérations et des nominations a la charge de faire des propositions au Conseil d'Administration après avoir examiné de manière circonstanciée tous les éléments qu'il doit prendre en compte dans sa délibération : équilibre souhaitable de la composition du Conseil au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société, recherche et appréciation des candidats possibles, opportunité de renouvellement des mandats. En particulier, il doit organiser une procédure destinée à sélectionner les futurs administrateurs indépendants et réaliser ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers.*

*S'agissant de la succession des dirigeants mandataires sociaux, le Comité des rémunérations et des nominations établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux afin de pouvoir proposer au Conseil d'Administration des solutions de succession en cas de vacance imprévisible. Le Président donne son avis sur ce plan.*

*Le Comité des rémunérations et des nominations est en outre chargé d'examiner l'indépendance des membres du Conseil d'Administration au regard de la définition donnée dans le présent règlement intérieur.*

*Le Comité des rémunérations et des nominations établit annuellement une revue du fonctionnement du Conseil d'Administration et de l'indépendance des administrateurs.*

*Le Comité des rémunérations et des nominations est informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux. A cette occasion, le Comité des rémunérations et des nominations s'adjoit les mandataires sociaux.*

*Le Comité des rémunérations et des nominations participe à l'élaboration de la partie « gouvernement d'entreprise » du rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.*

### 6.3.2 Composition

*Le Comité des rémunérations doit comporter deux membres au moins.*

*Le Comité des rémunérations et des nominations ne doit comporter aucun dirigeant mandataire social et être composé au moins d'un administrateur indépendant.*

### ARTICLE 7 : REMUNERATION

*Les Administrateurs peuvent recevoir des jetons de présence dont le principe, le montant et la répartition relèvent d'une délibération du Conseil d'Administration, dans les limites fixées par l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires.*

*La répartition des jetons de présence est arrêtée par le Conseil d'Administration en fonction de l'assiduité des administrateurs et du temps qu'ils consacrent à leur fonction.*

### ARTICLE 8 : TRANSPARENCE

*Les administrateurs doivent mettre sous la forme nominative toutes les actions ou valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leurs fonctions, ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.*

*Ils doivent informer le Conseil d'administration de toutes les actions ou valeurs mobilières donnant à terme accès au capital social de la Société qu'ils détiendraient également de façon indirecte (au travers d'un véhicule juridique ou un conjoint), ou du nom des actionnaires pour lesquels ils contrôleraient le droit de vote ou la décision de vendre ou d'acquérir des titres MECELEC.*

### ARTICLE 9 : LOYAUTE

*Chaque administrateur s'engage à agir de manière loyale vis-à-vis de la Société.*

### ARTICLE 10 : NON CONCURRENCE

*Les membres du Conseil d'Administration s'interdisent d'être salariés, administrateurs ou prestataires de services pour des sociétés françaises ou étrangères dont l'activité est concurrente à celle de MECELEC.*

*Ils s'interdisent également de détenir des titres dans des sociétés concurrentes non cotées ou cotées.*

*Tout manquement à ces obligations pourra entraîner la révocation de l'administrateur défaillant.*

### ARTICLE 11 : DEVOIR DE CONFIDENTIALITE DES ADMINISTRATEURS

*Les membres du Conseil d'Administration sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses Comités, ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.*

*Le Président porte à la connaissance des administrateurs les informations devant être données au marché, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.*

*En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des administrateurs, le Président du Conseil d'Administration fait rapport au Conseil sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.*

### ARTICLE 12 : DEVOIR D'INDEPENDANCE DES ADMINISTRATEURS

*Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise et de l'intérêt collectif de tous les actionnaires de la Société.*

*Chaque administrateur est tenu d'informer le Conseil d'Administration de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société ou une société du Groupe. Une absence d'information équivaut à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.*

*Il appartient à l'administrateur intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence et notamment de s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations ou, le cas échéant, de démissionner.*

*Les membres du Conseil d'Administration s'interdisent d'effectuer des opérations sur les titres de la Société tant qu'ils détiennent des informations privilégiées.*

#### **ARTICLE 13 : DEVOIR DE DILIGENCE DES ADMINISTRATEURS**

*En acceptant le mandat qui lui a été confié, chaque administrateur s'engage à l'assumer pleinement, et notamment à consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires.*

*Il s'informe sur les métiers et les spécificités de la Société, ses enjeux et ses valeurs, y compris en interrogeant ses principaux dirigeants.*

*Il participe aux réunions du Conseil d'Administration ainsi qu'aux Comités dont il est membre avec assiduité et diligence. De même, il assiste aux Assemblées Générales d'actionnaires.*

*Chaque administrateur s'engage à remettre son mandat à la disposition du Conseil d'Administration lorsqu'il estime, de bonne foi, ne plus être en mesure de l'assumer pleinement.*

#### **ARTICLE 14 CUMUL DE MANDATS**

*Sans préjudice du respect des obligations légales, l'administrateur qui exerce le mandat de Président, de Directeur Général ou de Directeur Général Délégué, ne peut pas accepter d'exercer plus de trois autres mandats d'administrateur dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures à son Groupe.*

#### **ARTICLE 15 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

*Le présent Règlement intérieur ne peut être modifié que par le Conseil d'Administration, à l'initiative du Président ou après suggestion de tout membre du Conseil d'Administration.*

## **VII.5. MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE MIDDLENEXT**

Il est rappelé que le Conseil d'Administration a adopté le « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT » et a choisi de se soumettre à l'ensemble de ses recommandations (démarche « comply or explain »)

### **VII.5.1. RECOMMANDATION N°15**

La recommandation MIDDLENEXT N°15 (« Il est recommandé qu'une fois par an, le président du conseil invite les membres à s'exprimer sur le fonctionnement du conseil et sur la préparation de ses travaux. Cette discussion est inscrite au procès-verbal de la séance ») est respectée.

Le Conseil d'Administration du 30 avril 2014 a procédé à l'auto-évaluation de son fonctionnement.

### **VII.5.2. RECOMMANDATION N° 8**

La recommandation MIDDLENEXT n°8 sur les administrateurs indépendants est respectée.

Elle indique: « Il est recommandé que le conseil accueille au moins 2 membres indépendants. Ce nombre pourra être ramené à 1 membre dans l'hypothèse où le conseil est composé de 5 membres ou moins. Il pourra être augmenté dans les conseils dont l'effectif est important » et précise les critères permettant de justifier l'indépendance des membres du conseil.

Le Conseil d'Administration du 30 mars 2011 a décidé de proposer comme administrateurs indépendants Madame Chantal ROCLORE-BOISEN, Monsieur Dominique PAULHAC - celui-ci ayant démissionné depuis et Monsieur Patrick LOUIS. Le Conseil a donc considéré que ces administrateurs et préalablement Monsieur Paul-Henry WATINE étaient des administrateurs indépendants eu égard aux critères de la recommandation N°8.

### **VII.5.3. AUTRES RECOMMANDATIONS**

L'ensemble des recommandations du « Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT » sont suivies par MECELEC et ses organes de gouvernance.

## VII.6. DECLARATION

Aucune des personnes ci-dessus :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliquée dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêchée d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

## VII.7. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES DE DIRECTION, DE SURVEILLANCE ET DE LA DIRECTION

Il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de MECELEC, de ses mandataires sociaux et de ses administrateurs et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des fournisseurs, des clients ou autres, en vertu duquel l'un quelconque des mandataires sociaux ou des membres du conseil d'administration a été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la direction.

Il n'existe aucune restriction concernant l'un des mandataires sociaux ou des membres du conseil d'administration concernant la cession, dans une durée déterminée, de leur participation dans le capital social de l'émetteur.

Aucun actif de MECELEC n'est détenu directement ou indirectement par un de ses mandataires sociaux ou de ses administrateurs.

## VII.8. CONTRAT ENTRE LES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE

La convention réglementée avec SETIAG dont le gérant est Michel-Pierre DELOCHE, PDG de MECELEC n'a pas été reconduite en 2013.

## VII.9. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

### ERNST & YOUNG ET AUTRES

SIEGE SOCIAL : TOUR OXYGENE - 10-12 BOULEVARD MARIUS VIVIER MERLE - 69393 LYON CEDEX 03  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE VERSAILLES  
CAPITAL VARIABLE – RCS NANTERRE 438 476 913

### MAZARS & SEFCO

SIEGE SOCIAL : LE FORUM - 5 AVENUE DE VERDUN - BP 1119 - 26011 VALENCE CEDEX  
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE GRENOBLE  
CAPITAL DE 1 575 000 EUROS - RCS ROMANS 341 030 740

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### VII.9.1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

##### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article L. 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### AVEC LA SOCIETE MECELEC INDUSTRIES SAS

##### AVENANT A LA CONVENTION D'ASSISTANCE

Administrateur concerné : M. DELOCHE.

Date d'autorisation : 29 mars 2013 et 10 juin 2013.

Nature et modalités de la convention : une convention conclue en date du 2 avril 2012 prévoit que MECELEC SA fournisse à MECELEC INDUSTRIES SAS une assistance et une coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité.

En contrepartie, cette convention prévoit que MECELEC INDUSTRIES SAS verse une rémunération à MECELEC SA calculée sur la base des budgets initiaux affectés site par site (filiale ou établissement secondaire).

Un avenant a été conclu le 10/06/2013 pour préciser la répartition entre les sites des frais liés aux bâtiments. Les autres clauses sont restées inchangées.

##### INCORPORATION DU COMPTE COURANT D'ASSOCIE AU CAPITAL

Administrateur concerné : M. DELOCHE.

Date d'autorisation : 5 juillet 2013.

Nature et modalités de la convention : le compte courant d'associé ouvert dans les livres de MECELEC INDUSTRIES au nom de votre société a été incorporé au capital à hauteur de 1 950 K€, portant ainsi la capital de MECELEC INDUSTRIES SAS de 50 K€ à 2 000 K€, afin de lui permettre de reconstituer ses capitaux propres.

#### CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES DEPUIS LA CLOTURE

---

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

#### *BAIL COMMERCIAL DES LOCAUX EXPLOITES A ST ETIENNE DE ST GEOIRS*

---

Administrateurs concernés : M. DELOCHE (Président Directeur Général), M. BRONNER (administrateur), M. LAMELOISE (censeur), M. RIBEYRE (Directeur Général délégué)

Date d'autorisation : 26 mars 2014.

Nature et modalités de la convention : en raison de difficulté avec le propriétaire actuel, une société civile immobilière dont les associés sont la société MP DELOCHE (société liée à Monsieur Michel-Pierre DELOCHE), la société SCI DU PRAZ (société liée à Monsieur Hervé BRONNER), la société HELEA FINANCIERE (société liée à Monsieur Edouard LAMELOISE, censeur) et Monsieur Philippe RIBEYRE (Directeur Général Délégué), va acheter les locaux exploités par votre société à SAINT-ETIENNE-DE-SAINT-GEOIRS.

Dans ces conditions, cette SCI se substituera à l'actuel bailleur et le contrat de bail se poursuivra aux mêmes conditions et charges qu'actuellement.

Le bail commercial stipule que ces locaux se composent d'un terrain et de divers bâtiments à usage de bureaux, ateliers et entreposage et qu'ils sont exclusivement destinés à usage de l'industrie de transformation de matières plastiques et synthétiques.

Ce bail a été consenti à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se terminera le 31 décembre 2019. Le montant du loyer annuel est de 180 000 euros HT (avec clause de révision annuelle indexé sur l'indice national de la construction). Le dépôt de garantie est de 45 000 €.

Le locataire bénéficie d'une promesse unilatérale de vente du bien loué.

Cette convention n'a pas eu d'effet sur l'exercice 2013.

#### *RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LA SOCIETE MECELEC INDUSTRIES*

---

Administrateur concerné : M. DELOCHE.

Date d'autorisation : 30 avril 2014.

Nature et modalités de la convention : une convention conclue en date du 2 avril 2012 prévoit que MECELEC SA fournisse à MECELEC INDUSTRIES SAS une assistance et une coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité.

En contrepartie, cette convention prévoit que MECELEC INDUSTRIES SAS verse une rémunération à MECELEC SA calculée sur la base des budgets initiaux affectés site par site (filiale ou établissement secondaire).

Cette convention est tacitement reconductible par période de 12 mois.

Le renouvellement de cette convention pour l'exercice 2014 a été autorisé le 30 avril 2014.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

AVEC LA SOCIETE MECELEC INDUSTRIES SAS

---

#### *CONVENTION DE COMPTE COURANT A DUREE INDETERMINEE*

---

Administrateur concerné : M. DELOCHE.

Date d'autorisation : 29 mars 2013.

Nature et modalités de la convention : MECELEC SA a accordé à MECELEC INDUSTRIES SAS une avance en compte courant rémunérée.

Application sur l'exercice : Le montant figurant à l'actif au 31/12/13 est de 856 K€. Ce compte courant est totalement déprécié.

Le montant pris en produits au titre des intérêts de l'exercice est de 23 K€.

La rémunération a été effectuée au taux de 1,20 %.

#### *2) RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE AVEC LA SOCIETE MECELEC INDUSTRIES*

---

Administrateur concerné : M. DELOCHE.

Date d'autorisation : 29 mars 2013.

Nature et modalités de la convention : une convention conclue en date du 2 avril 2012 prévoit que MECELEC SA fournisse à MECELEC INDUSTRIES SAS une assistance et une coordination en matière de management, de politique commerciale et de développement d'activité.

En contrepartie, cette convention prévoit que MECELEC INDUSTRIES SAS verse une rémunération à MECELEC SA calculée sur la base des budgets initiaux affectés site par site (filiale ou établissement secondaire).

Cette convention est tacitement reconductible par période de 12 mois.

Le renouvellement de cette convention pour l'exercice 2013 a été autorisé le 29 mars 2013.

Application sur l'exercice : Le montant enregistré en produit au titre de l'exercice est de 593 K€.

AVEC LA SOCIETE MP DELOCHE & ASSOCIES

---

#### *CONVENTION DE COMPTE COURANT*

---

Administrateur concerné: M. DELOCHE.

Date d'autorisation : 29 mars 2013.

Nature et modalités de la convention : cette convention, à durée indéterminée, prévoit un apport en compte courant, avec engagement de blocage d'un montant de 500 K€ de la part de la société MP DELOCHE & ASSOCIES au profit de votre société.

Cette convention est intervenue dans le cadre des garanties accordées au CREDIT AGRICOLE CENTRE-EST ENTREPRISE et au CIC LYONNAISE DE BANQUE, consécutivement au financement du remboursement du passif de sauvegarde.

Application sur l'exercice : Le montant figurant au passif au 31/12/2013 est de 1 429 K€.

Cette avance est rémunérée au taux maximum fiscalement déductible.

Le montant pris en charge sur l'exercice au titre des intérêts est de 28 K€.

Fait à Lyon et à Valence, le 30 avril 2014.

Les commissaires aux comptes

**ERNST & YOUNG ET AUTRES** Lionel DENJEAN

**MAZARS & SEFCO** Frédéric MAUREL

## VII.10. REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS

### VII.10.1. SITUATION A LA DATE D'ENREGISTREMENT DU DOCUMENT DE REFERENCE

Le Conseil d'Administration du 30 mars 2011 a validé le principe de l'attribution de jetons de présence aux administrateurs et au Président, dans une enveloppe de 50K€. Cette disposition a été approuvée par l'Assemblée Générale de juin 2013 a décidé d'une enveloppe de 100 K€. Le Règlement Intérieur régit l'attribution de ces jetons.

Le conseil d'administration du 30 avril 2014 a affecté le paiement de jetons pour un montant de 16K€.

### VII.10.2. SOMMES PROVISIONNEES

Au 31/12/2013, une provision au titre des jetons de présence a été constituée à hauteur de 17,5K€.

### VII.10.3. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS

Les administrateurs indépendants détiennent les actions et droits de vote suivants :

Nom	Prénom	Titres	Titres %	DDV %
BOISEN	Chantal	850	0.03%	0.03%
LOUIS	Patrick	4000	0.12%	0.12%
WATINE	Paul-Henry	1	<0.00%	<0.00%

Les participations des autres administrateurs sont précisées au tableau en VIII.3.1.

Aucun programme de stocks options au bénéfice des dirigeants n'est actuellement en vigueur.

## VII.11. REMUNERATIONS ET AVANTAGES AU BENEFICE DES MANDATAIRES SOCIAUX

### VII.11.1. PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL

M. Michel-Pierre DELOCHE n'a perçu aucune rémunération en 2010 ni en 2011. Il est rémunéré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, par décision du Conseil d'Administration du 4 avril 2012. La rémunération annuelle fixe est de 80 000 €, plus une prime variable en fonction du résultat net social

2013. Cette prime est fixée par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations.

#### VII.11.2. DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

M. Philippe RIBEYRE a été embauché le 22 mars 2010 par MECELEC en tant que Directeur du site de Mauves et a bénéficié à ce titre d'un contrat de travail. Ce contrat prévoit un salaire de base de 147 600 € (montant révisé par décision du Conseil d'Administration du 4 avril 2012) et le bénéfice de la prime attribuée aux cadres de MECELEC. Le montant de cette prime est d'un mois de salaire, dont 75% est fixe et 25% lié à l'atteinte d'un objectif fixé annuellement, qui est, pour 2013, l'amélioration du taux de service mesuré chaque semestre.

M. RIBEYRE a été nommé Directeur Général Délégué au 29 juillet 2010. Le contrat de travail, antérieur, a été maintenu.

#### VII.11.3. TABLEAU RECAPITULATIF DES REMUNERATIONS

Philippe RIBEYRE Directeur Général Délégué	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	161 435	-	196 682
Rémunération variable	-	25 000	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	3 216	-	3 274
TOTAL	-	189 653	-	199 956

Michel-Pierre DELOCHE Président Directeur Général	Exercice 2012		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	80 000	-	95 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	1 200	1 500	2 100	1 200
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	1 200	81 500	2 100	96 200

#### VII.11.4. TABLEAU N°10 DE LA RECOMMANDATION AMF DU 22 DECEMBRE 2008

Dirigeants Mandataires sociaux	MP DELOCHE	Ph RIBEYRE
Contrat de travail	Non	Oui
Régime de retraite supplémentaire	Non	Non
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction	néant	néant
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	néant	néant

#### VII.12. OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET ACTIONS DE PERFORMANCE

Aucun programme de cette nature au bénéfice des dirigeants n'est en vigueur.

## VIII. INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

### VIII.1. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2013, le montant du capital social s'élevait à 9 631 596 euros divisé en 3 210 532 de trois (3) euro chacune de valeur nominale.

Il n'existe aucune sûreté, privilège ou nantissement sur le capital social.

Ce montant résulte de l'émission de 2 197 328 actions nouvelles lors de l'augmentation de capital de décembre 2010.

L'évolution du capital social a été la suivante :

	<u>04/05/2001</u>	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>30/06/2014</u>
Titres	1 012 700	3 210 028	3 210 428	3 210 532	3 210 632
Droits de Votes *	1 553 518	3 233 256	3 233 656	3 233 761	3 233 861
Capital social (€)	3 038 100	9 630 084	9 631 284	9 631 596	9 631 896

\* Compte tenu des droits de vote double conférés à certaines actions et des actions auto-détenues.

Au cours de l'exercice 2011, 800 BSA ont été exercés, entraînant l'émission de 400 actions nouvelles à droit de vote simple. L'augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration du 4 avril 2012.

Au cours de l'exercice 2012, 104 BSA ont été exercés, entraînant l'émission de 104 actions nouvelles à droit de vote simple. L'augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2013.

Au cours de l'exercice 2013, 100 BSA ont été exercés, entraînant l'émission de 100 actions nouvelles à droit de vote simple. L'augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration du 29 mars 2014.

### VIII.2. BSA

Compte tenu de la performance du marché financier, MECELEC a décidé d'étendre au 31 décembre 2015 inclus la date limite d'exercice des BSA émis lors de l'augmentation de capital de décembre 2010 et de réduire le prix d'exercice à 3,50€. Ces dispositions ont été approuvées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2013.

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>05/09/2014</u> <sup>3</sup>
Nombre de BSA exerçables	2 197 328	2 196 528	2 196 424	2 196 324	2 196 324
Nombre d'actions potentielles	4 308 692	5 406 956	5 406 956	5 406 956	5 406 956
Actions propres	24 952	30 251	26 195	17 163	17 163

Au cours de l'exercice 2013, 100 BSA ont été exercés, entraînant l'émission de 100 actions nouvelles à droit de vote simple. L'augmentation de capital a été constatée par le Conseil d'Administration du 26 mars 2014. Il n'y a eu aucune demande d'exercice de BSA au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

---

<sup>3</sup> Il n'y a eu aucun exercice de BSA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Le Concert Seconde Chance détient 1 489 412 BSA au 31 décembre 2013 et 1 482 412 BSA au 30 juin 2014. Au cas où le Concert exercerait tous ses BSA sans que les autres actionnaires n'exercent les leurs, la participation du Concert serait portée à 66.86%. Au cas où tous les actionnaires exerceraient tous leurs BSA, la participation du Concert serait portée à 58.12%.

### VIII.3. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

#### VIII.3.1. ACTIONNARIAT AU 31/12/2013 ET AU 5 SEPTEMBRE 2014

Au 31/12	2011			2012			2013			5/09/2014		
Nom	Actions	% du capital	% des droits	Actions	% du capital	% des droits	Actions	% du capital	% des droits	Actions	% du capital	% des droits
VENDOME DEVELOPPEMENT	600 000	18.7%	18.7%	357 917	11.1%	11.2%	315 324	9.9%	9.8%	286 746	8.9%	8.9%
MP DELOCHE ET ASSOCIES	357 160	11.1%	11.2%	357 160	11.1%	11.1%	357 160	11.1%	11.1%	367 230	11.4%	11.4%
SECONDE CHANCE	232 824	7.3%	7.3%	232 824	7.3%	7.3%	82 824	2.6%	2.6%	82 824	2.6%	2.6%
HELEA FINANCIERE	205 216	6.4%	6.4%	205 216	6.4%	6.4%	262 716	8.2%	8.2%	262 716	8.2%	8.2%
SETIAG	155 216	4.8%	4.9%	167 920	5.2%	5.2%	255 216	7.9%	7.9%	267 920	8.3%	8.3%
AUTO-FINANCE	161 309	5.0%	5.0%	161 309	5.0%	5.0%	153 411	4.8%	4.8%	161 309	5.0%	5.0%
DANCER INVESTISSEMENT	160 563	5.0%	5.0%	160 563	5.0%	5.0%	160 563	5.0%	5.0%	160 563	5.0%	5.0%
PRENOT Jean-François	103 441	3.2%	3.2%	103 441	3.2%	3.2%	0	0%	0%	0	0%	0%
J.Y.C SARL	51 720	1.6%	1.6%	51 720	1.6%	1.6%	51 720	1.6%	1.6%	31 720	1.0%	1.0%
VANNOOTE Eric	14 122	0.4%	0.4%	14 122	0.4%	0.4%	14 122	0.4%	0.4%	14 122	0.4%	0.4%
<b>Concert SECONDE CHANCE</b>	<b>2 041 571</b>	<b>63.6%</b>	<b>62.9%</b>	<b>1 812 192</b>	<b>56.4%</b>	<b>56.6%</b>	<b>1 653 056</b>	<b>51.5%</b>	<b>51.4%</b>	<b>1 635 150</b>	<b>50.9%</b>	<b>50.9%</b>
Jean-Mary LABROT	20 000	0.6%	1.2%	20 000	0.6%	1.2%	20 000	0.6%	1.2%	20 000	0.6%	1.2%
Salariés MECLEEC	9 177	0.3%	0.3%	8 912	0.3%	0.3%	8 127	0.3%	0.3%	8 127	0.3%	0.3%
Auto détention	30 251	0.9%	0%	26 195	0.8%	0%	17 193	0.5%	0%	17 193	0.5%	0%
Autres	1 109 429	34.6%	34.7%	1 343 233	41.8%	41.9%	1 512 186	47.1%	47.1%	1 530 162	47.7%	47.7%
<b>Total</b>	<b>3 210 428</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>3 210 532</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>3 210 532</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>3 210 632</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

#### VIII.3.2. OPERATIONS SIGNIFICATIVES INTERVENUES AU COURS DES DERNIERS EXERCICES

##### DEPASSEMENT DU SEUIL DES 5%

##### 2005

Dominique PAULHAC : Acquisition sur le marché de 63 177 actions le 22 novembre 2005.

##### 2010

SECONDE CHANCE : Acquisition par acte sous seing privé du 12 février 2010 de 82 824 actions représentant 8,18 % du capital et 8,00 % des droits de vote.

HELEA FINANCIERE : Acquisition par acte sous seing privé du 12 février 2010 de 55 216 actions représentant 5,45% du capital et 5,33% des droits de vote

VENDOME DEVELOPPEMENT : Acquisition par acte sous seing privé du 12 février 2010 de 91 990 actions représentant 9,08% du capital 8,88% des droits de vote.

SETIAG : Acquisition par acte sous seing privé du 12 février 2010 de 55 216 actions représentant 5,45% du capital et 5,33% des droits de vote.

##### 2011

AUTOFINANCE : Acquisition par acte sous seing privé du 18 janvier 2011 de 7 868 actions portant la part d'AUTOFINANCE à 5,02% du capital et 4,78% des droits de vote.

2012

---

SETIAG a acquis au cours de l'exercice 12 704 titres portant ainsi sa participation au 31/12/2012 à 5.23%.

#### DEPASSEMENT DU SEUIL DES 10%

MP DELOCHE & ASSOCIES : Acquisition par acte sous seing du 12 février 2010 de 127 160 actions représentant 12,56% du capital et 12,27% des droits de vote.

#### DEPASSEMENT DU SEUIL DES 50%

SECONDE CHANCE, HELEA FINANCIERE, VENDOME DEVELOPPEMENT, SETIAG, MP DELOCHE & ASSOCIES ainsi que Messieurs Jean-François PRENOT et Eric VANOOTE, les sociétés J.Y.C, DANCER INVESTISSEMENT et AUTOFINANCE agissant de concert ont acquis, par acte sous seing privé du 12 février 2010, 552 159 actions représentant 54,52% du capital et 54,67% des droits de vote.

#### AUTRES FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Néant

VIII.3.3. [CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU TOUTE OBLIGATION ATTACHE\(E\) AU CAPITAL SOUSCRIT, MAIS NON LIBERE, OU SUR TOUTE ENTREPRISE VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL.](#)

---

Néant

VIII.3.4. [CONTROLE DE LA SOCIETE](#)

---

A la date d'enregistrement du présent document de référence, MECELEC est majoritairement détenue par le concert Seconde Chance avec une participation représentant 51.1 % des droits de vote et 51.77% du capital.

MECELEC estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle soit exercé de manière abusive. A cette fin il est précisé que le Concert SECONDE CHANCE a décidé dans un souci de protection de l'actionnariat minoritaire de procéder à l'augmentation de capital de décembre 2010 au nominal et avec maintien du DPS au lieu d'une réduction de capital envisagée initialement.

MECELEC possède un actionnariat de référence important (le concert SECONDE CHANCE). Comme pour la majorité des VAMPS (Valeurs de Moyenne et Petite taille), il existe donc inévitablement un rapprochement entre l'équipe dirigeante et l'actionnariat. Toutefois, MECELEC, outre le respect de la réglementation et de la législation en vigueur notamment en matière d'information de son actionnariat, a adopté, dans une démarche de gouvernance responsable, du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de MIDDLENEXT dont elle a choisi de respecter les recommandations.

VIII.3.5. [PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACTION DE CONCERT.](#)

---

La société SECONDE CHANCE déclare agir de concert avec les sociétés HELEA FINANCIERE, DANCER INVESTISSEMENTS, AUTO-FINANCE, VENDOME DEVELOPPEMENT, JYC SARL, SETIAG, MP DELOCHE ET ASSOCIES ainsi qu'avec Mr Eric VANNOOTE.

Il n'existe cependant pas de pacte d'actionnaires.

#### **VIII.4. RACHATS D' ACTIONS**

MECELEC a mis fin le 31 décembre 2013 au contrat confié à ODDO et Cie le 1<sup>er</sup> septembre 2011 dans le cadre d'un contrat de liquidité.

#### **VIII.5. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2010 a donné délégation au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois aux fins de décider de l'émission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires de MECELEC en période d'offre publique.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2011 a décidé de proroger le délai d'exercice des BSA, jusqu'au 25 novembre 2013 inclus.

Le délai d'exercice des BSA a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2015 par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2013.

## **IX. BILAN SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL**

### **IX.1. INTRODUCTION**

Ce bilan prend en compte :

- l'Article L. 2323 du Code du Travail concernant l'analyse de la situation Homme/Femme ;
- la loi NRE (art 148-2 et 149-3) quant aux informations sociales et aux conséquences de l'activité de la société sur l'environnement ;
- L'Article 225 de la loi Grenelle II du 12 juillet 2010 et son décret d'application du 24 avril 2012

Ce rapport va au-delà de ces exigences légales ou réglementaires en intégrant les demandes de nos grands clients, les indicateurs de l'index GAÏA (soutenu par Ethifinance, NYSE et la SFAF), les objectifs de la fondation FACE et certains éléments du Global Reporting Index (GRI). Les indicateurs suivis par l'index GAÏA sont repérés dans les tableaux.

Il a été publié pour la première fois, avec les données 2011, dans le Document de Référence 2011. Il inclut les données concernant MECELEC SA, et partiellement, celles concernant MECELEC INDUSTRIES SAS.

## IX.2. GOUVERNANCE

### IX.2.1. ACTIONNARIAT

	Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
G01	Nombre d'actions composant le capital social en fin d'exercice	■	3.210.428	3.210.512	3.210.532
G02	Capitalisation boursière au 31/12 (M€)	■	9.47	8.8	9.8
G03	Existence de plusieurs classes d'actions	■	-	-	-
G04	Droits de vote double	■	23 227	23 227	20 739
G05	Part du capital (en %) détenue par les "fondateurs et familles"	■	0.6%	0.6%	0.6%
G06	Part du capital (en %) détenue par les autres actionnaires détenant au moins 5% du total des titres	■	53.1%	52.8%	42.1%
G07	Part du capital (en %) détenue par les salariés	■	0.30%	0.3%	0.3%
G08	Part du capital (en %) en autocontrôle	■	-	-	0.5%
G09	Part de flottant "libre" (en %) <sup>4</sup>	■	35.71%	42.74%	46.8%
G10	Pacte d'actionnaires	■	-	-	-

### IX.2.2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

	Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
G11	Structure de gouvernance unitaire à CA	■	Oui	Oui	Oui
G12	Présidence et Direction Générale dissociées	■	Non	Non	Non
G13	Nombre d'administrateurs	■	8	8	9
G14	Nombre d'administrateurs indépendants ou externes	■	3	3	4
G15	Nombre d'administrateurs femmes	■	1	1	2
G16	Nombre d'administrateurs femmes indépendantes	■	1	1	2
G17	Nombre d'administrateurs membres du comité exécutif	■	1	1	1
G18	Nombre d'administrateurs --exécutifs de la famille du ou des fondateurs	■	-	-	-
G19	Nombre d'administrateurs représentants les salariés	■	-	-	-
G22	Nombre de réunions du Conseil au cours de l'exercice	■	5	4	6
G23	Participation des administrateurs au Conseil	■	79.44%	78.13%	77.01%

<sup>4</sup> Hors actions détenues par le concert Seconde Chance, les administrateurs, et actions en auto-détention

### IX.2.3. REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
G24 Répartition des jetons de présence liée à l'assiduité et/ou à la participation à des comités	■	oui	oui	oui
G27 Montant global des jetons de présence versés aux administrateurs (K€)	■	9.3	9.3	15
G28 Montant maximum des jetons de présence versés à un administrateur présent à toutes les réunions <sup>5</sup> (K€)	■	1.5	1.8	2.1

### IX.2.4. CODE DE GOUVERNANCE

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
G29 Engagement à se conformer aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise pour les VAMP de Middenext	■	oui	oui	oui
G30 Engagement à se conformer aux recommandations AFEP MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	■	non	non	non
G31 Part des honoraires des commissaires aux comptes correspondant à des activités d'audit sur l'ensemble des honoraires des cabinets d'audit	■	100%	100%	100%

### IX.2.5. COMITES SPECIALISES

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
G32 Comités spécialisés au sein du Conseil	■	oui	oui	oui
G33 Comité d'audit	■	oui	oui	oui
G34 Comité des rémunérations	■	oui	oui	oui
G35 Comité des nominations	■	oui	oui	oui
G36 Comité stratégique	■	-	-	-

## IX.3. PERFORMANCE ECONOMIQUE

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
EC1 CA consolidé (M€)	■	40.786	45.452	43.598
EC2 Masse salariale (M€)		9.807	12.585	12.942
EC3 Résultat Opérationnel (M€)		0.728	- 0.709	36
EC4 Marge opérationnelle courante % (Résultat Opérationnel /CA)		1.78%	- 1.56%	- 0%
EC5 Résultat net part du groupe (M€)		0.652	- 0.243	- 1.296
EC6 Capitaux propres part du groupe (M€)		8.310	8.652	6.995
EC7 Dette financière totale (M€) <sup>6</sup>		0.095	0.663	2.565
EC8 Gearing (dette financière CT + dette financière LT) / Capitaux		1.10%	10.22%	36.6%

<sup>5</sup> Conseils et Comités

<sup>6</sup> Le montant des dettes factor (4 918 K€ au 31/12/2011, 7 785K€ au 31/12/2012 et 6 844K€ au 31/12/2013) n'est pas intégré, compte tenu de la contrepartie à l'actif au poste Clients.

Indicateurs		GAÏA	2011	2012	2013
	propres totaux) en % <sup>7</sup>				
EC9	Trésorerie (M€)		1.430	1.408	29.715
EC10	Total du bilan (M€)		23.257	27.071	30.615
EC11	Valeur de l'action au 31/12		3.17€	2.75€	3.04€

---

<sup>7</sup> Le gearing est calculé comme suit : Dettes Bancaires et Financières/Fonds Propres ; l'endettement factor est déduit du fait de la contrepartie au poste Clients de l'actif ; en conséquence la trésorerie active n'est pas retranchée

## IX.4. ENGAGEMENT SOCIÉTAL

### IX.4.1. ENGAGEMENT RSE

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
ES1 Adhésion au Pacte Mondial de l'ONU		oui	oui	oui
Publication « Communication on Progress »		-	oui	oui
ES2 Engagement de conformité SA8000		oui	oui	oui
ES3 Adhésion Fondation Agir Contre l'Exclusion		oui	oui	oui

### IX.4.2. SENSIBILISATION RSE

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
ES4 Action de sensibilisation des salariés	■	-	-	-
ES5 Intégration de la stratégie RSE dans la communication externe	■	-	-	-

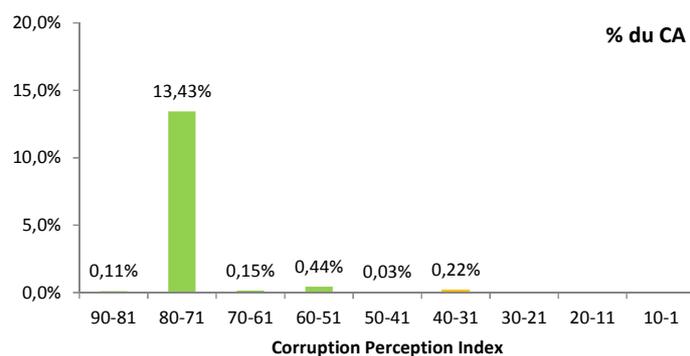
### IX.4.3. POLITIQUE ETHIQUE

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
ES10 Formalisation d'une politique éthique ou de conduite des affaires	■	-	-	oui
ES11 Communication aux salariés	■	-	-	oui

### IX.4.4. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
ES6 Engagements en matière de lutte contre la corruption	■	-	-	oui
ES7 Activités dans des pays particulièrement exposés au risque de corruption (Liste Transparency International)	■	-	0,34%	0,22%

Le Groupe MECELEC n'a réalisé aucun chiffre d'affaires avec un pays dont le « Corruption Perceptions Index » Transparency International est inférieur à 20 en 2013.



#### IX.4.5. COLLECTIVITES LOCALES

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
ES8 Part des revenus redistribués aux collectivités locales (K€)		464	555	523
ES9 Mesures de prévention et de mitigation mises en œuvre au sein des activités avec un potentiel significatif d'impact négatif sur les communautés locales		Néant	Néant	Néant

#### IX.5. ENVIRONNEMENT

##### IX.5.1. SYSTEME DE MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
EN1 Investissements et dépenses de protection de l'environnement par nature		ND	ND	ND
EN2 Mise en place d'un SME		non	non	non
EN3 Initiatives de sensibilisation des salariés aux impacts environnementaux	■	oui	oui	oui

##### IX.5.2. MATIERES PREMIERES

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
<b>site de MAUVES</b>				
EN4a Matières premières utilisées en tonnes		3.212	3.037	2.277
- SMC		2.327	2.344	1.700
- visserie et inserts		95	98	65
- tissu fibre de verre		84	74	59
- cartons		305	32	22
- autres		401	489	431
EN5 Matières premières recyclées		10%	10%	10%
<b>site de St AGREVE</b>				
EN4a Matières premières utilisées en tonnes		778	483	536
- Thermoplastiques		716	420	457
- visserie et inserts		33	19	33
- tissu fibre de verre		1	-	-
- cartons		12	12	12
- autres		32	32	34
EN5 Matières premières recyclées		ND	ND	ND

##### IX.5.3. EFFICACITE CARBONE ET CONSOMMATION D'ENERGIE

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
EN6 Bilan carbone : nombre de sites évalués (objectif : 100%)	■	2/6	2/6	2/4
EN7 Emissions de gaz à effet de serre (GES) en tep	■			
Mauves		15.399	15.708	13.471
St Agrève		6.089	3.514	3.947
EN8 Mécanismes spécifiques concernant les consommations d'énergies et la réduction des GES	■	oui	oui	oui

EN9a	Consommation d'énergie électrique <sup>8</sup>	■			
	MWh		10.442	9.310	8.725
	MWh/M€ CA		243	233	188
EN9b	Consommation de gaz <sup>6</sup>	■			
	MWh		4.429	5.088	4.877
	MWh/M€ CA		104	136	105
EN10	Initiatives de réduction de la consommation	■	-	-	-
EN11a	Investissements ENR	■	-	-	-
EN11b	Production d'électricité en provenance des investissements dans les énergies renouvelables en MWh	■	-	-	-

#### IX.5.4. CONSOMMATION D'EAU

Indicateurs		GAÏA	2011	2012	2013
EN12	Consommation d'eau	■			
	m <sup>3</sup>		6.431	ND	8.709 <sup>9</sup>
	m <sup>3</sup> /M€ de CA		157	ND	200
EN13	% eau recyclée ou réutilisée	■	-	-	-
EN14	Mécanismes spécifiques pour la mise en œuvre de la politique concernant les consommations d'eau		-	-	-

#### IX.5.5. IMPACT SUR LA BIODIVERSITE

Indicateurs		GAÏA	2011	2012	2013
EN15	Surface des terrains au voisinage d'aires protégées ou riches (m <sup>2</sup> ) <sup>10</sup>		39.809	39.809	39.809
EN16	Nombre d'espèces menacées dans les zones		ND	ND	ND
EN17	Etude sur l'impact de l'activité sur la biodiversité et mesures prises le cas échéant		-	-	-

#### IX.5.6. GESTION DES EFFLUENTS ET DES DECHETS

Indicateurs		GAÏA	2011	2012	2013
EN18	Soumission à des quotas d'émissions de CO <sup>2</sup>		-	-	-
EN19	Emissions NOX, SOX en kg		ND	ND	ND
EN20	Masse (t) de déchets par type et mode de traitement <sup>11</sup>	■			
	- DIB		264	439	534
	- Cartons		42	39,74	48
	- DIS		7	24,11	70
	- Total en t/M€ CA		13,7	13,19	14,9
EN21	Volume en tonnes de Déchets Industriels Dangereux		-	-	-

<sup>8</sup> Données pour les sites de MECELEC SA

<sup>9</sup> Incluant MECELEC INDUSTRIES

<sup>10</sup> Site de Mauves

<sup>11</sup> Les données 2011 ne concernent que le site de MAUVES. A partir de 2012, les données intègrent les sites de MAUVES, ST AGREVE, ST GEOIRS et VONGES. Dès 2013, les données de Chambéry sont également intégrées.

Indicateurs	GAIA	2011	2012	2013
EN22 Part estimée des déchets triés		13.7%	ND	ND
EN23 Part estimée des déchets valorisés en interne ou en externe		13.7%	ND	ND
EN24 Rejets de produits ou émissions diverses, - intentionnellement polluants générés par l'activité identifiés et mesurés en permanence.		8 880 kg de COV	ND	ND
EN25 Total des rejets dans l'eau		Pas suivi	Pas suivi	Pas suivi

#### IX.5.7. ECO-CONCEPTION – RELATIONS AVEC FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Indicateurs	GAIA	2011	2012	2013
EN26 Initiatives de réduction des impacts environnementaux des produits		-	-	-
EN27 % de produits (ou emballages) vendus et recyclés		-	-	-
EN28 Nombre ou % de produits éco-conçus		-	-	-
EN29 Nombre d'ACV (analyse du cycle de vie) réalisées		-	-	-
EN30 Processus de sélection des fournisseurs selon des critères sociaux	■	-	-	-
EN31 Réalisation d'audits sociaux des fournisseurs	■	-	-	-
EN32 Processus de sélection des fournisseurs incluant des critères environnementaux	■	-	-	-
EN33 Réalisation d'audits environnementaux des fournisseurs	■	-	-	-

#### IX.5.8. GESTION DES PRODUITS ET DES SUBSTANCES DANGEREUSES

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
EN35 Conformité DEEE	■		sans objet	
EN36 Conformité RoHS	■	en cours	oui	oui
EN37 Conformité REACH	■		oui	oui

#### IX.5.9. CONFORMITE

Indicateurs	GAÏA	2011	2012	2013
EN38 Part des sites (en %) concernée par la réglementation ICPE soumise à déclaration ou autorisation		100%	100%	100%
EN39 Autorisations légales et agréments nécessaires pour l'activité.		100%	100%	100%
EN40 Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement		-	-	-
EN41 Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement et les actions menées en réparation de dommages causés à celui-ci		-	-	-

#### IX.5.10. TRANSPORT

Indicateurs	GAÏA	2011	2012 <sup>12</sup>	2013
EN42 Impacts environnementaux significatifs liés au transport des produits et du personnel				
<b>Site de MAUVES</b>				
- Déplacement du personnel (en t eq. CO <sup>2</sup> )		145	145	190
- Transport des produits entrants et sortants (en t eq. CO <sup>2</sup> )		627	588	660
<b>Site de ST AGREVE</b>				
- Déplacement du personnel (en t eq. CO <sup>2</sup> )		34	34	34
- Transport des produits entrants et sortants (en t eq. CO <sup>2</sup> )		160	97	144
EN43 Actions visant à réduire les impacts environnementaux de la logistique	■	-	-	-
EN44 Initiatives pour réduire l'impact des déplacements professionnels des salariés	■	-	-	-

<sup>12</sup> Les bilans carbone ont été réalisés à la fin 2012 sur les données 2011.

## IX.6. QUALITE ET RELATION CLIENTS

Indicateurs		GAÏA	2011	2012	2013
RC1	Mise en place d'un SMQ	■	ISO 9001	Idem	Idem
RC2	Part de l'activité bénéficiant d'une certification qualité externe (ex : ISO 9001)	■	100%	100%	100%
RC3	Réalisation d'enquêtes de satisfaction clients	■	oui	oui	oui

## IX.7. EFFECTIF

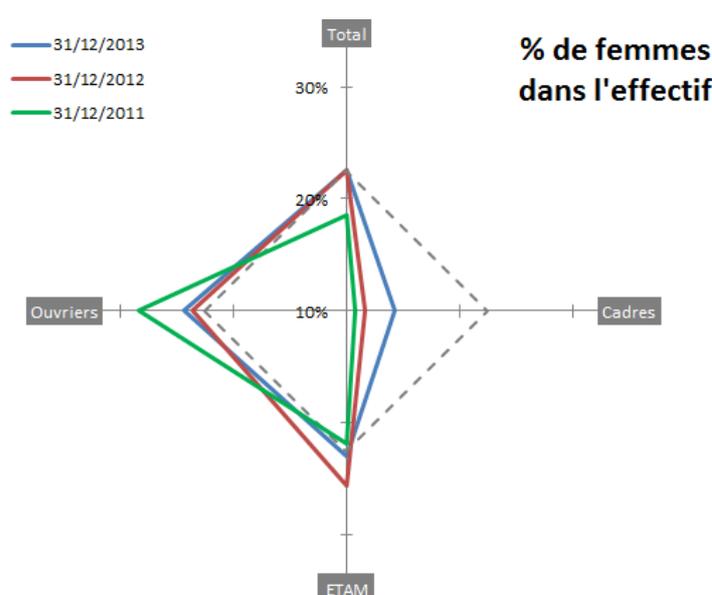
### IX.7.1. DONNEES GENERALES

Le tableau ci-dessous reprend les indicateurs clés qui sont détaillés et complétés dans les sections suivantes.

Indicateurs		GAÏA	2011	2012	2013
<b>Données Groupe MECELEC</b>					
RH1	Effectif du groupe au 31/12 (hors intérim)	■	258	338	307 <sup>13</sup>
RH2	Evolution de l'effectif à périmètre constant	■	+3	+3	-1
RH3	Part des salariés (en %) située en France	■	94.9%	95.9%	95.4%
RH4	Part des salariés opérant dans des pays sensibles en matière de Droits de l'Homme	■	0%	0%	0%
<b>Données MECELEC SA</b>					
RH5	Age moyen de l'effectif	■	48.5	47.4	48.9
RH6	Part de salariés (en %) de plus de 50 ans	■	49.6%	43%	53.8%
RH7	Part de cadres (en %) dans l'effectif	■	10.5%	12.3%	15.7%
RH8	Taux de turnover (embauches, départs par motif)	■	11%	25.6%	35%
RH10	Importance de la sous-traitance		4.9%	4.4%	4.9%
RH11	Taux d'absentéisme		6.7%	7.3%	4.7%
<b>Données MECELEC INDUSTRIES</b>					
RH12	Age moyen de l'effectif	■	-	43	40.49
RH13	Part de salariés (en %) de plus de 50 ans	■	-	29.5%	21.6%
RH14	Part de cadres (en %) dans l'effectif	■	-	12.8%	7.5%
RH15	Taux de turnover (embauches, départs par motif)	■	-	-	65%
RH16	Importance de la sous-traitance		-	-	-
RH17	Taux d'absentéisme		-	-	8.8%
<b>Données Groupe</b>					
RH9	Part de personnel employé en contrat non permanent (CDD+intérim)	■	14.2%	9.0%	16.4%

<sup>13</sup> Incluant Cluj (filiale en Roumanie).

## IX.7.2. EFFECTIF PAR CATEGORIE ET SEXE



31/12/2012				
	Effectif	H	F	F %
Cadres	43	38	5	12%
ETAM	86	64	22	26%
Ouvriers	195	149	46	24%
<b>Total</b>	<b>324</b>	<b>251</b>	<b>73</b>	<b>23%</b>

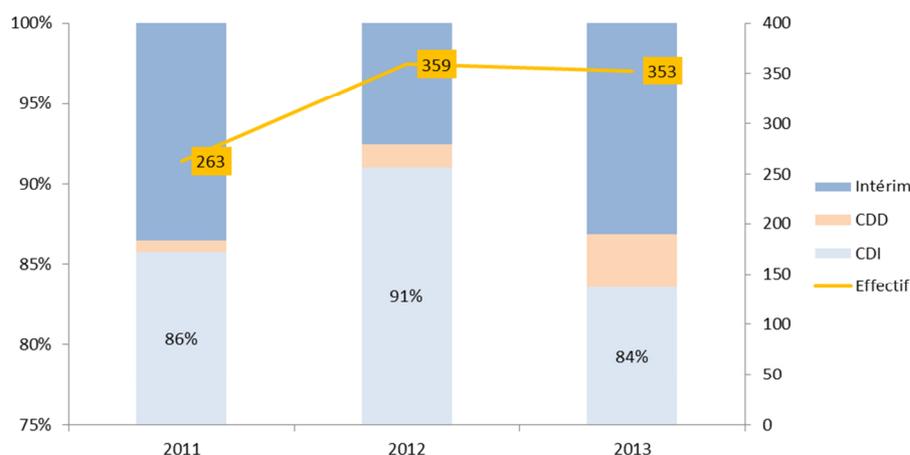
31/12/2013				
	Effectif	H	F	F %
Cadres	42	36	6	14%
ETAM	87	67	20	23%
Ouvriers	164	124	40	24%
<b>Total</b>	<b>293<sup>14</sup></b>	<b>227</b>	<b>66</b>	<b>23%</b>

Les femmes représentent un peu moins d'un quart de l'effectif. Elles sont davantage représentées dans l'effectif Cadre depuis 2 ans. Elles sont surreprésentées dans l'effectif ETAM en raison d'une forte présence féminine dans les postes administratifs, même si l'écart se réduit entre 2012 et 2013. La représentation féminine dans l'effectif ouvrier est stable depuis 2012.

## IX.7.3. EVOLUTION DES EFFECTIFS PAR TYPE DE CONTRAT

MECELEC maintient une politique de recours limité à l'intérim et aux CDD ; ces derniers sont majoritairement liés à des contrats de formation en alternance.

Le recours à l'intérim est en augmentation entre 2012 et 2013. Les sites de St Etienne de St Geoirs et Chambéry en sont les plus « consommateurs », en raison du carnet de commandes et des retards dans la réalisation des programmes de production. Les prévisions pour 2014 indiquent un recours plus limité au travail temporaire.



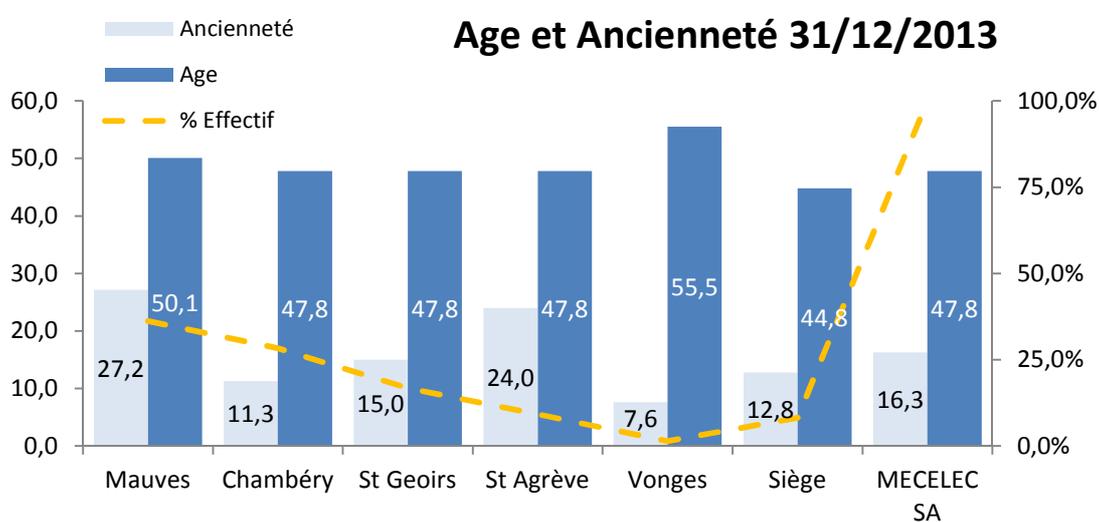
<sup>14</sup> Hors Cluj (filiale en Roumanie).

Ces données sont au 31/12/N.

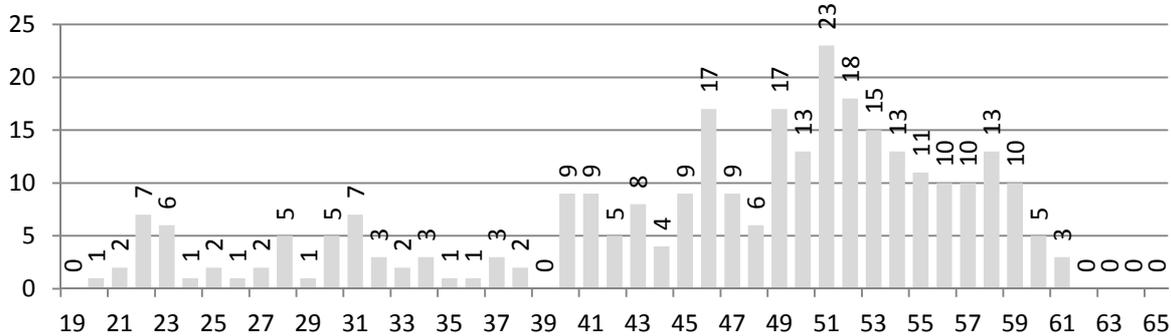
#### IX.7.4. REPARTITION PAR AGE ET ANCIENNETE DE L'EFFECTIF TOTAL

##### AGE ET ANCIENNETE

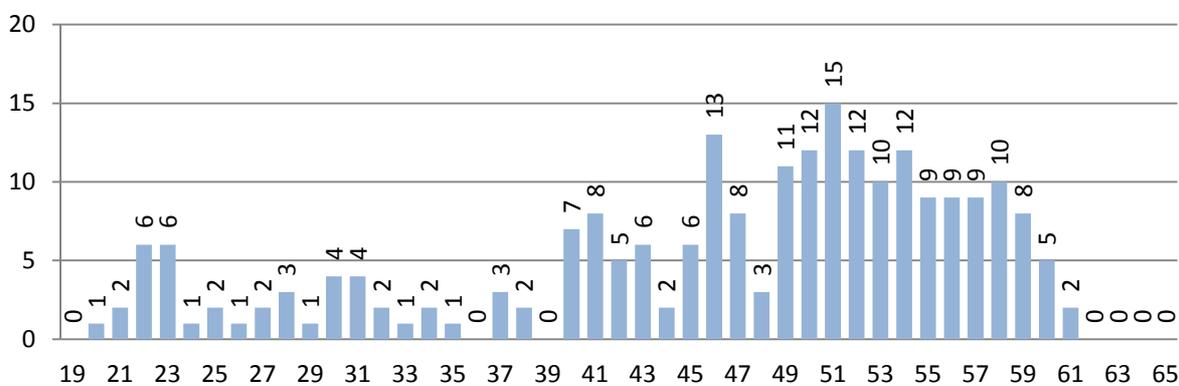
Moyenne par site	31/12/12			31/12/13		
	Age	Ancienneté	Effectif	Age	Ancienneté	Effectif
Mauves (yc siège)	50.2	27.2	117	47.5	20.0	130
St Agrève	46.9	23.0	27	47.8	24.0	27
St Geoirs	48.4	16.8	49	47.8	15.0	49
Vonges	48.6	8.2	20	55.5	7.6	4
Chambéry	43.1	13.1	78	40.7	11.3	83
<b>MECELEC Groupe</b>	<b>47.4</b>	<b>15.2</b>	<b>291</b>	<b>47.8</b>	<b>16.3</b>	<b>293</b>



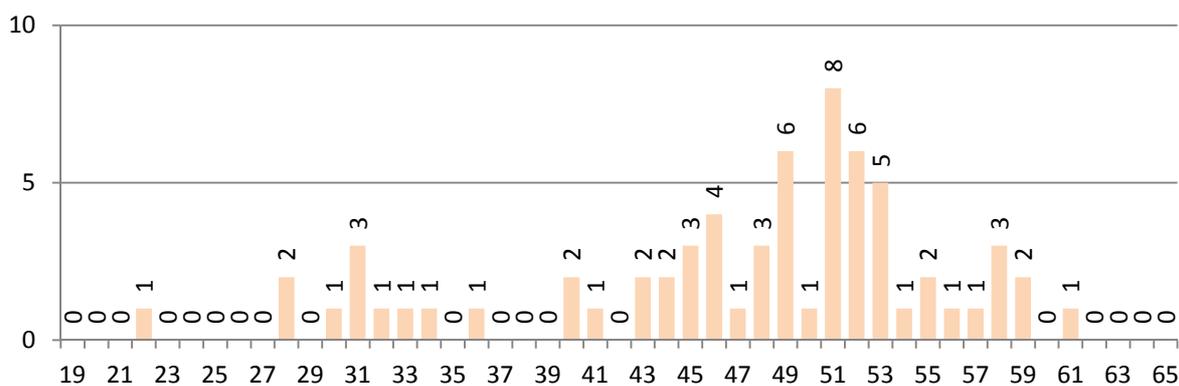
### Pyramide des âges 31/12/2013



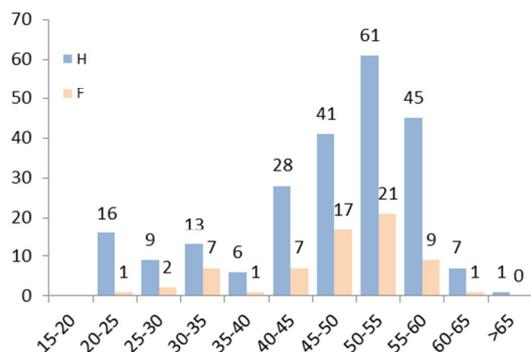
### Pyramide des âges - H - 31/12/2013



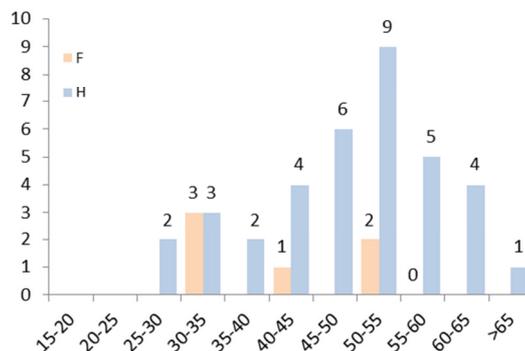
### Pyramide des âges - F - 31/12/2013



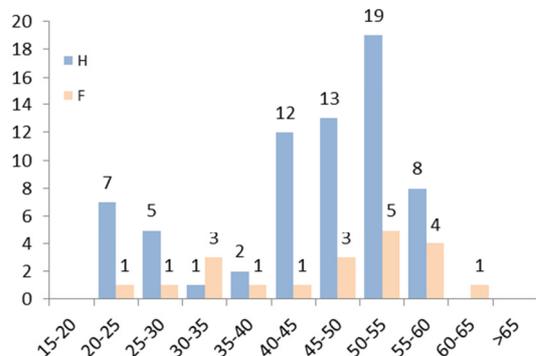
**Pyramide des âges - Tous - 31/12/2013**



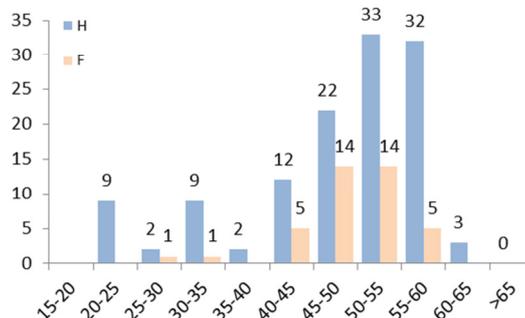
**Pyramide des âges - Cadres - 31/12/2013**



**Pyramide des âges - ETAM - 31/12/2013**



**Pyramide des âges - Ouvriers - 31/12/2013**



NB : en 2012, les assimilés cadres avaient été comptabilisés dans les cadres. En 2013, nous les considérons dans la catégorie ETAM (ce qui explique la baisse « faussée » du nombre de cadres femmes entre 2012 et 2013).

REPARTITION DE L'EFFECTIF TOTAL AU 31/12 SELON LES POSITIONS DES CONVENTIONS COLLECTIVES

CC Métallurgie				CC Plasturgie			
Position	F	H	Total	Position	F	H	Total
003	0	0	0	700	3	4	7
004	13	36	49	710	9	23	32
006	3	16	19	720	10	16	26
007	0	24	24	730	2	5	7
008	0	0	0	740	1	16	17
009	1	5	6	750	2	8	10
010	9	6	15	800	0	9	9
011	0	2	2	810	1	3	4
012	3	8	11	820	0	2	2
013		2	2	830		2	2
014	3	6	9	900	0	5	5
019	0	4	4	910	1	5	6
021	1	3	4	920	0	1	1
022	0	6	6	930	0	2	2
023	1	0	1	940	0	1	1
024	0	2	2	Alternant	3	2	5
Alternant		3	3				
<b>Total.</b>	<b>34</b>	<b>123</b>	<b>157</b>	<b>Total.</b>	<b>32</b>	<b>104</b>	<b>136</b>

### IX.7.5. EMBAUCHES ET DEPARTS

	2011	2012	2013	H 2011	H 2012	H 2013	F 2011	F 2012	F 2013
Démission	3	3	8	3	1	7	-	2	1
Retraite	1	2	7	1	2	6	-	-	1
Fin de CDD	2	11	9	1	10	8	1	1	1
Rupture Conventionnelle	2		13	2		11	-		2
Licenciement - Motif Economique	-	20	21	-	19	13	-	1	8
Licenciement - Motif Personnel	1	5	1	1	5	1	-	-	-
Licenciement - Inaptitude	5	2	3	3	1	3	2	1	-
Rupture CDD	-	-	3	-	-	3	-	-	-
Rupture contrat pendant essai	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Cessation d'activité	-	-	11	-	-	10	-	-	1
<b>Total Départs</b>	<b>14</b>	<b>43</b>	<b>77</b>	<b>11</b>	<b>38</b>	<b>62</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>15</b>
CDI	10	24	23	7	20	19	3	4	4
CDD	-	4	18	-	3	16	-	1	2
Alternance	3	4	6	3	4	3	-	-	3
<b>Total Embauches<sup>15</sup></b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>47</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>38</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>9</b>
<b>Taux de Turnover</b>	<b>11.4%</b>	<b>23%</b>	<b>38.8%</b>	<b>11.5%</b>	<b>35.1%</b>	<b>42.2%</b>	<b>19.5%</b>	<b>16.1%</b>	<b>35.1%</b>

Détails	2011	2012	2013
Embauches de salariés de - de 25 ans	1	10	19
Départs au cours de la période d'essai	-	-	1
Mutations d'un établissement à un autre	-	-	3
Départs volontaires en retraite et préretraite	-	2	7
Décès	-	-	-

### IX.7.6. PROMOTIONS

Promotions	H 2011	F 2011	H 2012	F 2012	H 2013	F 2013
Cadre	-	-	2	1	-	1
Maîtrise	1	-	2	1	5	1
Ouvrier	1	-	1	0	-	-
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>

Nombre de promotions suite à une formation : néant

<sup>15</sup> Les embauches ne tiennent pas compte de l'intégration des 51 salariés de SADAC au 01/01/2011 et des 98 salariés de SOTIRA AUTOMOTIVE en Avril 2012.

### Détails des promotions 2013

Site	Mois	HF	Poste initial	Coef	Caté.	Nouveau Poste	Coef	Caté.	intra	inter
Mauves	Juin	F	Agent Administratif	10	ETAM	Responsable ADV	14	Cadre	0	1
St Geoirs	Juin	F	Mouleuse Contact 2	720	Ouvrier	Technicien Magasin	730	ETAM	0	1
Chambéry	Juin	H	Agent de production	720	Ouvrier	Technicien Qualité	810	ETAM	0	1
Chambéry	Juill.	H	Agent de production	750	Ouvrier	Assistant Supply Chain	820	ETAM	0	1
Chambéry	Oct.	H	Agent de production	720	Ouvrier	Responsable îlot adjoint	750	ETAM	0	1
Chambéry	Oct.	H	Agent de production	740	Ouvrier	Responsable îlot adjoint	750	ETAM	0	1
Chambéry	Oct.	H	Agent de production	720	Ouvrier	Responsable îlot adjoint	750	ETAM	0	1

Les 7 promotions de 2013 ont donné lieu à un changement de statut.

### IX.7.7. CHOMAGE

	2011	2012	2013
Salariés mis en chômage partiel	-	-	155
Heures de chômage partiel	-	-	4 243
- indemnisées	-	-	4 243
- non indemnisées	-	-	-
Salariés mis en chômage intempéries	-	-	-
Heures de chômage intempéries	-	-	-

### IX.7.8. ABSENTEISME

#### MECELEC & MECELEC INDUSTRIES

	2011	2012	2013
Journées théoriques travaillées	52 858	67 998	66 498
Journées d'absence	6 920	8 004	6 393
Journées d'absence pour maladie	5 802	6 288	4 764
Répartition des absences pour maladie selon leur durée	ND	ND	
• Maladie < 3 jours	ND	ND	124
• Maladie > 3 jours	ND	ND	4 640
Journées d'absence pour accidents du travail et de trajet ou maladies professionnelles	644	945	1 482
• AT/MP < 3 jours	ND	ND	17
• AT/MP > 3 jours	ND	ND	1 465
Journées d'absence pour maternité	-	224	-
Journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux, congés spéciaux pour les femmes...)	47	119	67
Journées d'absence imputables à d'autres causes	-	254	147
Congés > 6 mois (compte épargne-temps, congé parental ou sabbatique)	-	-	-

#### ABSENTEISME : DONNEES PAR SITE

##### JOURS D'ABSENCE (MALADIE – AT/MP – INJUSTIFIE)

	Absences			Absences < 3j		
	jours	jours/personne		jours	jours/personne	
	2013	2012	2013	2013	2012	2013
Mauves	2 242	30	18	68	0.7	0.8
St Agrève	782	15	29	20	1.0	0.7
St Geoires	738	28	16	3	0.6	0.1
Vonges	232	10	16	4	0.8	0.3
Chambéry	2 399	ND	32	145	ND	1.9
<b>MECELEC</b>	<b>6 393</b>	<b>27</b>	<b>22</b>	<b>240</b>	<b>0.8</b>	<b>0.8</b>

TAUX D'ABSENTEISME (MALADIE – AT/MP – INJUSTIFIE)

	Absentéisme (I S11 A)		Absentéisme <3j (I S11 E)	
	2012	2013	2012	2013
Mauves	8.3%	6.7%	0.2%	0.2%
St Agrève	4.1%	7.9%	0.3%	0.2%
St Geoirs	7.7%	4.5%	0.2%	0.0%
Vonges	2.7%	4.3%	0.2%	0.1%
Chambéry	ND	8.8%	ND	0.5%
<b>MECELEC</b>	<b>7.3%</b>	<b>6%</b>	<b>0.4%</b>	<b>0.2%</b>

## IX.7.9. TRAVAILLEURS EXTERIEURS

	2011	2012	2013
Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure (au 31/12)	-	-	-
Nombre de stagiaires	6	24	19
Nombre moyen mensuel de salariés temporaires	39	26	48
Durée moyenne (jours) des contrats de travail temporaire	16	9	32

## IX.8. REMUNERATIONS

### IX.8.1. CHARGE SALARIALE

	2011	2012	2013
Charge salariale (y/c intérim) K€	11 097	13 650	14 921
Masse salariale (hors intérim) K€	9 807	12 585	12 942
Chiffre d'affaires K€	40 786	45 452	43 598
<b>Rapport Masse Salariale/CA</b>	<b>24.05%</b>	<b>27.69%</b>	<b>29.68%</b>
Effectif moyen (hors intérim et salariés sans rémunération)	247	329	289 <sup>16</sup>
<b>Rémunération annuelle moyenne K€</b>	<b>39.7</b>	<b>38.3</b>	<b>44.8</b>

### IX.8.2. HIERARCHIE DES REMUNERATIONS

Moyenne des rémunérations brutes mensuelles	2011	2012	2013 <sup>17</sup>
A - cadres ou assimilés	4 613	4 265	4 319
B - ETAM	2 633	2 510	2 384 <sup>18</sup>
C - ouvriers <sup>19</sup>	2 023	1 955	1 932
<b>Rapport A/C</b>	<b>2.28</b>	<b>2.18</b>	<b>2.24</b>

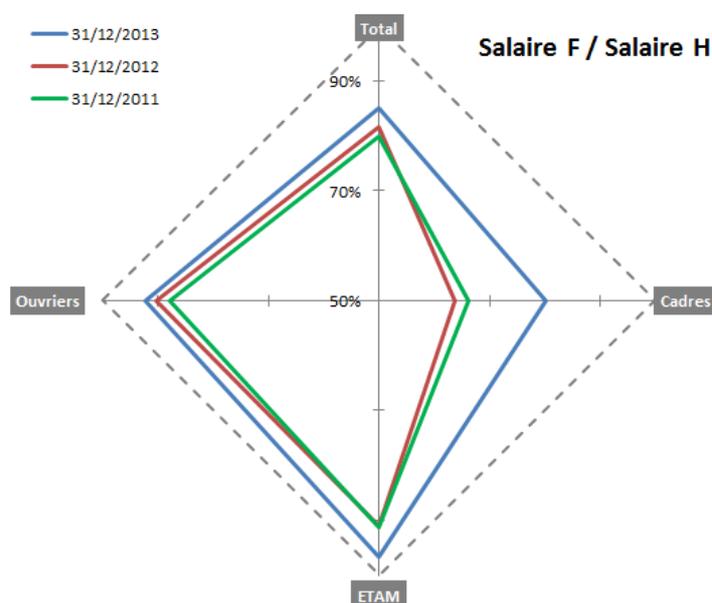
<sup>16</sup> En 2013, 4 salariés du site de Mauves sont sans rémunération.

<sup>17</sup> A partir de 2013, les assimilés sont comptabilisés en ETAM (concerne 3 salariés au 31/12/2013).

<sup>18</sup> Précisions pour la plasturgie : sont comptabilisés en ETAM les salariés du coefficient 740 à 830 inclus (répartition mise à jour sur 2013).

<sup>19</sup> Les rémunérations des salariés à temps partiel sont ramenées sur une base temps plein ; les primes semestrielles sont exclues ; les primes d'ancienneté, d'équipes, de nuit et de panier sont incluses.

### IX.8.3. EVENTAIL ET MOYENNE DES REMUNERATIONS



#### Moyenne rémunération F / H %

	2011	2012	2013
Cadres	66%	64%	80%
ETAM	91%	91%	97%
Ouvriers	88%	90%	92%
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>82%</b>	<b>85%</b>

Dans cette analyse, les rémunérations des salariés à temps partiel sont ramenées sur une base temps plein ; les primes semestrielles sont exclues ; les primes d'ancienneté, d'équipes, de nuit et de panier sont incluses.

L'écart des rémunérations s'est resserré de 3 points entre 2012 et 2013 sur l'ensemble du personnel et de manière conséquente au niveau des cadres, dont l'écart était le plus important. Dans les autres catégories, l'écart se réduit progressivement depuis 3 années.

<b>Femmes</b>	<b>Ouvriers</b>	<b>ETAM</b>	<b>Cadres</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Ouvriers</b>	<b>ETAM</b>	<b>Cadres</b>	<b>Total</b>
Minimum	1 503	1 929	2 600	1 503	Minimum	1 434	1 742	2 600	1 434
Moyenne	1 816	2 323	3 564	2 119	Moyenne	1 932	2 384	4 319	2 408
Maximum	2 335	2 823	6 000	6 000	Maximum	2 458	3 305	12 300	12 300
<b>Hommes</b>	<b>Ouvriers</b>	<b>ETAM</b>	<b>Cadres</b>	<b>Total</b>					
Minimum	1 434	1 742	2 600	1 434					
Moyenne	1 971	2 401	4 448	2 491					
Maximum	2 458	3 305	12 300	12 300					

Nombre de femmes dans les dix plus hautes rémunérations : 0 (comme en en 2011 et 2012).

### IX.8.4. MODE DE CALCUL DES REMUNERATIONS

	2011	2012	2013
Salariés dont le salaire dépend, en tout ou partie, du rendement	-	-	-
Ouvriers et employés payés au mois sur la base de l'horaire affiché	100%	100%	100%

## IX.8.5. CHARGES ACCESSOIRES

### AVANTAGES SOCIAUX DANS L'ENTREPRISE

Avantage	Couverture
délai de carence maladie	Suivant les conventions collectives
indemnisation de la maladie	Suivant les conventions collectives
indemnisation des jours fériés	Suivant les conventions collectives
préavis et indemnités de licenciement	Suivant les conventions collectives
préavis de démission	Suivant les conventions collectives
prime d'ancienneté	Suivant les conventions collectives
congé de maternité	Suivant les conventions collectives
congés payés	Suivant les conventions collectives
congés pour événements familiaux	Suivant les conventions collectives – congés de 2 jours pour PACS
primes de départ en retraite	Suivant les conventions collectives

### VERSEMENTS REALISES A DES ENTREPRISES EXTERIEURES POUR MISE A LA DISPOSITION DE PERSONNEL

	2011	2012	2013
entreprise de travail temporaire (K€)	1 290	1 065	1 979
autres entreprises	-	-	-

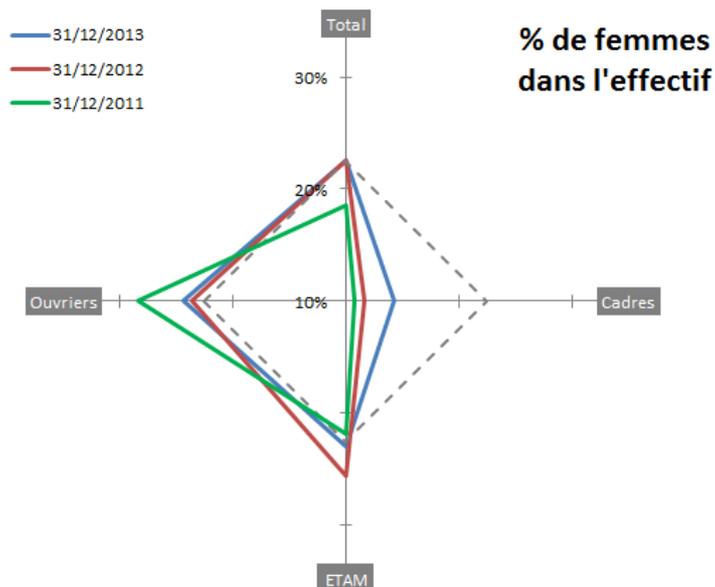
### PARTICIPATION FINANCIERE DES SALARIES

	2011	2012	2013
Montant global de la réserve de participation	-	-	-
Montant moyen de la participation et / ou de l'intéressement par salarié bénéficiaire	885€	105€	48€
Part du capital détenu par les salariés grâce à un système de participation	-	-	-
Part du capital détenu par les salariés	Voir G07	Voir G07	Voir G07

## IX.9. EGALITE DES CHANCES

### IX.9.1. INDICATEURS DE SYNTHESE

Indicateurs	GAïA	2011	2012	2013
RH12 Part des femmes (en %) dans l'effectif total	■	19%	23%	23%
RH13 Part des femmes (en %) dans l'effectif cadre	■	11%	12%	14%
RH14 Travailleurs handicapés (données au 31 mars)	■			
- Nombre		14	12	20
- En % de l'effectif moyen		5.4%	3.6%	6.5%
- A la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise		ND	ND	ND
RH15 Tableau de suivi de la diversité FACE		ND	ND	ND



## IX.9.2. ARTICULATION ENTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE ET EXERCICE DE LA RESPONSABILITE FAMILIALE

### CONGES PAYES PRIS

#### REPARTITION DES CONGES PAR SEXE ET PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

Congés (jours)	H 2011	F 2011	H 2012	F 2012	H 2013	F 2013
Apprenti	19	-	31	-	27	-
Cadre	628	67	788	63	859	137
Maîtrise	1 003	368	1 041	420	1 748	486
Ouvrier	2 807	737	3 674	993	3 802	1 171

#### CONGES DE PATERNITE

	H 2011	H 2012	H 2013
Nombre de jours pris	22	11	64
En % du nombre de jours de congés théoriques	ND	ND	ND

#### EXISTENCE D'UN COMPLEMENT DE SALAIRE VERSE PAR L'EMPLOYEUR POUR LES CONGES DE PATERNITE, DE MATERNITE, D'ADOPTION

néant

#### SERVICES DE PROXIMITE

Participation de l'entreprise aux modes d'accueil de la petite enfance : néant

Evolution des dépenses éligibles au crédit d'impôt famille : néant

## ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE

Durée du travail	H 2011	F 2011	H 2012	F 2012	H 2013	F 2013
Temps complet	178	50	246	59	223	55
Temps partiel 40%					1	
Temps partiel 50%			1	8	4	5
Temps partiel 80%			4	6		6
Total Temps partiel	4	5	5	14	5	11
<b>En % de l'effectif</b>	<b>2.2%</b>	<b>10%</b>	<b>2.0%</b>	<b>23.7%</b>	<b>2.2%</b>	<b>20.0%</b>
Choix personnel	ND	ND	2	14	5	11
Raison médicale	ND	ND	3	-	-	-

### IX.10. RELATIONS SALARIES-DIRECTION

Indicateurs	GAïA	2011	2012	2013
RH17 Part des salariés (en pourcentage) ayant eu un entretien individuel annuel d'évaluation (objectif 95%)	■	99.6%	81.1%	4% <sup>20</sup>
RH18 Accords du type PEE, système d'intéressement	■	oui	oui	oui
- Accord d'intéressement		01/06/2011	01/06/2011	01/06/2011
- Compte Epargne Temps		11/07/2011	11/07/2011	11/07/2011
RH19 Accord sur l'emploi des seniors	■	-	-	-

### IX.11. SANTE ET SECURITE

Indicateurs	GAïA	2011	2012	2013
RH20 Pourcentage de l'effectif représenté dans des comités réunissant direction et salariés sur les thèmes de la santé et de la sécurité		100%	100%	100%
RH21 AT recensés et taux de fréquence et de gravité suivis <sup>21</sup>		oui	oui	oui
- Taux de fréquence MECELEC SA	■			
• Mauves		14.88	19.92	12.20
• St Geoirs				0
• St Agrève				ND
- Taux de fréquence MECELEC INDUSTRIES	■	ND	146.39	175.07
- Taux de gravité MECELEC SA	■		0.66	
• Mauves				2.75
• St Geoirs				0.05
• St Agrève		1.43		ND
- Taux de gravité MECELEC INDUSTRIES	■	ND	9.78	14.21
RH22 Certification OHSAS 18001 (ou autre système HSS) pour au		-	-	-

<sup>20</sup> Dès 2013, les entretiens individuels sont réalisés sur une période de 2 ans, soit 2013-2014. L'objectif reste à 95%.

<sup>21</sup> Dès 2013, taux de fréquence et de gravité issus de la CARSAT.

moins un site			
RH23 Accords portant sur l'amélioration des conditions de travail	-	-	oui
RH24 Taux de secouristes du travail par rapport à l'effectif moyen.	ND	3%	18.3%

#### IX.11.1. ACCIDENTS DE TRAVAIL ET DE TRAJET

	2011	2012	2013
Incapacités permanentes (partielles et totales) notifiées au cours de l'année	2	6	7
Accidents mortels : de travail, de trajet	-	-	-
Accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail	-	-	3
Accidents dont sont victimes les salariés temporaires ou de prestations de services dans l'entreprise (avec arrêt)	1	-	6
Taux de la cotisation SS d'accidents de travail (dès 2013 : moyenne Groupe et détail par site)	2.75%	3.60%	4.56%
▪ Mauves			3.70%
▪ St Agrève			1.00%
▪ St Geoirs			7.52%
▪ Chambéry			6.01%

#### IX.11.2. REPARTITION DES ACCIDENTS PAR ELEMENTS MATERIELS<sup>22</sup>

	2011	2012	2013
Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves codes 32 à 40	-	0	1
Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation code 02	-	0	0
Nombre d'accidents occasionnés par des machines codes 09 à 31	1	4	3
Nombre d'accidents de circulation-manutention — stockage codes 01, 03, 04 et 06, 07, 08	4	3	2
Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel code 05	-	0	1
Autres causes <sup>23</sup>	-	1	0

#### IX.11.3. MALADIES PROFESSIONNELLES

	2011	2012	2013
Nombre des maladies professionnelles déclarées à la SS au cours de l'année	-	1	-
Nombre de déclarations de salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel	4	-	-
Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail	-	-	-

<sup>22</sup> Ces statistiques portent sur les accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail pour MECELEC SA seulement, intérimaires inclus.

<sup>23</sup> Pas de suivi statistique des causes en 2010

susceptibles de provoquer des maladies professionnelles

#### IX.11.4. COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL<sup>24</sup>

Etablissement	Effectif moyen	CHSCT	Réunions 2013
MAUVES	135	oui	8
ST GEOIRS	47	non, DP	11
ST AGREVE	27	non, DP	5
CHAMBERY	78	oui	5
<b>MECELEC</b>			<b>29</b>

#### IX.11.5. DEPENSES EN MATIERE DE SECURITE

	2011	2012	2013 <sup>25</sup>
Effectif formé à la sécurité dans l'année	222	71	88
Montant des dépenses de formation à la sécurité	11 666€	13 789€	26 246€ <sup>26</sup>
Taux de réalisation du programme de sécurité présenté l'année précédente	61%	108%	ND
Existence et nombre de plans spécifiques de sécurité	-	-	-

#### IX.12. DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Indicateurs <sup>27</sup>	GAïA	2011	2012	2013
RH25 Programme de développement des compétences (y/c problématique seniors)		-	-	-
RH26 Nombre d'heures de formation		2162	3 466	2 244
RH27 Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié	■	7.8	14.1	7.7
RH28 Taux de formation (budget formation/masse salariale)	■	1.13%	1.68%	1.26%
RH29 Ratio de formation (Nb de salariés formés / effectif moyen) <sup>28</sup>	■	54.9%	51.63%	66.7%
RH30 % des heures de formation sécurité par rapport au nombre total heures travaillées au cours de l'année.		0.097%	0.102%	38.96% <sup>29</sup>
RH31 Part d'entretiens individuels annuels (% effectif)	■	99.6%	81.1%	4%

#### IX.12.1. FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

##### BUDGET FORMATION

S11 B – Réalisation du plan de Formation	2011	2012	2013
Réalisé	112 209€	158110€	80 570€

<sup>24</sup> Données suivies par l'indicateur S12B du Système Qualité

<sup>25</sup> Recense les formations type SST, conduite chariot élévateur, habilitation électrique, pont roulant ; en interne ou en externe.

<sup>26</sup> Coût global : coût pédagogique + frais de formation + salaires & charges des participants à la formation.

<sup>27</sup> Données MECELEC SA pour 2011 et 2012. Intégration de MECELEC INDUSTRIES dès 2013.

<sup>28</sup> Ce calcul inclut les salariés ayant bénéficié de plusieurs formations.

<sup>29</sup> Recense les formations type SST, conduite chariot élévateur, habilitation électrique, pont roulant ; en interne ou en externe

Réalisé en % du budget	65%	132%	49%	Objectif : 90%
Réalisé en % du minimum légal	177%	246%	110%	Objectif : 100%

#### DONNEES DETAILLEES (MECELEC SA)

	2011	2012	2013
Pourcentage de la masse salariale afférente à la formation continue	1.60%	1.60%	1.60%
Montant consacré à la formation continue	171 458€	172 110€	155 371€
- formation interne	26 572€	16 084€	4 447€
- formation effectuée en application de conventions (hors OPCA)	75 176€	55 968€	54 767€
- versement à des fonds assurance formation	-	-	-
- versement auprès d'organismes agréés (OPCA)	69 710€	100 058€	96 157€
- trésor et autres	-	-	-
Décomposition par type de stages à titre d'exemple : adaptation, formation professionnelle, entretien ou perfectionnement des connaissances		entretien ou perfectionnement	

#### IX.12.2. PARTICIPATION AUX ACTIONS DE FORMATION - REPARTITION PAR CATEGORIE ET SEXE (MECELEC SA)<sup>30</sup>

	H 2011	F 2011	H 2012	F 2012	H 2013	F 2013	H 2013	F 2013
<b>Toutes formations</b>							<b>Effectif</b>	
Cadre	19	2	11	1	41	6	36	6
Maîtrise	32	9	31	7	61	22	67	20
Ouvrier	73	17	82	5	62	4	124	40
<b>Adaptation</b>								
Cadre	6	1	-	-	39	3		
Maîtrise	5	6	-	-	57	22		
Ouvrier	6	-	2	-	58	4		
<b>Qualifiante</b>								
Cadre	-	-	-	-	1	1		
Maîtrise	-	-	2	-				
Ouvrier	1	1	-	-				
<b>Perfectionnement</b>								
Cadre	7	-	-	-	1	2		
Maîtrise	7	2	-	-	4			
Ouvrier	6	2	-	-	4			

#### IX.12.3. NOMBRE MOYEN D'HEURES D'ACTIONS DE FORMATION PAR CATEGORIE ET SEXE

	H 2011	F 2011	H 2012	F 2012	H 2013	F 2013
Cadre	16	16	5	4	9	26
Maîtrise	12	12	21	7	9	5
Ouvrier	7	3	19	1	6	1

#### IX.12.4. CONGES FORMATION

<sup>30</sup> Intègre MECELEC INDUSTRIES dès 2013 ; formations internes et externes, hors DIF.

	2011	2012	2013
Salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré	-	-	-
Salariés ayant bénéficié d'un congé formation - rémunéré	-	-	-
Salariés auxquels a été refusé un congé formation	-	-	-

#### IX.12.5. APPRENTISSAGE

	2011	2012	2013 <sup>31</sup>
Nombre de contrats d'apprentissage et de professionnalisation conclus dans l'année.	3	1	8 (dont 3 femmes)

### IX.13. DUREE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

#### IX.13.1. DUREE ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

	2011	2012	2013
Horaire hebdomadaire moyen affiché <sup>32</sup>			
- ouvriers	35	35	35
- employés	35	35	35
Salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur :			
- Au titre du code du travail	18	6	11
- Au titre d'un régime conventionnel	-	-	-
Salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés (hors temps partiel)	-	-	8
Nombre de salariés employés à temps partiel		Cf.IX.9.2 page 107	
Salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs	243	347	238
Moyenne des jours de congés annuels (- compris le repos compensateur)	30	28	28
Jours fériés payés (tombant sur jours ouvrés)	7	7	10

#### IX.13.2. HORAIRES DE TRAVAIL<sup>33</sup>

Nombre de salariés	Total 2012	Total 2013	H 2012	F 2012	H 2013	F 2013
Travail posté (2x8)	108	67	90	18	58	9
Travail de nuit	17	22	16	1	19	3
<b>S-T horaires alternant ou de nuit</b>	<b>125</b>	<b>89</b>	<b>106</b>	<b>19</b>	<b>77</b>	<b>12</b>
- Dont personnes de plus de 50 ans	63	43	52	11	32	11
<b>Horaire de jour</b>	<b>199</b>	<b>200</b>	<b>145</b>	<b>54</b>	<b>146</b>	<b>54</b>

<sup>31</sup> Dès 2013, intégration dans le décompte des contrats de professionnalisation (avant 2013, seuls les contrats d'apprentissage étaient recensés).

<sup>32</sup> La durée légale de 35h est appliquée sur tous les sites de l'entreprise. Les horaires et l'attribution des RTT varient suivant les postes et les sites, dans le cadre d'accords d'entreprise.

<sup>33</sup> Données Groupe (hors 4 salariés en invalidité) issues des bases mensuelles horaires paie (y/c absence)

### IX.13.3. CONDITIONS PHYSIQUES DE TRAVAIL

Risques et pénibilité (site de MAUVES)	H	F	Total
Personnel exposé à des risques professionnels	-	-	-
Personnel exposé à des situations de pénibilité <sup>34</sup>			
- Agents chimiques	70	10	80
- Bruit (plus de 85 dB de façon habituelle et régulière)	80	10	90
- Port de charges	77	11	88
- Postures pénibles	93	22	115
- Rythmes de travail	63	10	73
- Températures extrêmes <sup>35</sup>	-	-	-
- Intempéries <sup>36</sup>	-	-	-
- Vibrations mécaniques	63	10	73
- Tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne <sup>37</sup>	-	-	-

### IX.13.4. TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Expériences de transformation de l'organisation du travail en vue d'en améliorer le contenu :

Nature	Personnes concernées	Année
<b>MAUVES</b>	10	2011
▪ Mauves : mise en place d'un atelier de montage isolé de l'atelier de moulage	10	2011
▪ Installation d'un robot manipulateur sur la presse 451	1	2012
▪ Transformation de la zone de préparation de commandes au magasin	6	2012
▪ Aménagement du poste de montage de la robinetterie du regard C3	4	2013
▪ Aménagement poste opérateur commun aux presses 304 et 153	1	2013
<b>ST GEOIRS</b>		
▪ Aménagement d'un magasin matières premières, composants et produits finis	2	2013
▪ Réagencement de l'atelier Presses SMC	10	2013
▪ Amélioration méthodologie de travail : QRQC, 5S, ordo/planification	30	2013
▪ Transfert fonctions ADV et GPAO à Mauves	5	2013
<b>CHAMBERY</b>		
▪ Amélioration productivité sur ligne peinture avec mise en place de binômes peintre & contrôleur sur chaque poste	6	2013

<sup>34</sup> Données relatives au seul site de Mauves (source Cartographie de la pénibilité)

<sup>35</sup> Définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976

<sup>36</sup> Définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976

<sup>37</sup> Définition contenue dans le décret n° 76-404 du 10 mai 1976

- Amélioration productivité atelier en mettant un capacitaine îlot par îlot permettant l'avancée des pièces sans création de goulots d'étranglement 15 2013
- Création de compétences de « back-up » permettant de remplacer au pied levé un opérateur absent 10 2013
- Augmentation du niveau de poly-compétence (un opérateur est capable d'assurer plusieurs postes). Point lié au point précédent. 10 2013
- Nomination de Responsables d'îlot (RI) et RI adjoints afin de suivre les équipes postées sans responsables au poste précédemment 3 2013
- Point du matin où l'ensemble de l'équipe de direction et des responsables d'îlots sont présents 15 2013
- Mise en place de revues hebdomadaires Qualité, RH, Lean en plus des points quotidiens Gestion de Production / Appros et Logistique 5 2013
- Réaménagement de l'atelier afin de créer des îlots de production par secteur d'activité, en améliorant les flux de production et la proximité des activités liées 50 2013

#### IX.13.5. MEDECINE DU TRAVAIL

	2011	2012	2013
Travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	ND	224	179
Examens :			
- Visites médicales	104	173	212
- Examens complémentaires	-	48	9
Part du temps consacré par le MT à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail <sup>38</sup>	1/3	1/3	1/3

#### IX.13.6. TRAVAILLEURS INAPTES

	2011	2012	2013
Salariés déclarés définitivement inaptes à leur emploi par le MT	2	3	3
Salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude	-	-	-

### IX.14. INSTITUTIONS REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

#### IX.14.1. REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET DELEGUES SYNDICAUX

##### COMITE D'ENTREPRISE MECELEC

Titulaires	Collège	Syndicat	Suppléants	Collège	Syndicat	Délégués Syndicaux	Syndicat
B. BELOU	1 <sup>er</sup> Collège	CGT	I. DENIS	2 <sup>e</sup> Collège		A. DESBRUS	FO
Y. MACE	1 <sup>er</sup> Collège	CGT	G. PAUZE	1 <sup>er</sup> Collège	CGT	G. CUENCA	CGT
JL. MAILLOT	1 <sup>er</sup> Collège	FO	L. RAGEAU	3 <sup>e</sup> Collège	CGC		
L. PEYROT	3 <sup>e</sup> Collège	CGC	JL. TIBER	1 <sup>er</sup> Collège	FO		

<sup>38</sup> Donnée fournie par l'organisme inter-entreprises Santé au Travail Tain Tournon

## COMITE D'ENTREPRISE MECELEC INDUSTRIES

Suite à l'acquisition du site de CHAMBERY, les instances de représentation, Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel et CHSCT ont été maintenues.

Titulaires	Collège	Syndicat	Suppléants	Collège	Syndicat	Délégués Syndicaux	Syndicat
Z.CVITKOVIC	1 <sup>er</sup> Collège	CGT					
B. DJAAFER	1 <sup>er</sup> Collège	CGT				F BENRAIS	FO
F. BENRAIS	2 <sup>e</sup> Collège	FO				Z.CVITKOVIC	CGT
E. DEBBAH	2 <sup>e</sup> Collège	CGT					

## PARTICIPATION AUX ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elections 2012	Collège	Inscrits	Votants	Participation
	Unique	26	25	96.15%
	1 <sup>er</sup>	119	101	84.87%
	2 <sup>e</sup>	63	53	84.13%
<b>Délégués du Personnel</b>	<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>179</b>	<b>86.06%</b>
	1 <sup>er</sup>	156	135	86.54%
	2 <sup>e</sup>	58	51	87.93%
	3 <sup>e</sup>	25	20	80.00%
<b>Comité d'Entreprise</b>	<b>Total</b>	<b>239</b>	<b>206</b>	<b>86.19%</b>

## REUNIONS AVEC LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Instances de Représentation du Personnel	2011	2012	2013
MAUVES Comité d'Entreprise	12	16	22
CHAMBERY Comité d'Entreprise		27	10
ST GEOIRS Délégués du Personnel	11	12	11
MAUVES Délégués du Personnel	11	11	11
ST AGREVE Délégués du Personnel	2	4	5
FABREGUES Délégués du Personnel	7	4	-
VONGES Délégués du Personnel	7	4	2
CHAMBERY Délégués du Personnel		6	6
MAUVES CHSCT	5	6	8
ST GEOIRS CHSCT	4	3	-
CHAMBERY CHSCT		7	5
<b>MECELEC Réunions IRP</b>	<b>59</b>	<b>100</b>	<b>80</b>

## HEURES DE DELEGATION

2013	Disponibles	Prises
CE	2 160	ND
Délégués du Personnel	2 520	ND
Délégués Syndicaux	600	ND
Représentant Section Syndicale	48	ND
CHSCT	360	ND
<b>Total</b>	<b>5 688</b>	<b>ND</b>

Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière: néant

### IX.14.2. INFORMATION ET COMMUNICATION

	2011	2012	2013
MAUVES	2	-	1
FABREGUES	2	1	-
ST AGREVE	-	-	2
ST GEOIRS	-	3	3
VONGES	2	1	4
CHAMBERY	-	-	2
<b>Réunion d'Information</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
<b>En Brefs<sup>39</sup></b>	<b>34</b>	<b>73</b>	<b>60</b>

Nombre d'heures consacrées aux différentes formes de réunion du personnel : non disponible

<sup>39</sup> Notes d'information au personnel

### IX.14.3. DIFFERENDS CONCERNANT L'APPLICATION DU DROIT DU TRAVAIL

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Recours à des modes de solution non-judicieux engagés	-	-	-
Instances judiciaires engagées et où l'entreprise est en cause	-	3	2
Mises en demeure de l'inspecteur du travail	-	-	-
Procès-verbaux de l'inspecteur du travail	-	-	-

### IX.15. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

#### IX.15.1. ACTIVITES SOCIALES

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013<sup>40</sup></u>
Contributions au financement du CE (social)	1.06%	1.10%	2.26%
Autres dépenses supportées par l'entreprise :			
- logement	-	-	-
- restauration	73 843€	82 657€	80 131€
- transport	-	-	9 650 <sup>41</sup> €
- loisirs	-	-	-
- vacances	-	-	-
- divers <sup>42</sup>	2 250€	2 250€	3 621€
<b>Total</b>	<b>73 843€</b>	<b>87 013€</b>	<b>87 013€</b>

#### IX.15.2. AUTRES CHARGES SOCIALES

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (maladie, décès)	ND	314 581€	346 535€
Coût pour l'entreprise des prestations complémentaires (vieillesse)	-	604 180€	576 617€
Equipements réalisés par l'entreprise et touchant aux conditions de vie des salariés à l'occasion de l'exécution du travail	ND	ND	ND

<sup>40</sup> Les données incluent MECELEC INDUSTRIES dès 2013.

<sup>41</sup> Prime transport versée 2 fois par an (donnée MECELEC SA)

<sup>42</sup> Remboursement partiel de l'adhésion à un club de sports dans le cadre du plan « MECELEC sans tabac »

## X. RESULTATS FINANCIERS DE MECELEC SA AU COURS DES CINQ DERNIERES ANNEES

Nature des indications	2009	2010	2011	2012	2013
<b>1 - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a) Capital	3 038 100	9 630 084	9 631 284	9 631 596	9 631 596
b) Nombre d'actions	1 012 700	3 210 028	3 211 228	3 210 532	3 210 532
<b>2 - Résultat global des opérations effectives</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	31 386 356	34 396 715	40 364 666	37 661 437	31 909 075
b) Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 223 321	2 205 785	2 371 292	1 435 218	1 005 403
c) Impôts sur les bénéfices	- 68 648	- 8 135	- 271 190	- 87 968	- 13 170
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	- 3 765 002	1 814 323	1 308 019	543 620	- 1 795 907
e) Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
<b>3 - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	1.28	0.69	0.82	0.47	0.32
b) Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	- 3.72	0.57	0.41	0.17	-0.56
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
<b>4 - Personnel</b>					
a) Nombre de salariés	193	172	243	246	229
b) Montant de la masse salariale	5 402 006	5 079 905	6 814 466	7 111 547	7 083 722
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 295 348	2 272 141	3 107 760	3 208 832	3 172 881
d) Participation des salariés	0	0	0	0	0

### X.1. FILIALES

#### X.1.1. MECELEC PLASTIQUES COMPOZIT ROUMANIE

Détenue à 98,6 % et installée à CLUJ NAPOCA (ROUMANIE), cette filiale est animée par un responsable de site en charge d'une dizaine de personnes. Un commercial prospecte l'ensemble de la clientèle d'Europe Centrale.

#### X.1.2. MECELEC INDUSTRIES

Cette nouvelle filiale, détenue à 100%, a été constituée pour procéder à la prise en location-gérance puis à l'acquisition de l'activité du site de SOTIRA AUTOMOTIVES située à Chambéry (ex-SOTIRA 73).

## X.2. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

### X.2.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

#### SITE DE MAUVES

Le site de MAUVES est le plus ancien du groupe (1972). Il est situé sur un tènement immobilier d'une superficie de 40.000 m<sup>2</sup>. Les constructions représentent environ 17.300 m<sup>2</sup>, dont 60% sont affectés aux activités industrielles, 30% aux zones de stockage et 10% aux activités administratives.

Les constructions industrielles et de stockage ont une hauteur moyenne d'environ 6 mètres. Les bâtiments ne sont pas sprinklés. Ils sont chauffés au gaz.

La puissance électrique installée est de 1 000 KVA.

Les bâtiments sont équipés de quais de chargement.

MECELEC est locataire du site depuis le 30 décembre 2013, date de cession de ce dernier à la société SEDAINÉ, et reste propriétaire du bâtiment MAUVES F (2.300 m<sup>2</sup> d'ateliers et de bureaux), situé au sud du tènement et récemment racheté à la Communauté de Communes du Tournonais.

#### SITE DE SAINT-AGREVE

Le site de SAINT-AGREVE est utilisé depuis 1984, date de sa création

Construit en 1984 sur 8 000 m<sup>2</sup> de terrain, le bâtiment a une superficie de 2 130 m<sup>2</sup>.

MECELEC est locataire du bâtiment depuis le 30 décembre 2013, date de cession de ce dernier.

#### SITE DE FABREGUES

Le site de FABREGUES était utilisé depuis 2000, date de sa reprise par MECELEC. Locataire d'ARMAN F21 sur le site dont l'occupant principal est SCHNEIDER ELECTRIC, MECELEC disposait d'un atelier de 1 400 m<sup>2</sup>, de 100 m<sup>2</sup> de bureau et de 1 000 m<sup>2</sup> de stockage. L'activité du site a été cédée en Juillet 2013.

#### SITE DE VONGES

La société a repris en 2003 l'activité composites de SNPE, qu'elle exploite sur le précédent lieu de l'exploitation. Locataire de SNPE, MECELEC dispose de 5 600 m<sup>2</sup> d'ateliers sur 46 000 m<sup>2</sup> de terrain. Le bail se poursuit mais l'activité du site a cessé.

#### SITE DE SAINT-GEOIRS

La société a repris en janvier 2011 l'activité de SADAC qu'elle exploite sur le précédent lieu de l'exploitation.

Locataire de FIDAC à St Etienne de St Geoirs, puis de la SCI Part-Dieu Préroux depuis Janvier 2014, MECELEC dispose de 6 200 m<sup>2</sup> (dont 5 500 m<sup>2</sup> réservés à la production) sur 30 000 m<sup>2</sup> de terrain.

#### SITE DE CHAMBERY

MECELEC INDUSTRIES a repris l'activité de ce site précédemment exploité par SOTIRA AUTOMOTIVE pour lequel elle est locataire de SOTIRA. Elle dispose, sur 21 000 m<sup>2</sup> de terrain, de 6 400 m<sup>2</sup> d'ateliers, de 1 220 m<sup>2</sup> d'entrepôts et de 392 m<sup>2</sup> de bureaux.

Installée à CLUJ NAPOCA en Roumanie, cette filiale de MECELEC dispose d'un atelier de 800 m<sup>2</sup> loué. Elle a débuté son activité début 2006.

#### X.2.2. IMMEUBLES LOUES

Site	m <sup>2</sup> bâti	Nature du bail	Début	Fin	Bailleur	Loyer annuel €HT
Chambéry	8 000	Commercial	07/2012	06/2021	SOTIRA	50 000 <sup>43</sup>
Mauves Nord	15 000	Commercial	12/2013	12/2022	SEDAINE	360 000 <sup>44</sup>
St Agrève	2 130	Commercial	12/2013	12/2022	SEDAINE	
St Geoirs	6 200	Commercial	01/2011	12/2019	SCI Part-Dieu Préroux	180 000
Vonges	5 600	Emphytéotique	10/2003	09/2023	SNPE	37 388
Cluj	800	Commercial	02/2006	Annuel	G4I	30 000

<sup>43</sup> Loyer porté à 180 000 pour la période 2016-21

<sup>44</sup> Loyer unique pour les deux sites de Mauves Nord et de Saint Agrève, avec franchise de loyer du 30 décembre 2013 au 29 décembre 2015

### X.3. TRESORERIE ET CAPITAUX

#### X.3.1. RESSOURCES

Données Consolidées en K€	30/06/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Capitaux Propres	3 471	7 001	8 313	8 653
Emprunts auprès d'établissements de crédit et CCA	- 4 040	- 3 994	- 663	- 95
Factor (avances de trésorerie)	- 4 457	- 6 844	- 7 785	- 4 905
Trésorerie, Valeurs Mobilières de Placement	1 169	1 219	1 408	1 430

#### X.3.2. FLUX DE TRESORERIE

En K€	30/06/2014	31/12/13	31/12/12	31/12/11
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	- 2 793	- 412	- 1 142	62
Intérêts ne donnant pas le contrôle	1	3		
Produits / Charges financières	142	444	433	536
Impôt sur les résultats payé / crédit d'impôt	-	88	88	590
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :				
- Goodwill négatif		-	- 381	
- Mecelec Industries : Incidence nette sur réduction de prix		-	43	
- Dotations et reprises/amortissements et provisions	838	1 619	1 365	733
- Plus values de cession	- 78	- 3 951	- 16	- 100
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>- 1 890</b>	<b>- 2 209</b>	<b>390</b>	<b>1 821</b>
Variation des actifs et passifs d'exploitation	531	2 283	- 1 044	- 576
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>- 1 359</b>	<b>74</b>	<b>- 654</b>	<b>1 245</b>
Investissements	- 1 547	- 1 696	- 1 762	- 1 652
Acquisition de Chambéry 2012 / SADAC 2011		-	- 406	- 1 333
Cession de MECELEC TELECOMS				- 46
- Cessions d'immobilisations	5 408	211	25	146
- Variation des créances financières	-	18	- 81	- 133
- Intérêts reçus	-			
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>3 861</b>	<b>- 1 467</b>	<b>- 2 224</b>	<b>- 3 018</b>
Augmentations / diminutions de capital				2
Prix cession actions propres	70			- 40
Emission d'emprunts	1 333	3 716	372	92
Remboursement d'emprunts	- 1 463	- 1 415	- 267	- 723
Intérêts versés	- 100	- 165	- 132	- 116
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 160</b>	<b>2 136</b>	<b>- 27</b>	<b>- 785</b>
Ecart de conversion	-5	9	3	1
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 337</b>	<b>752</b>	<b>- 2 902</b>	<b>- 2 557</b>
Trésorerie et équivalent à l'ouverture	- 5 256	- 6 377	- 3 475	- 918
Trésorerie et équivalent à la clôture	- 3 288	- 5 625	- 6 377	- 3 475

Le détail de la variation des actifs et passifs d'exploitation est fourni ci-dessous :

	<b>30/06/2014</b>	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/12</b>	<b>31/12/11</b>
Variation des stocks	234	1 181	- 329	- 1 263
Variation des clients	2 557	531	- 1 445	-105
Variation des autres créances	- 616	- 583	71	1 262
Variation des fournisseurs	- 2 163	1 952	31	- 830
Variation des autres dettes	517	- 798	628	360
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>531</b>	<b>2 283</b>	<b>- 1 044</b>	<b>- 576</b>

Les commentaires suivants peuvent être faits sur le tableau précédent :

- La baisse de la MBA provient essentiellement de la baisse des résultats opérationnels.
- La diminution du BFR constatée sur l'exercice 2013 s'est poursuivie sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014.

### X.3.3. FINANCEMENT

#### EMPRUNTS BANCAIRES

Il est renvoyé au XI.6.16 du présent document.

#### CREDIT BAIL

Il est renvoyé au XI.6.16 du présent document.

Des lignes de financement de 600K€ ont été autorisées en 2012 puis en 2013 par les banquiers de MECELEC, dont 311 K€ ont été utilisés. En 2013, MECELEC a utilisé 206 K€.

#### EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Il est renvoyé au XI.6.16 du présent document.

### X.3.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX AYANT INFLUE SENSIBLEMENT OU POUVANT INFLUER SENSIBLEMENT, DE MANIERE DIRECTE OU INDIRECTE, SUR LES OPERATIONS

Il n'existe aucune restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations.

### X.3.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Il existe 2.196.234 BSA qui peuvent conduire à l'émission d'un nombre égal d'actions au prix de 3,50€. Le potentiel d'augmentation de capital est donc de 7.687 K€. Voir le paragraphe II.1 pour les conditions d'exercice des BSA.

## XI. COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2013

### XI.1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/12</b>
Immobilisations incorporelles	XI.6.9	915	1 294
Immobilisations corporelles	XI.6.10	5 535	5 697
Autres actifs financiers	XI.6.11	152	257
Actifs d'impôts différés	0	1 422	2 171
<b>Total actifs non courants</b>		<b>8 024</b>	<b>9 420</b>
Stock et en-cours	XI.6.12	4 491	5 587
Clients et comptes rattachés	XI.6.13	8 743	9 425
Actifs d'impôts exigibles	VI.13	-	-
Autres créances et comptes de régularisations	VI.13	7 238	1 231
Trésorerie et équivalents trésorerie	XI.6.14	1 219	1 408
<b>Total actifs courants</b>		<b>21 691</b>	<b>17 651</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>29 715</b>	<b>27 071</b>
(en milliers d'euros)			
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/13</b>	<b>31/12/12</b>
Capital émis	XI.6.15	9 632	9 632
Autres réserves	V	- 1 338	- 1 076
Part du groupe dans les résultats	V	- 1 299	- 245
Capitaux propres – part du groupe		6 995	8 310
Intérêts ne donnant pas le contrôle		6	3
<b>Total capitaux propres</b>		<b>7 001</b>	<b>8 313</b>
Emprunts portant intérêts	VI.16	1 480	535
Autres dettes financières	XI.6.16	1 429	985
Provisions LT (IFC)	V.20	1 476	1 661
Fournisseurs « sauvegarde »	VI.17	-	298
Autres dettes « sauvegarde »	VI.17	-	452
Passifs d'impôts différés	0	137	-
<b>Total passifs non courants</b>		<b>4 522</b>	<b>3 932</b>
Emprunts portant intérêt	VI.16	7 929	7 963
Provisions à CT	VI.21	208	20
Fournisseurs & autres créditeurs	VI.17	10 055	6 747
Fournisseurs « sauvegarde »	VI.17	-	96
Passifs d'impôts exigibles		-	-
<b>Total passifs courants</b>		<b>18 192</b>	<b>14 826</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>29 715</b>	<b>27 071</b>
(en milliers d'euros)			

## XI.2. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	31/12/13	31/12/12
Chiffres d'affaires	VI.3.23	43 598	45 452
Achats consommés		- 20 663	- 22 057
Charges de personnel		- 12 942	- 12 586
Charges externes		- 10 803	- 9 836
Impôts et taxes		- 916	- 954
Amortissements, provisions et pertes de valeur		- 1 753	- 1 427
Autres produits		27	11
Autres charges		- 118	- 80
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>- 3 570</b>	<b>- 1 477</b>
Autres produits opérationnels	VI.23	5 889	1 090
Autres charges opérationnelles	VI.23	- 2 283	- 322
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>36</b>	<b>- 709</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	VI.22	23	70
Coût de l'endettement financier brut	VI.22	- 467	- 503
Coût de l'endettement financier net		- 444	- 433
Autres produits et charges financiers		- 4	-
Charge (-) / Produit (+) d'impôt	VI.19.2	-884	899
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>- 1 296</b>	<b>- 243</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités abandonnées</b>			
<b>Résultat net</b>		<b>- 1 296</b>	<b>- 243</b>
Part du Groupe		- 1 299	- 245
Intérêts ne donnant pas le contrôle		3	2
Résultat de base par action en euros	VI.25	-0.41	- 0.08
Résultat dilué par actions en euros	VI.25	-0.41	- 0.08
(en milliers d'euros)			

## XI.3. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	31/12/13	31/12/12
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>	<b>- 1 296</b>	<b>- 243</b>
Variation de l'écart de conversion	-5	-1
<b>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</b>	<b>-5</b>	<b>-1</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	- 14	144
Impôt sur Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	4	- 48
Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	<b>-10</b>	<b>96</b>
Produits et charges net d'impôts, comptabilisés directement en capitaux propres	<b>-15</b>	<b>95</b>
<b>Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période</b>	<b>- 1 311</b>	<b>148</b>
Dont part du groupe	- 1 314	- 148
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle	3	0
(en milliers d'euros)		

#### XI.4. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	31/12/13	31/12/12
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	- 412	-1 142
Intérêts ne donnant pas le contrôle	3	
Produits / Charges financières	444	433
Impôt sur les résultats payé / crédit d'impôt	88	88
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Badwill	-	-381
- CHAMBERY Incidence nette sur réduction de prix	-	43
- Dotations et reprises/amortissements et provisions	1 619	1 365
- Plus-values de cession	- 3 951	-16
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>- 2 209</b>	<b>390</b>
Variation des actifs et passifs d'exploitation	2 283	-1 044
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>74</b>	<b>- 654</b>
Investissements	- 1 696	-1 762
Acquisition de CHAMBERY en 2012	-	- 406
Cessions d'immobilisations (cf VI.10.1)	211	25
Variation des créances financières	18	-81
Intérêts reçus	-	-
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>- 1 467</b>	<b>-2 224</b>
Augmentations / diminutions de capital	-	-
Emission d'emprunts	3 716	372
Remboursement d'emprunts	- 1 415	-267
Intérêts versés	- 165	-132
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>2 136</b>	<b>-27</b>
Ecart de conversion	9	3
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>752</b>	<b>-2 902</b>
Trésorerie et équivalent à l'ouverture	- 6 377	- 3 475
Trésorerie et équivalent à la clôture	- 5 625	- 6 377
(en milliers d'euros)		

Le détail de la variation des actifs et passifs d'exploitation est fourni ci-dessous :

	31/12/13	31/12/12
Variation des stocks	1 181	- 329
Variation des clients	531	- 1 445
Variation des autres créances	-583	71
Variation des fournisseurs	1 952	31
Variation des autres dettes	-798	628
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>2 283</b>	<b>- 1 044</b>

#### XI.5. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

	Capital	Réserves liées au capital et titres auto- détenus	Réserves et Résultat consolidés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>9 632</b>	<b>- 1 631</b>	<b>652</b>	<b>8 652</b>	<b>1</b>	<b>8 654</b>
Affectation du résultat		652	-652			
Augmentation de capital						
Opérations sur titres auto détenus et stocks options						
Ecart de conversion		-1		-1		-1
Ecart actuariel IFC - IDA sur IFC		-96		-96		-96
Résultats			-245	-245	2	-243
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>9 632</b>	<b>- 1 077</b>	<b>-245</b>	<b>8 310</b>	<b>3</b>	<b>8 313</b>
Affectation du résultat		-245	245	-		
Augmentation de capital				-		
Opérations sur titres auto détenus et stocks options		0		-		
Ecart de conversion		-7		-7		-7
Ecart actuariel IFC - IDA sur IFC		-9		-9		-9
Résultats			- 1 299	- 1 299	3	- 1 296
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>9 632</b>	<b>-1 338</b>	<b>-1 299</b>	<b>6 995</b>	<b>6</b>	<b>7 001</b>

(en milliers d'euros)

	31/12/13	31/12/12
<b>Détail des autres réserves</b>		
Réserves non distribuées	- 1 225	- 979
Ecart actuariel	47	56
Actions propres	-134	-134
Ecart de conversion	- 11	-4
Gains & pertes stocks options	- 15	-15
<b>TOTAL</b>	<b>-1 338</b>	<b>-1 076</b>

(en milliers d'euros)

## XI.6. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### XI.6.1. PRESENTATION DE LA SOCIETE

**Nom :** MECELEC – SOCIETE ANONYME A CONSEIL D’ADMINISTRATION

**Capital social :** 9 631 596 € en 3 210 532 actions de 3 € nominal.

**Date de création de la société :** 1934

**Siège social :** 07300 - MAUVES - France

**Registre du commerce :** B 336 420 187 AUBENAS – Code APE : 2712Z

#### **ADMINISTRATION :**

Michel-Pierre DELOCHE	Président-Directeur Général
Hervé BRONNER	Administrateur
Jean-Yves CARRY	Administrateur
Jacques DANCER	Administrateur
Patrick LOUIS	Administrateur
Jean-François MARQUETTE	Administrateur
Chantal ROCLORE-BOISEN	Administrateur
Paul-Henry WATINE	Administrateur
Martine RINAUDO	Administrateur
Edouard LAMELOISE	Censeur
Philippe LEYDIER	Censeur

**Consultation des documents comptables :** siège social : MAUVES (07) - France.

#### **Communication financière :**

- Informations générales :  
ACTUS – Les bureaux de Chalin – 20, chemin Louis Chirpaz – 69130 ECULLY  
tél. : 33 (0) 4 72 18 04 90 – Fax : 33 (0) 4 72 18 04 99
- Informations financières :  
Michel-Pierre DELOCHE - Président – tél. : 33 (0) 4 78 95 98 22 [mp.deloche@mecelec.fr](mailto:mp.deloche@mecelec.fr)

**Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

#### **Présentation de l’activité**

MECELEC (la “Société”) est une société anonyme régie par les dispositions de la loi française, créée en 1934 et cotée à Euronext Paris, compartiment C. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le groupe MECELEC ».

MECELEC est aujourd’hui un industriel spécialiste des matériaux composites et des plastiques dont l’activité se déploie sur deux segments de marché :

- **INDUSTRIE** - MECELEC a développé de fortes compétences techniques et industrielles dans la transformation des composites thermodurcissables et dans l’injection des thermoplastiques. Cette activité a été renforcée par la création du site de SAINT AGRVE (1984), l’acquisition de l’activité NOBEL COMPOSITES (2003), puis par celles de SADAC (2011) et de SOTIRA AUTOMOTIVE (2012).

- RESEAUX - MECELEC est un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients.

Les états financiers annuels consolidés de MECELEC au 31 décembre 2013 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 30 avril 2014, date à laquelle ils ont été autorisés à la publication. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 juin 2014.

#### XI.6.2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE

---

##### **Sortie par anticipation du plan de sauvegarde**

---

En août 2008, MECELEC avait demandé l'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Puis, en février 2010, le Tribunal de Commerce d'AUBENAS avait homologué un plan de sauvegarde qui prévoyait, notamment, un remboursement du passif sur 10 ans.

Grâce au redressement de ses comptes et au soutien des actionnaires du concert Seconde Chance, MECELEC a pu clôturer ce plan de sauvegarde le 24 avril 2013, 3 ans seulement après le jugement.

Toutes les procédures de sauvegarde ne sont pas couronnées de succès et très peu se concluent par une clôture anticipée du plan.

Au cours de l'exécution du plan de sauvegarde, MECELEC a mené une politique très rigoureuse de gestion au service de l'amélioration de la rentabilité.

##### **Cession de l'activité de FABREGUES**

---

MECELEC a finalisé au second semestre la cession du site de FABREGUES à MPB, filiale du groupe BONNA SABLA. Ce projet, annoncé en juin 2012, permet à MECELEC de se focaliser sur les matériaux composites et plastiques. La reprise par l'un des leaders français du béton préfabriqué et du CCV (Composite Ciment Verre) est un gage de pérennité de l'activité et des emplois.

L'activité CCV représentait un peu moins de 10% du segment Réseaux de MECELEC (environ 2 M€ de chiffre d'affaire annuel). Elle offrait peu de synergies avec les autres activités et présentait de nombreuses exigences uniques. Ces spécificités demandaient que l'activité CCV soit gérée comme une entité opérationnellement autonome et intégrée. Les fonctions commerciales et industrielles, qui avaient été réparties entre les sites de MAUVES et de FABREGUES avaient été rappatriées sur ce dernier dès octobre 2012, en vue de la cession à venir.

La cession du fonds de commerce et des stocks a dégagé une plus-value de l'ordre de 140 K€.

##### **Transfert de l'activité du site de VONGES vers le site de MAUVES**

---

Le projet de transfert des activités du site de VONGES (21) vers les établissements de MAUVES (07) et de ST GEOIRS (38) s'est finalisé durant l'exercice 2013 et est quasiment achevé fin 2013, les productions ont repris en fin d'année.

Conjointement avec la cession du site de FABREGUES, cette décision permet de concentrer l'activité de MECELEC sur 4 sites du sud de la région Rhône-Alpes (Ardèche, Isère, Savoie).

Les coûts directs et indirects de ce transfert ont déjà impacté de façon significatives les résultats de l'exercice, les coûts de licenciement et de remise en état du site représentent 312 K€ sur l'année 2013. Les travaux et l'achat du bâtiment sud du site de MAUVES, dans lequel ont été remontées les presses de fort tonnage démenagées de VONGES, représentent un investissement de 1.716 K€ au 31 décembre 2013, dont 1.276 K€ d'immobilisations en cours.

Une fois achevé, il permettra de réaliser une réduction des coûts fixes de plus de 1 M€ sur l'exercice 2014.

#### Cession des bâtiments de MAUVES et de SAINT-AGREVE

Les bâtiments et terrains des sites de MAUVES et de SAINT AGREVE ont été cédés le 30 décembre 2013 au groupe franco-belge SEDAINÉ, dans le cadre d'un accord de partenariat industriel englobant les moyens de production, des fabrications et du sourcing communs.

Les bâtiments sont en location sous bail commercial de 9 ans avec 2 ans de franchise de loyer et le loyer a été fixé à dire d'expert.

#### XI.6.3. PRINCIPES COMPTABLES

##### DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés annuels du groupe MECELEC qui sont publiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, ont été établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées dans l'Union européenne au 31 décembre 2013.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee). Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm)).

Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2013 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

##### CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes consolidés annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité de l'exploitation.

##### BASE DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€ . 000) sauf indication contraire.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012.

##### NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS

Les nouvelles normes et interprétations suivantes applicables sur la période n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes consolidés au 31/12/2013 :

- Amendements IAS 1 – Présentation des autres éléments du résultat global
- Amendements IAS 19R – Avantages du personnel
- Amendements IFRS 7 – Informations à fournir, compensation d'actifs et de passifs financiers
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur
- Amendements IAS 12 – Recouvrement des actifs sous-jacents

- Amendements IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression des dates fixes pour les premiers adoptants
- Amendement d’IFRS 1 – Prêts publics
- Annual improvements (2009-2011) – Processus d’amélioration des normes cycle 2009-2011
- IFRIC 20 – Frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d’une mine à ciel ouvert

#### TEXTES D’APPLICATION OBLIGATOIRE POSTERIEUREMENT AU 31 DECEMBRE 2013 ET NON APPLIQUES PAR ANTICIPATION

---

Le groupe n’a pas appliqué les normes et interprétations suivantes, qui n’ont pas été endossées par l’Union Européenne au 31 décembre 2013 ou dont l’application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2013 :

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 – Partenariats ;
- IFRS 12 – Information à fournir sur les participations dans d’autres entités
- IAS 27 révisée – Etats financiers individuels
- IAS 28 révisée – Participations dans des entreprises associées ou coentreprises
- Amendements IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 – Modalités de transitions
- Amendements IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 – Entités d’investissements
- Amendement d’IAS 32 – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers
- Amendements IAS 36 – Montant recouvrable des actifs non financiers
- Amendements IAS 39 – Notions de dérivés et continuité de comptabilité de couverture

#### TEXTES NON ADOPTES PAR L’UNION EUROPEENNE A LA DATE DE CLOTURE

---

- IFRS 9 – Instruments financiers
- Amendements IAS 19 – Contribution des employés
- Annual improvements 2010-2012 et 2011-2013 – Processus d’amélioration des normes cycle 2009-2011
- IFRIC 21 – Taxes prélevées par une autorité publique
- IFRS 14 – Comptes de report règlementaire
- Amendements IFRS 9 et IFRS 7 – Date d’application obligatoire et information relative à la période de transition
- Amendements IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 – Comptabilité de couverture.

Le processus de détermination par MECELEC des impacts potentiels sur les comptes consolidés du groupe est en cours.

#### METHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MECELEC et de ses filiales préparés au 31 décembre 2013.

Les sociétés dans lesquelles MECELEC détient directement ou indirectement le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l’entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé

exister si le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont alors consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Les co-entreprises sont les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les co-entreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

S'agissant des intégrations globales, toutes les créances, dettes, produits et charges significatifs intra groupe sont éliminés en consolidation.

Le périmètre de consolidation est présenté ci-dessous :

Désignation	Nationalité	SIREN	Au 31/12/13		Au 31/12/12	
			Mode d'intégration	Pourcentage d'intérêts	Mode d'intégration	Pourcentage d'intérêts
MECELEC Société consolidante	Française	336 420 187	Globale	100.00	Globale	100.00
MECELEC INDUSTRIES	Française	751 168 337	Globale	100.00	Globale	100.00
MECELEC PLASTIC COMPOZIT	Roumaine	J/12/2422/2005	Globale	98.57	Globale	98.57

Toutes les filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

La filiale CAYDETEL, désormais liquidée au 1<sup>er</sup> semestre 2013, n'était plus consolidée depuis le 31/12/2007. La consolidation de cette filiale n'aurait pas généré d'impact particulier.

La filiale MECELEC INDUSTRIES a été constituée en avril 2012 pour prendre en location gérance l'activité de SOTIRA 73 à CHAMBERY, acquise définitivement le 19 octobre 2012.

#### REGROUPEMENT D'ENTREPRISES ET ECARTS D'ACQUISITION

MECELEC a créé une filiale MECELEC INDUSTRIES S.A.S. qui a pour objet de porter l'activité du site de CHAMBERY, acquise auprès de SOTIRA AUTOMOTIVE, spécialisée dans la production de petites ou moyennes séries de pièces en matériaux thermodurcissables destinées principalement aux marchés bus et poids lourds.

L'acquisition de cette activité a été précédée d'une période de location gérance à partir du 2 avril 2012. Le 19 octobre 2012, le groupe MECELEC a procédé à l'acquisition définitive de cette activité. Cette opération a été traitée comme un regroupement d'entreprise dans les comptes consolidés du Groupe, conformément à IFRS 3 révisée à compter du 19 octobre 2012, date d'obtention du contrôle exclusif de la société.

Il n'y a pas eu de modifications ultérieures significatives de la comptabilisation initiale de ce regroupement d'entreprise dans le délai de 12 mois après la date d'acquisition.

Conformément aux exigences de la norme IFRS 3, MECELEC a procédé à la réévaluation des actifs et passifs apportés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle de l'activité.

Le tableau ci-dessous présente les différentes réévaluations effectuées au 31 décembre 2012.

<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>Juste Valeur</b>
Immobilisations incorporelles	10
Immobilisations corporelles	1 060
Immobilisations financières	0
Impôt différé actif	245
Stocks	861
Impôt différé passif	- 168
Provision Indemnités de fin de carrière	- 244
Provision pour restructuration	- 492
Provision pour congés payés	- 93
Dettes financières	- 485
<b>Juste valeur des actifs nets acquis</b>	<b>694</b>
Coûts d'acquisition	313
<b>Goodwill négatif</b>	<b>381</b>

Le goodwill négatif de 381 K€ constaté en résultat opérationnel non courant de l'exercice résultait de l'existence de pertes d'exploitation en 2012. Sur la période du 19 octobre 2012 au 31 décembre 2012, l'effet de cette acquisition sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation du groupe a été le suivant :

- Chiffre d'affaires : 2 533 K€
- Résultat opérationnel courant : - 410 K€

La valeur de la filiale est évaluée à la plus forte de la valeur d'utilité et de la valeur vénale. Cette dernière étant supérieure à la valeur de la filiale en consolidation, aucune dépréciation n'a été constatée sur les actifs de MECELEC INDUSTRIES.

#### INTERETS NE DONNANT PAS LE CONTROLE

La norme IAS 27 révisée présente les états financiers consolidés d'un groupe comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de MECELEC), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère. En conséquence de cette nouvelle approche, les transactions réalisées avec les actionnaires minoritaires induisant une variation de parts d'intérêt de la société mère sans perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2010, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée par intégration globale, le Groupe comptabilise la différence entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires de MECELEC. Les frais attachés à ces opérations sont également enregistrés au sein des capitaux propres. Il en est de même pour les cessions sans perte de contrôle.

Concernant la cession d'intérêts majoritaires induisant une perte de contrôle, le Groupe constate une cession à 100% des titres détenus suivie, le cas échéant, d'une acquisition à la juste-valeur de la

part conservée. Ainsi, le Groupe constate un résultat de cession sur la totalité de sa participation (part cédée et part conservée), revenant à réévaluer la partie conservée par le résultat.

#### METHODE DE CONVERSION

Pour la conversion des comptes de la filiale roumaine, les opérations enregistrées au compte de résultat sont converties au cours moyen de l'exercice 2013. Les capitaux propres sont convertis au cours historique. Les autres actifs et les passifs sont quant à eux convertis au cours de clôture de la monnaie. Les écarts de change résultant de la conversion des comptes de cette filiale roumaine sont précisés sur une ligne spécifique du tableau « détail des Autres réserves » (note V).

#### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément par le Groupe sont comptabilisées au coût d'acquisition, et celles acquises par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur.

Elles sont constituées de :

- Logiciels - Les logiciels, comptabilisés à leur coût d'acquisition, sont amortis selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue soit en général 3 ans.
- Frais de recherche et de développement - Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.
- Marques

Les coûts de développement sont activés quand l'ensemble des critères requis par la norme IAS 38 est rempli, notamment la faisabilité technique et les perspectives de rentabilité économique. Ils sont amortis sur la durée des marchés correspondants, de 3 à 5 ans.

Toute dépense activée est amortie sur une durée correspondant à l'avantage économique attendu.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation incorporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est dépréciée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé.

La valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

#### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16. Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilité différentes, soit :

<u>Nature</u>	<u>Durée</u>	<u>Nature</u>	<u>Durée</u>
Construction « en dur »	40 ans	Centrales hydrauliques, ponts roulants	8 ans
Toitures	25 ans	Presses injection	10 ans
Constructions légères et spécifiques	30 ans	Presses compression < 1000T	15 ans
Agencements et aménagements des constructions	10 ans	Presses compression > 1000T	25 ans
Installations, agencements industriels et stockage	8 ans	Matériel de bureau et informatique	5 ans
Autres installations générales	5 ans	Mobilier de bureau	8 ans
Moules et outillages suivant durée de vie produit	1 à 5 ans	Matériel de transport	5 ans
Machines, matériels	5 ans	Logiciels	1 à 3 ans
Fonds de commerce	7 ans		

Les durées d'amortissement ont été adaptées pour le matériel et outillage racheté lors de la transaction avec SOTIRA AUTOMOTIVE.

<u>Nature</u>	<u>Durée</u>
Machines, matériels et outillages d'occasion	3 à 5 ans
Presses à Compression d'occasion	3 à 12 ans
Chaîne de peinture d'occasion	15 ans

Les valeurs résiduelles, durée d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus à chaque clôture annuelle, et modifiés si nécessaire sur une base prospective.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, celle-ci est dépréciée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est estimée pour chaque actif isolé.

La valeur de réalisation diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité.

#### COÛTS D'EMPRUNTS

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif, dont la préparation préalable à l'utilisation ou la vente prévue, nécessite un délai substantiel (généralement supérieur à six mois), sont incorporés au coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts d'emprunt sont les intérêts et autres coûts supportés par une entreprise dans le cadre d'un emprunt de fonds.

#### PERTES DE VALEUR

Le Groupe n'a pas d'écart d'acquisition ou d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie. La valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels à durée de vie définie est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. La société considère que les UGT correspondent aux deux secteurs d'activité tels que décrits dans l'information sectorielle. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans la rubrique "Amortissements, provisions et pertes de valeur".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un écart d'acquisition n'est jamais reprise.

## ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- les prêts et créances,
- les actifs disponibles à la vente.

La ventilation des actifs financiers entre courants et non courants est déterminée par leur échéance à la date d'arrêt : inférieure ou supérieure à un an.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

## ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée ou significative. Dans ces cas, le profit ou la perte, enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

En 2012, les actifs financiers étaient principalement constitués par les titres et les créances rattachées d'une filiale antérieurement consolidée (CAYDETEL). Cette filiale qui a fait l'objet en 2007 d'une procédure collective auprès du Tribunal de commerce de BARCELONE est désormais liquidée. Les actifs liés à cette filiale (titres et créances) étaient intégralement dépréciés. Ainsi aucune charge complémentaire n'a été constatée en 2013 suite à la liquidation de cette filiale.

Les autres actifs financiers comprennent les prêts et les dépôts et cautionnements versés au titre des contrats de location simple. Ces montants ne sont pas significatifs. Ils figurent au bilan pour leur valeur nominale sous déduction des dépréciations estimées, déterminées en fonction de la valeur d'utilité.

## STOCKS

Conformément à la norme IAS 2 « stocks », les stocks sont évalués à la plus faible des deux valeurs suivantes : coût ou valeur nette de réalisation.

Les coûts d'achat des stocks de matières premières et de composants sont évalués suivant une méthode équivalente à la méthode « FIFO ».

Les en-cours et les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges de main d'œuvre directe, les coûts machines en fonction de gammes opératoires actualisées chaque année et les charges indirectes de production. Les frais financiers ainsi que le coût de la sous-activité sont exclus de la valeur des stocks.

#### CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste comprend les créances clients et les factures à établir. Les créances mobilisées auprès du factor restent enregistrées au débit des comptes clients.

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 45 et 60 jours fin de mois, sont comptabilisées pour leur montant initial. Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

#### IMPOTS

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces actifs fiscaux pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différés ne sont pas actualisés.

Le Groupe considère que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est une charge opérationnelle et n'entre donc pas dans le champ d'application d'IAS 12.

#### TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La rubrique « trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les liquidités et les valeurs mobilières de placement très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et présentant un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires et les avances de trésorerie du factor figurent au passif courant du bilan, dans les emprunts à court terme.

Titres auto-détenus : Les titres auto-détenus sont portés en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession de ces titres sont présentés dans les états financiers comme une variation des capitaux propres consolidés.

## CAPITAUX PROPRES ET ACTIONS PROPRES

### CAPITAUX PROPRES

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe. Un instrument est considéré comme un instrument de capitaux propres si les deux conditions suivantes sont réunies :

- l'instrument n'inclut aucune obligation contractuelle de remettre à une autre entité de la trésorerie ou un autre actif financier, ou d'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables à l'entité et,
- dans le cas d'un instrument qui sera ou pourra être réglé en instruments de capitaux propres, il s'agit d'un instrument non dérivé qui n'inclut aucune obligation contractuelle de livrer un nombre variable d'instruments représentatifs de nos capitaux propres, ou d'un dérivé qui ne sera réglé qu'au moyen d'un échange d'un montant fixé de trésorerie ou d'un autre actif financier contre un nombre fixé de nos instruments de capitaux propres.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe est classé en capitaux propres.

### ACTIONS PROPRES

Les actions propres sont éliminées lors de la consolidation par les capitaux propres. Lors de leur cession, la contrepartie est comptabilisée directement en augmentation des capitaux propres du Groupe. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice.

## PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE (IFC)

Les engagements du groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite relèvent du régime des prestations définies et font l'objet d'une comptabilisation en provision dans les comptes consolidés. Ils sont déterminés selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées et inscrits au passif du bilan. Les écarts actuariels sont constatés par les capitaux propres.

## PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la norme IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contre partie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

Ces provisions couvrent essentiellement les litiges avec le personnel, les clients et les administrations. Pour ces litiges le montant de la provision est évalué en fonction de la sortie de ressources future et estimée.

## EVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39.

### PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISES AU COUT AMORTI

Les emprunts et autres passifs financiers sont généralement comptabilisés au coût amorti calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture.

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution ou en augmentation des emprunts, selon le cas, et ils sont amortis.

#### PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR LE COMPTE DE RESULTAT

---

Ils représentent les passifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les passifs qui répondent à une intention de réalisation à court terme. Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat.

#### EVALUATION ET COMPTABILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES

---

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période,

#### JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les évaluations à la juste valeur sont détaillées par niveau selon la hiérarchie de juste valeur suivante

- l'instrument est coté sur un marché actif (niveau 1) ;
- l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données observables, directement (prix) ou indirectement (dérivés du prix) (niveau 2) ;
- au moins une composante significative de la juste valeur s'appuie sur des données non observables (niveau 3).

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est basée sur les cotations au jour de clôture du bilan. Un marché est considéré comme actif si les cotations sont aisément et régulièrement disponibles d'une bourse, de négociants, de courtiers, d'un évaluateur ou d'une agence de réglementation et que ces cotations sont basées sur des transactions régulières. Ces instruments sont classés en niveau 1.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif (par exemple, les dérivés de gré à gré) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces différentes méthodes maximisent l'utilisation de données de marché observables, si disponibles, et se fondent peu sur les estimations propres du Groupe. Si tous les éléments requis au calcul de la juste valeur de l'instrument sont observables, cet instrument est classé en niveau 2.

Si un ou plusieurs des principaux éléments de calcul ne sont pas basés sur des données de marché observables, l'instrument est classé en niveau 3.

#### CONTRATS DE LOCATION

Location financement : Les contrats de location ayant pour effet de transférer au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de financement et figurent en immobilisations, avec en contrepartie une dette financière. Ils sont comptabilisés au bilan à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les immobilisations ainsi constatées sont amorties selon les mêmes modalités que celles applicables aux biens acquis en pleine propriété.

Location simple : les contrats de location ne transférant pas au groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en contrats de location simple. Leur coût est comptabilisé de façon linéaire sur la durée du contrat.

## RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits de l'activité sont enregistrés conformément à l'IAS 18.

Produits des activités ordinaires - Ils se décomposent en deux sous-ensembles : le chiffre d'affaires et les autres produits des activités ordinaires généralement non significatifs.

Le chiffre d'affaires représente le montant cumulé des ventes de biens et des prestations de services.

Vente de biens :

- pièces : le produit est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur, soit dans la quasi-totalité des cas à la livraison.
- moules : le produit des moules est comptabilisé en fonction des différentes étapes d'avancement définies dans le contrat.
- prestations de services : il s'agit pour des montants non significatifs de prestations annexes à la livraison des pièces et facturées à la livraison de celles-ci.

## RESULTAT OPERATIONNEL

Résultat opérationnel courant : le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme premier indicateur de performance ; celui-ci provient des activités principales génératrices de produits de l'entreprise.

Autres produits et charges opérationnels (non courants) : il s'agit de produits ou de charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents, de montant significatif, que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante.

## RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende. Le résultat par action dilué est calculé après déduction faite des actions auto-détenues et prise en compte des actions potentiellement émises par exercice des BSA existant au 31.12.2013.

### XI.6.4. GESTION DES RISQUES

## RISQUES FINANCIERS

La direction financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du groupe au meilleur coût :

- Risque de change : le groupe n'est pas exposé au risque de change compte tenu du faible niveau de transactions commerciales en devises étrangères.
- Risque de crédit : compte tenu de la solvabilité financière de ses principaux clients, le groupe est faiblement exposé aux risques clients.
- Risque de liquidité : la gestion du risque est assurée par l'intermédiaire d'un contrat d'affacturage.
- Risque de taux : l'exposition de la société au risque de taux est présentée au XI.6.16: Dettes financières.

## RISQUES ACHATS

Pour assurer la fluidité des approvisionnements en matières premières et composants aux meilleures conditions, la direction des achats diversifie ses sources.

La société reste cependant dépendante de la fluctuation des cours des matières premières, notamment le SMC (pétrole et verre).

## RISQUES PAYS

Les activités du Groupe à l'étranger sont limitées à la Roumanie. Le risque est donc considéré comme faible.

### XI.6.5. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- la détermination des pertes de valeur sur les actifs
- les provisions pour litiges
- les impôts différés

Le conseil d'administration a maintenu la position prise la première fois en 2006 consistant à comptabiliser un impôt différé actif, basé sur les reports déficitaires antérieurs avec la limitation exposée au paragraphe VI.19.

### XI.6.6. RESULTATS DES ACTIVITES ABANDONNEES

Néant

### XI.6.7. INFORMATION SECTORIELLE

En application de la norme IFRS 8, le groupe MECELEC donne une information sectorielle selon le découpage utilisé par le management dans son reporting interne afin d'évaluer sa performance et allouer ses ressources.

La direction évalue la performance des secteurs sur la base du résultat opérationnel courant.

Le management suit la performance opérationnelle du groupe selon le découpage suivant :

- RESEAUX : regroupe les fabrications des enveloppes propres aux réseaux eau, gaz, électricité, télécom ;
- INDUSTRIE : regroupe les fabrications effectuées en sous-traitance pour le compte de donneurs d'ordre de premier rang des secteurs automobile et ferroviaire, ainsi que des fabrications pour le bâtiment.

La norme IFRS 8 demande également de présenter certaines informations selon un découpage géographique. L'activité hors de France (activité export) concerne principalement l'activité réseaux. Elle reste limitée et est considérée à ce jour comme non significative.

AU 31 DECEMBRE 2013

<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>	<b>MECELEC</b>
Montant Brut au 31/12/12	2 345	695	3 040
Investissements 2013	8	3	11
Autres mouvements	12	-12	-
Sorties d'actif 2013	- 44	- 13	-57
Montant Brut au 31/12/13	2 321	673	2 994
Amortissements et dépréciations au 31/12/13	- 1 742	- 337	- 2 079
<b>Montant Net au 31/12/13</b>	<b>579</b>	<b>336</b>	<b>915</b>

<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>	<b>MECELEC</b>
Montant Brut au 31/12/12	27 640	5 517	33 157
Investissements 2013	322	2 398	2 720
Autres mouvements	-1 357	- 207	- 1 564
Sorties d'actif 2013	-6 568	- 402	- 6 970
Montant Brut au 31/12/13	20 037	7 306	27 343
Amortissements et dépréciations au 31/12/13	- 17 858	- 3 948	- 21 808
<b>Montant Net au 31/12/13</b>	<b>2 179</b>	<b>3 358</b>	<b>5 535</b>
<b>Contribution au CA 31/12/13</b>	<b>17 187</b>	<b>26 412</b>	<b>43 598</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>- 652</b>	<b>- 2 918</b>	<b>-3 570</b>

<b>CA entre secteurs :</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>	<b>Cumul bilan</b>
Réseaux	-	927	1 056
Industrie	43	-	-

<b>Effectif moyen</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>
<b>Personnel salarié</b>		
Cadres	29	21
Agents de Maîtrise et Techniciens	32	37
Ouvriers	91	109
<b>Personnel mis à la disposition de l'entreprise</b>		
Cadres	-	-
Agents de Maîtrise et Techniciens	1	-
Ouvriers	12	54

AU 31 DECEMBRE 2012

<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>	<b>MECELEC</b>
Montant Brut au 31/12/11	2 070	693	2 763
Investissements 2012	284	15	299
Mouvements de périmètre			
Sorties d'actif 2012	10	12	22
Montant Brut au 31/12/12	2 344	696	3 040
Amortissements et dépréciations au 31/12/12	1 496	249	1 745
<b>Montant Net au 31/12/12</b>	<b>848</b>	<b>447</b>	<b>1 295</b>

<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>	<b>MECELEC</b>
Montant Brut au 31/12/11	27 724	4 631	32 355
Investissements 2012	565	1 352	1 917
Mouvements de périmètre			
Sorties d'actif 2012	649	466	1 115
Montant Brut au 31/12/12	27 640	5 517	33 157
Amortissements et dépréciations au 31/12/12	23 909	3 551	27 460
<b>Montant Net au 31/12/12</b>	<b>3 731</b>	<b>1 966</b>	<b>5 697</b>
<b>Contribution au CA 31/12/12</b>	<b>24 723</b>	<b>20 729</b>	<b>45 452</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>123</b>	<b>- 1 600</b>	<b>- 1 477</b>

<b>CA entre secteurs :</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>	<b>Cumul bilan</b>
Réseaux	-	1 829	1 829
Industrie	-	-	-

<b>Effectif moyen</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>
<b>Personnel salarié</b>		
Cadres	22	18
Agents de Maîtrise et Techniciens	33	30
Ouvriers	92	110
<b>Personnel mis à la disposition de l'entreprise</b>		
Cadres	-	-
Agents de Maîtrise et Techniciens	1	-
Ouvriers	21	6

#### XI.6.8. SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS NON COURANTS

La société considère que les UGT correspondent aux deux secteurs d'activité définis ci-dessus.

#### XI.6.9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

##### EXERCICE 2013

	Au 01/01/13	Augmentations Produites Extérieures	Diminutions	Mouvements de périmètre	Au 31/12/13
Frais développement	1 456				1 456
Autres immobilisations incorporelles	1 584	11	57		1 538
<b>Total</b>	<b>3 040</b>	<b>-</b>	<b>11</b>	<b>57</b>	<b>2 994</b>
<b>Amortissements</b>	<b>1 746</b>	<b>389</b>	<b>56</b>		<b>2 079</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>1 294</b>				<b>915</b>

Les coûts de développement concernent l'activité réseaux uniquement.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées des fonds commerciaux des activités acquises :

- En 2010 : SOTRA / SEPEREF : 581 K€
- En 2011 : SADAC = 500 K€

- En 2012 : SOTIRA AUTOMOTIVE = 10 K€.

Le reste est constitué principalement de logiciels.

#### EXERCICE 2012

	Au 01/01/12	Augmentations		Mouvements de périmètre	Au 31/12/12
		Produites	Extérieures	Diminutions	
Frais développement	1 235	150	71		1 456
Autres immobilisations incorporelles.	1 528		78	22	1 584
<b>Total</b>	<b>2 763</b>	<b>150</b>	<b>149</b>	<b>22</b>	<b>3 040</b>
<b>Amortissements</b>	<b>1 373</b>		<b>395</b>	<b>22</b>	<b>1 746</b>
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>1 390</b>				<b>1 294</b>

#### XI.6.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### EXERCICE 2013

	Au 01/01/13	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre et autres	Au 31/12/13
Terrains	233	42	233		42
Constructions	6 080	418	6 119		379
Matériels industriels	25 480	738	583	-1 293	24 342
Autres immobilisations corporelles	1 355	164	35	-262	1 222
Immobilisations corporelles en cours	9	1 358		- 9	1 358
<b>Total</b>	<b>33 157</b>	<b>2 720</b>	<b>6 970</b>	<b>- 1 564</b>	<b>27 343</b>
Amortissements	27 460	1 257	5 296	- 1 611	21 810
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>5 697</b>				<b>5 535</b>

Les augmentations de l'exercice sont décrites ci-dessous.

- Pour les terrains et bâtiments : elles sont composées de l'acquisition auprès de la Communauté de Commune du Tournonais du bâtiment sud situé sur le site de MAUVES, soit 460 K€.
- Pour le matériel industriel, l'essentiel des acquisitions est constitué par l'achat ou la remise à niveau de moules, et par l'acquisition d'une presse d'injection et de son robot sur le site de SAINT AGREVE.

Les immobilisations en cours de la période sont constituées par les travaux réalisés en fin d'exercice 2013 sur le bâtiment sud du site de MAUVES (fosses, toitures et façades) pour accueillir les presses de fort tonnage transférées du site de VONGES, dont l'activité a été arrêtée définitivement le 20 décembre 2013.

Les diminutions importantes de l'exercice sont constituées par :

- Pour les terrains et bâtiments, par la cession des terrains et bâtiments nord du site de MAUVES et du terrain et du bâtiment du site de SAINT AGREVE, en fin d'année 2013.

La valeur brute de ces bâtiments et terrains était de 6.352 K€, amortis à hauteur de 4.832 K€. Le prix de cession est de 5.300 K€ (cf VI.32)

- Pour les matériels, par la cession des matériels du site de FABREGUES le 15 juillet 2013, pour une valeur brute de 618 K€ amortie à hauteur de 544 K€ et cédés pour 216 K€.

Les mouvements de périmètre et autres sont constitués principalement par la mise au rebut des immobilisations de VONGES qui ne seront pas transférées sur le site sud de MAUVES ou sur d'autres sites du groupe MECELEC. Ces immobilisations représentent une valeur brute de 1.412 K€ amortie à hauteur de 1.408 K€, leur valeur nette comptable est donc négligeable.

#### INFORMATIONS COMPARATIVES 2012

	Au 01/01/12	Augmentations	Diminutions	Mouvements de périmètre	Au 31/12/12
Terrains	233				233
Constructions	5 983	103	6		6 080
Matériels industriels	24 491	2 020	1 030		25 480
Autres immobilisations corporelles	1 299	134	79		1 355
Immobilisations corporelles en cours	348	9	348		9
<b>Total</b>	<b>32 355</b>	<b>2 266</b>	<b>1 463</b>		<b>33 157</b>
Amortissements	27 462	1 087	1 089		27 460
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>4 893</b>				<b>5 697</b>

#### XI.6.11. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

##### EXERCICE 2013

	Au 01/01/13	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/13
Titres non consolidés	1 113		1 111	2
Créances rattachées	500		500	-
Autres immobilisations financières	162		-11	151
<b>Total</b>	<b>1 775</b>		<b>1 600</b>	<b>153</b>
Dépréciations	1 605		1 605	-
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>170</b>			<b>153</b>

Au 31 décembre 2012, les titres de la filiale espagnole CAYDETEL déconsolidée en 2007 étaient inscrits à l'actif pour leur coût historique soit 1 105 K€ et dépréciés en totalité, ainsi que les avances de trésorerie consenties à cette filiale pour un montant de 500 K€. Il n'existait pas de risques supplémentaires non provisionnés dans les comptes.

Cette filiale a été liquidée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2013, en conséquence, les comptes de titres et de dépréciation ont été soldés et ne figurent plus à l'actif du bilan au 31 décembre 2013.

Les 153 K€ enregistrés en immobilisations financières au 31 décembre 2013 sont constitués principalement de dépôts et cautionnements.

## INFORMATIONS COMPARATIVES 2012

	Au 01/01/12	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/12
Titres non consolidés	1 113			1 113
Créances rattachées	500			500
Autres immobilisations financières	230	337	405	162
<b>Total</b>	<b>1 843</b>	<b>337</b>	<b>405</b>	<b>1 775</b>
Dépréciations	1 605			1605
<b>Total Valeur Nette</b>	<b>238</b>			<b>170</b>

### XI.6.12. STOCKS

	Au 31/12/12	Au 31/12/13
Matières Premières	3 966	3 387
Produits intermédiaires et finis	2 382	1 779
Dépréciation	- 760	- 675
<b>MONTANT NET</b>	<b>5 587</b>	<b>4 491</b>

La diminution des valeurs brutes des stocks provient de l'ajustement du niveau des stocks à la baisse de l'activité, et à la mise au rebut de stocks intégralement dépréciés en 2012 (pour environ 100 K€).

La dépréciation des stocks diminue principalement :

- D'une part, suite à la baisse du niveau général des stocks,
- Et suite à une opération de mise au rebut de stocks intégralement dépréciés .

Dépréciations	Au 01/01/13	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/13
	760	675	760	675
	Au 01/01/12	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/12
	400	760	400	760

### XI.6.13. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Clients et comptes rattachés (montant net à moins d'un an)	Au 31/12/12	Au 31/12/13
Clients et comptes rattachés	9 437	8 905
Dépréciation	- 12	- 162
<b>MONTANT NET</b>	<b>9 425</b>	<b>8 743</b>

Tous les dossiers faisant l'objet d'une action contentieuse donnent lieu à la constitution d'une dépréciation.

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables de 45 à 60 jours, sauf pour le cas particulier des exportations (90 à 120 jours).

Au 31 décembre 2013, les créances clients d'une valeur nominale de 177 K€ (80 K€ au 31 décembre 2012) ont en partie été dépréciées. Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances se détaillent comme suit :

	Dépréciées		Total
	individuellement	collectivement	
<b>Au 31 décembre 2012</b>	<b>12</b>	-	<b>12</b>
Dotations de l'année	119	-	119
Reprises non utilisées			
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)			
Mouvement de périmètre			
Au 31 décembre 2013	131	0	131

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

	Total	Non échues	Echues et non dépréciées			
		et non dépréciées	< 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	> à 90 jours
31/12/13	8 905	6 067	2 374	41	15	408
31/12/12	9 424	6 290	2 220	718	91	105

Le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan des créances clients correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

Autres créances – ventilation par échéances	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Fournisseurs, avances, acomptes	90	90	-
Personnel et autres organismes sociaux	43	43	-
Etat, autres collectivités	738	738	-
Débiteurs divers	6 262	6 262	-
Charges constatées d'avance	105	105	-
<b>Total</b>	<b>7 238</b>	<b>7 238</b>	-

Les débiteurs divers à moins d'un an au 31 décembre 2013 sont constitués principalement :

- Pour 5.336 K€, de la créance sur immobilisations constatée le 30 décembre 2013 suite à la cession des bâtiments et terrains de MAUVES Nord et de SAINT AGREVE, qui a été apurée début 2014,
- Pour 510 K€, par la retenue de garantie du Factor.

Aucune provision n'a été constatée sur les comptes d'autres créances au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

#### XI.6.14. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Variation de trésorerie	Trésorerie active	Dettes Factor	Trésorerie Nette	
			31/12/13	31/12/12
Ouverture	1 408	- 7 785	- 6 377	- 3 475
Clôture	1 219	- 6 844	- 5 625	- 6 377
Variation			752	- 2 902

Les dettes factor représentent les avances effectives reçues du factor.

## XI.6.15. CAPITAL

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale en €	Valeur du capital en €
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice		
Actions ordinaires	3 210 532	-		3	9 631 596
Dont actions à vote double	20 739	-			

Les actions ordinaires composant le capital sont entièrement libérées.

Le conseil d'administration du 29 décembre 2010 a constaté la souscription de 2 197 328 actions (ABSA) dans le cadre de l'augmentation de capital lancée le 29 juin 2010. A chaque action nouvelle est attaché un Bon de Souscription d'Action attribué gratuitement. Le nombre total de BSA s'élevait donc à 2 197 328 (compte tenu de l'exercice de la clause d'extension autorisée). Chaque BSA permet de souscrire à une action nouvelle au prix de 3.50 euros, du 3 janvier 2011 au 25 novembre 2013 (Première résolution de l'AGE du 21 novembre 2011). Au cours de l'exercice 2012, notons la création de 104 actions nouvelles par exercice de 104 BSA. En conséquence, il reste 2 196 424 BSA non exercés au 31/12/2012.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 octobre 2013 a décidé la prorogation du délai d'exercice des bons de souscription d'actions jusqu'au 31 décembre 2015 inclus, lesquels seront côtées jusqu'à expiration de ce délai, suite à l'accord obtenu le même jour de la masse des porteurs de BSA.

Extrait Art. 25 des statuts : – A compter du dix sept juin mille neuf cent quatre vingt dix huit, un droit de vote double est attribué dans toutes les assemblées à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites depuis cinq ans au moins. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne, en application des dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce. Le transfert des actions du Groupe LABROT au Groupe SECONDE CHANCE a entraîné la réduction du nombre des actions à vote double.

### TITRES AUTO-DETENUS

- Article 217-2 de la loi sur les Sociétés Commerciales -

Il est précisé qu'en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi sur les sociétés commerciales, la société a procédé en vertu de l'autorisation qui lui a été donnée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 décembre 1999, au rachat de ses propres actions en vue de l'attribution d'options d'achat aux salariés, dans les conditions suivantes :

	Au 31/12/12	Acquisitions 2013	Cessions 2013	Au 31/12/13
Actions détenues (nombre)	26 195	77 898	86 930	17 163
Valeur (K€)	77	213	238	52

#### XI.6.16. DETTES FINANCIERES

	Au 31/12/12	Au 31/12/13
<b>Emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit</b>	<b>536</b>	<b>1 480</b>
- dont crédit-bail	114	186
- dont à taux fixe	422	1 294
- dont à taux variable	0	0
<b>Emprunts à moyen terme auprès des actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>1 429</b>
Autres dettes financières	0	0
<b>Total long et moyen terme</b>	<b>0</b>	<b>2 909</b>
Financement à court terme :		
- Avances Factor	7 785	6 844
- Emprunts à court terme auprès des établissements de crédit	127	1 085
dont crédit-bail	32	95
<b>Total court terme</b>	<b>7 912</b>	<b>7 929</b>
<b>Total</b>	<b>8 448</b>	<b>10 838</b>

Les crédits bancaires contractés par le groupe MECELEC ne comportent pas de covenant financier. Les emprunts à moyen terme sont à taux fixe.

Le financement par le factor est indexé sur le taux Euribor 3 mois avec un minimum de 1.60%.

Pour les crédits-baux, les sûretés réelles sont exclusivement constituées par des nantissements de matériel, soit 281 K€ de capital restant dû au 31/12/2013, ainsi qu'une partie des financements par emprunts moyen terme à hauteur de 367 K€.

Pour les emprunts à taux fixe souscrits durant le premier semestre de l'exercice 2013, ont été apportés en garantie :

- Le fonds de commerce de MECELEC SA (nantissement à hauteur de 1.000 K€)
- Le bâtiment et le terrain du site de MAUVES Nord (hypothèque à hauteur de 1.000K€).

L'échéancier du remboursement des passifs financiers est le suivant au 31 décembre 2013.

Passifs Financiers	Valeur comptable	Remboursements		
		<1 an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Factor	6 844	6 844		
Dette location financement	281	95	186	
Dette financière	2 284	990	1 294	
Autres passifs financiers	1 429	0	1 429	
	10 838	7 929	2 909	

#### XI.6.17. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES HORS COMPTES COURANTS

	Solde au 31/12/13	Solde au 31/12/12
Passifs de sauvegarde	-	846
Dettes fournisseurs	5 427	3 142
Dettes sociales & fiscales	2 771	3 105
Fournisseurs d'immobilisations	1 285	252
Autres dettes	572	248
<b>Total fournisseurs &amp; autres créditeurs</b>	<b>10 055</b>	<b>7 593</b>

Au 31 décembre 2012, les passifs relatifs aux fournisseurs et aux autres dettes d'exploitation et relatives au plan de sauvegarde s'élevaient à 848 K€. Ce passif était échelonné sur sept ans en considérant des échéances de règlement croissantes de 6% à 14% ; en conséquence une actualisation au taux de 3,38 % a été pratiquée sur les sommes ne portant pas intérêt (nettes des acomptes versés). La sortie du plan de sauvegarde au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2013 a permis de solder toutes les dettes dites « de sauvegarde ». Cette sortie s'est traduite dans les comptes consolidés par une perte financière de 217 K€ sur l'exercice 2013, compensée par un produit opérationnel courant de 342 K€ et un produit d'impôts différés de 72 K€.

#### XI.6.18. CLASSEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

au 31/12/2013	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Ventilation par catégorie d'instruments	
					Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres actifs long terme	-					
Clients et autres débiteurs	8 743	8 743			8 743	
Actifs d'impôts exigibles	273	273			273	
Autres actifs courants	6 965	6 965			6 965	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 219		1 219			
Actifs financiers disponibles à la vente	-					
<b>Total actifs financiers</b>	<b>17 200</b>	<b>15 981</b>	<b>1 219</b>		<b>15 981</b>	
Passifs financiers non courants	2 909	2 909			1 429	1 480
Fournisseurs et autres dettes sauvegarde	-	-				-
Passifs financiers courants	7 929	7 929				7 929
Fournisseurs et autres créditeurs	10 055	10 055				10 055
<b>Total passifs financiers</b>	<b>20 893</b>	<b>20 893</b>			<b>1 429</b>	<b>19 464</b>

au 31/12/2012	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Ventilation par catégorie d'instruments	
					Prêts et créances	Dettes au coût amorti
Autres actifs long terme						
Clients et autres débiteurs	9 425	9 425			9 425	
Actifs d'impôts exigibles	88	88			88	
Autres actifs courants	1 231	1 231			1 231	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 408	1 408	1 408			
Actifs financiers disponibles à la vente						
<b>Total actifs financiers</b>	<b>12 152</b>	<b>12 152</b>	<b>1 408</b>		<b>10 744</b>	
Passifs financiers non courants	849	849			849	
Fournisseurs et autres dettes sauvegarde	1 694	1 694				1 694
Passifs financiers courants	7 785	7 785				7 785
Fournisseurs et autres créditeurs	6 747	6 747				6 747
<b>Total passifs financiers</b>	<b>17 075</b>	<b>17 075</b>			<b>849</b>	<b>16 226</b>

#### XI.6.19. IMPOTS SUR LES BENEFICES

##### IMPOT DIFFERE

La société dispose de reports déficitaires et de reports de provisions non déductibles importants. Le groupe a reconnu un impôt différé actif sur la base de ses prévisions sur trois ans soit une base cumulée de 1 861 K€.

Cette position a été retenue dans le cadre de l'IAS 12 : la recouvrabilité des déficits a été appréhendée dans l'attente de la confirmation du retournement sur les exercices 2014 à 2016 du résultat opérationnel.

	31/12/2012		31/12/2013		Variation	
	Bases	Impôt	Bases	Impôt	par le résultat	Autres variations
Déficits reportables & différences temporaires retenus	5 398	1 799	2 698	899	- 900	
Crédit-bail	- 7	- 3	- 41	- 14	- 11	
Actualisation dettes fournisseurs	- 215	- 72	0	0	72	
Provision IFC	1 661	554	1 411	470	-83	- 1
Survaleur Presses Saint-Geoirs	- 99	- 33	- 33	- 11	22	
Survaleur Chambéry	- 488	-163	- 377	- 126	37	
Elimination des frais d'établissement	265	88	200	67	-21	
<b>Cumul</b>		<b>2171</b>		<b>1 286</b>	<b>- 884</b>	<b>- 1</b>

<b>Position fiscale latente</b>	<b>31/12/13</b>	<b>Base retenues</b>	<b>Impôt</b>	<b>Bases non retenues</b>
Reports déficitaires France et provisions non déductibles	9 923	2 698	899	7 225
Report déficitaire Roumanie	36	-	-	36
<b>Total</b>	<b>9 959</b>	<b>2 698</b>	<b>899</b>	<b>7 261</b>

#### PREUVE D'IMPOT

	<b>Bases 31/12/13</b>	<b>Impôt 31/12/13</b>
Résultat net avant impôt	- 412	
Taux d'imposition du Groupe	33.33 %	
Charge d'impôt théorique		137
Augmentation et réduction de la base d'impôt résultant de :		
- Consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	-	
- Limitation de reports déficitaires antérieurement reconnus	1 711	
- Création de déficits non prise en compte	1 495	
- Autres différences permanentes	-104	
Sous total bases d'impôt	3 278	-1 093
- Effet des différences de taux d'impôt		59
Charge d'impôt calculé		-987
- Impact CIR		13
Charge réelle d'impôt		-884

<b>I.D.A.</b>	<b>31/12/12</b>	<b>Résultat</b>	<b>Réserves</b>	<b>31/12/13</b>
Impôts différés actifs	2 171	-747	-2	1 422
Impôts différés passifs	-	-137	-	-137

#### XI.6.20. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES

	<b>31/12/12</b>	<b>Coûts des services rendus</b>	<b>Ecart actuariels</b>	<b>Frais financiers</b>	<b>Salariés sortis des effectifs</b>	<b>31/12/13</b>
Indemnités de fin de carrière	1 661	89	13	58	-345	1 476

Au cours de l'exercice six salariés ont sollicité et obtenu un départ en retraite volontaire.

L'engagement a été calculé sur la base des dispositions des conventions collectives de la Métallurgie et de la Plasturgie avec comme principales hypothèses:

- Age de départ à la retraite (à l'initiative du salarié) : 62 ans personnels non cadres, 63 ans personnels cadres.
- Taux d'actualisation brut : 3.17 % (IBOXX grade AA).
- Taux de rotation : faible
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Table de mortalité : INSEE 2009

#### XI.6.21. PROVISIONS

Tous les risques et charges identifiés avant la clôture des comptes par les organes directoriaux et susceptibles d'entraîner des sorties de trésorerie, font l'objet d'une provision.

	Au 31/12/12	Dotations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Provisions devenues sans objet	Au 31/12/13
Provision risques sociaux et restructuration	20	208	20		208
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>208</b>	<b>20</b>		<b>208</b>

La provision pour risque sociaux de 20 K€ présente à la clôture 2012 a été décaissée sur l'exercice 2013.

La provision pour restructuration de 183 K€ à la clôture de l'exercice 2013 est relative aux coûts de fermeture à venir sur le site de VONGES (personnel, remise en état du site), et de 25 K€ pour d'autres litiges avec le personnel.

#### XI.6.22. RESULTATS FINANCIERS

Charges financières		Produits financiers	
Intérêts et charges assimilés	409	Autres intérêts et produits assimilés	23
Frais financiers sur IFC	58		
Autres frais financiers	6		
Différences de changes	19	Différences de changes	21
<b>Total</b>	<b>492</b>	<b>Total</b>	<b>44</b>

#### XI.6.23. AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

Autres charges		Autres produits	
Charges fournisseurs	5	Profits fournisseurs sauvegarde	343
Indemnités de rupture salariés	431	Cessions d'immobilisations	5 546
VNC sur cessions immobilisations	1 594		
Amortissements exceptionnels	70		
Dot .provisions pour risques	183		
<b>Total</b>	<b>2 283</b>		<b>5 889</b>

Les charges fournisseurs représentent des régularisations fournisseurs.

Les produits « fournisseurs sauvegarde » résultent des abandons de créances acceptés par les fournisseurs et devenus définitifs après paiement partiel pour solde de tout compte.

La plus-value sur la cession des immobilisations soit 3.952 K€ est constituée à hauteur de 3.780 K€ par la plus-value sur la cession des bâtiments et terrains des sites de MAUVES Nord et de SAINT AGREVE, et pour 142 K€ par la plus-value sur la cession des immobilisations incorporelles et corporelles du site de FABREGUES, le solde provenant de cessions mineures.

#### XI.6.24. CHARGES LIEES AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

##### OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

A ce jour, aucune option d'achat d'actions n'est attribuée.

#### XI.6.25. RESULTATS PAR ACTION

<b>En Euro</b>	<b>Au 31/12/13</b>	<b>Au 31/12/12</b>
Résultat	- 399	- 245
Nombre d'actions composant le capital	3 210 532	3 210 532
Nombre d'actions auto-détenues	17 163	26 195
Nombre d'actions en circulation	3 193 369	3 184 337
Résultat de base par action en euros	-0.41	- 0.08
Nombre d'actions après levée et cession de toutes les actions	5 389 793	5 380 761
Résultat par action en euros après levée et cession de toutes les actions	- 0.41	- 0.08

#### XI.6.26. DIVIDENDE PAR ACTION

Il n'a pas été distribué de dividende au cours des trois derniers exercices.

#### XI.6.27. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

##### ACTIFS

##### ENGAGEMENTS HORS BILAN

<b>Avals et cautions :</b>	<b>Montant hors bilan</b>
Cautions au profit d'établissements financiers données par MECELEC :	Néant
Nantissements donnés au profit d'établissements financiers:	2.000 K€

##### DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (D.I.F)

Au 31/12/2013 le volume d'heures de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés est de 26 460 heures. Au cours de l'exercice aucune heure n'a été utilisée.

##### ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

##### Contrats de location

Les contrats de location financement concernent du matériel industriel. Ils sont traités, conformément aux normes IFRS, comme un actif immobilisé et une dette financière.

Au 31 décembre 2013, le montant de l'actif net s'élevait à : 328 K€

Et la dette financière à : 281 K€

Modalités d'amortissement : durée normale d'utilisation

	<b>Matériel Outillage</b>	<b>Informatique</b>
<b>Valeur d'origine</b>	<b>1 052</b>	<b>296</b>
Acquisition de l'exercice	209	-
Mise au rebut de l'exercice	-	-
<b>Valeur au 31/12/13</b>	<b>1 261</b>	<b>296</b>
Amortissements		
Cumul exercices antérieurs	898	296
Mise au rebut de l'exercice	-	-
Exercice en cours	37	-
<b>Total au 31/12/13</b>	<b>935</b>	<b>296</b>
<b>Valeur nette</b>	<b>326</b>	<b>0</b>
Redevances payées		
Cumul exercices antérieurs	1 038	342
Exercice en cours	82	-
<b>Total</b>	<b>1 120</b>	<b>342</b>
Redevances à payer	95	-
A moins d'un an		
A plus d'un an et moins de 5 ans	186	-
<b>Total</b>	<b>281</b>	<b>0</b>
<b>Valeur résiduelle</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
Montant pris en charge dans l'exercice	82	0

#### XI.6.28. ENGAGEMENTS

##### LOCATION IMMOBILIERE

<b>Site</b>	<b>Type de contrat</b>	<b>Echéance</b>
MAUVES Nord	Bail commercial	30/12/2016
SAINT AGREVE	Bail commercial	30/12/2016
FABREGUES	Bail « précaire »	31/12/2013
Cluj (Roumanie)	Bail « précaire »	Annuelle
VONGES	Bail emphytéotique	01/10/2023
SAINT ETIENNE DE SAINT GEOIRS	Bail commercial	31/12/2019
CHAMBERY	Bail commercial	31/07/2021

#### XI.6.29. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de MECELEC S.A. et des filiales énumérées dans la note VI.3.5.

La société MECELEC SA est société consolidante.

Les transactions entre la société mère MECELEC et ses filiales consolidées par intégration globale, qui sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas présentées dans cette note.

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

<u>Parties liées</u>	<u>Nature de la transaction</u>	<u>Créances</u>	<u>Dettes</u>	<u>Produits</u>	<u>Charges</u>
M.P. DELOCHE & ASSOCIES	Avance en compte courant		1 429		

A noter que le compte-courant auprès de la famille LABROT de 849 K€ au 31 décembre 2012 a été remboursé au 1<sup>er</sup> semestre 2013 lors du remboursement anticipé du passif de sauvegarde.

Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, sont porteurs d'intérêts au taux d'intérêt fiscalement déductibles et les règlements se font en trésorerie. Ces transactions ont été conclues aux conditions normales du marché.

Opérations réalisées sur les titres de la société par les dirigeants :

Néant.

XI.6.30. REMUNERATIONS ET AVANTAGES SOCIAUX ACCORDES AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	<u>Présidence &amp; Direction Générale</u>		<u>Conseil</u>
	<u>salarié</u>	<u>mandataire</u>	<u>d'administration</u>
Rémunérations brutes	172	120	0
Jetons de présence		2	16

Options d'achat d'actions au bénéfice des membres du CA : NEANT.

Engagement pris à raison de la cessation des fonctions du Président du Conseil d'Administration :  
NEANT

XI.6.31. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<u>Mission</u>	<u>MAZARS - SEFCO</u>	<u>ERNST &amp; YOUNG</u>
<u>Mission légale annuelle</u>		
MECELEC	48	48
MECELEC INDUSTRIES	12	
<u>Mission spécifique</u>		
MECELEC	-	-
MECELEC INDUSTRIES	-	-

XI.6.32. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DU BILAN

Arrêt définitif de l'usine de VONGES

La dernière presse de l'usine de VONGES a été transférée sur le site de MAUVES Sud au début du 1<sup>er</sup> trimestre 2014 et le site a été définitivement fermé le 31 mars 2014.

Paiement du prix des bâtiments de MAUVES Nord et de SAINT AGREVE

Le cessionnaire des bâtiments de MAUVES Nord et de SAINT AGREVE a apuré sa dette durant le 1<sup>er</sup> trimestre 2014. MECELEC SA est à partir du 30 décembre 2013 locataire de ces deux bâtiments, au prix du marché avec une franchise de loyer de deux ans.

**MAZARS & SEFCO**

Le Forum  
5, avenue de Verdun  
26000 Valence Cedex  
S.A.S. au capital de € 1.575.000

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Grenoble

**ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Versailles

## Exercice clos le 31 décembre 2013

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Mecerlec, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Lors de l'arrêté de ses comptes, le groupe Mecelec est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la valeur de certains postes d'actif, de passif, de produits et de charges. Les postes suivants des états financiers ont donc été évalués en fonction de ces estimations et hypothèses :

- immobilisations incorporelles et corporelles (notes VI.3.9, VI.3.10, VI.9 et VI.10) ;
- impôt différés actifs (notes VI.3.16 et VI.19) ;
- provisions pour risques et charges (notes VI.3.19 et VI.21).

Pour l'ensemble des éléments recensés ci-dessus, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et des méthodes comptables suivies et des informations données dans ces notes. Nous avons examiné la cohérence des hypothèses retenues, la traduction chiffrée de celles-ci ainsi que la documentation disponible et nous avons procédé, sur ces bases, à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations réalisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Valence et Lyon, le 30 avril 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & SEFCO

ERNST & YOUNG et Autres

Frédéric MAUREL

Lionel DENJEAN

## XI.8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### XI.8.1. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

##### *MAZARS & SEFCO (EX AUDIT SUD EST)*

5, Avenue de Verdun 26000 VALENCE

Représentée par : Monsieur Frédéric MAUREL

Date de première nomination : 30 mai 2000

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016

##### *ERNST & YOUNG ET AUTRES*

41, Rue Ybry 92200 NEUILLY SUR SEINE

Représentée par : Monsieur Lionel DENJEAN

Date de première nomination : 25 juin 2010

Date d'expiration du mandat : 25 juin 2016

Il est précisé que l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010 a décidé de ne pas renouveler le cabinet SR CONSEIL en fin de mandat, 82, Rue de la Petite Eau, 73292 LA MOTTE SERVOLEX, représentée par : Monsieur Pierre SIRODOT, en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire. MECELEC a souhaité nommer aux côtés de MAZARS & SEFCO un autre cabinet de premier plan et a ainsi nommé en qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire, Ernst & Young et autres SAS à capital variable – 438 476 913 RCS NANTERRE membre de la compagnie des CAC de VERSAILLES, 41, Rue Ybry-92200 NEUILLY SUR SEINE.

#### COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

##### *ALAIN CHAVANCE*

PAE Les Glaisins 13, ave. du Pré Félin 74940 ANNECY-LE-VIEUX

Date de première nomination : 30 mars 2011

Date d'expiration du mandat en cours : à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2016.

##### *AUDITEX*

Faubourg de l'Arche 92037 la Défense Cedex.

Date de première nomination : 25 juin 2010

Date d'expiration du mandat en cours : 25 juin 2016

Il est précisé que l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2010 a décidé de ne pas renouveler le cabinet Christian JOLY 3, Allée des Centaurées, 38240 MEYLAN, en fin de mandat, en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant et a décidé de nommer ainsi en qualité de co-Commissaire aux comptes suppléant, le Cabinet AUDITEX – SAS à capital variable – 377 652 938 RCS NANTERRE, membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles, Tour Ernst & Young – Faubourg de l'Arche – 92037 LA DEFENSE Cedex.

Cf XI.6.31

#### CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE OU AYANT ETE ECARTES

Néant.

#### XI.8.2. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES ANNUELLES

Les données financières présentées dans le présent document de référence ont été vérifiées par les contrôleurs légaux de la société MECELEC.

#### XI.8.3. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières vérifiées datent du 30 juin 2013 sur une base de revue limitée des commissaires aux comptes. La société n'établit pas de comptes trimestriels audités.

#### XI.8.4. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Il est renvoyé au X.1 ainsi qu'au XI.6.3, paragraphe Méthodes de consolidation.

#### XI.8.5. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

#### RAISON SOCIALE

La société a pour dénomination sociale le nom MECELEC.

#### LIEU ET LE NUMERO D'ENREGISTREMENT

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AUBENAS sous le numéro 336 420 187.

#### DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE LA SOCIETE

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf années qui ont commencé à courir le 1<sup>er</sup> janvier 1934, jour de sa constitution, pour se terminer le 31 décembre 2033.

#### SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE

La société a son siège social à MAUVES (07300) à l'adresse suivante : rue des Condamines 07300 MAUVES (tel 04 75 07 87 07). Elle était organisée sous forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance jusqu'à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 juin 2010, date à laquelle la société a adopté la forme de société anonyme à conseil d'administration.

La société, soumise au droit français, est régie par ses statuts ainsi que par les dispositions légales et réglementaires Code du Commerce sur les sociétés commerciales.

## HISTORIQUE DE LA SOCIETE

1934	Création de la société, positionnée comme un spécialiste de l'équipement de réseaux.
1958	MECELEC s'oriente vers le polyester pour la fabrication des raccords jusqu'alors en métal apportant ainsi une véritable innovation technologique.
années	Développement de compétence dans les domaines de la connectique, de la téléphonie, de l'électronique et de la monétique
1970	
1976	Création d'INOPLAST spécialisée dans la conception et création de pièce automobiles. Cette société a donné naissance à une entité dont la tâche était le recyclage de produits plastiques, MECELEC PLASTIQUES RECYCLABLES.
1988	Introduction de la société MECELEC sur le second marché de la bourse de PARIS
1996	Acquisition de CAYDETEL, société espagnole spécialisée dans l'activité de réseaux, électriques, gaz, eau et télécom.
1999	Déplacement du siège social de TOURNON SUR RHONE à COURBEVOIE (Hauts de Seine)
2000	Développement de l'activité CCV (composite ciment verre)
2003	Cession d'INOPLAST et de MECELEC PLASTIQUES RECYCLABLES Transfert du siège social à MAUVES (Ardèche).
2006	Création de la société MPC ROUMANIE, une filiale orientée dans la plasturgie (compression thermodurcissable et injection thermoplastique), en ROUMANIE à CLUJ NAPOCA.
2007	Transformation de société anonyme à conseil d'administration en société anonyme à directoire et conseil de surveillance à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2008.
2008	Fermeture de Caydetel Ouverture d'une procédure de sauvegarde prononcée par jugement du 7 août 2008.
2010	Plan de sauvegarde homologué par le Tribunal de commerce d'Aubenas en date du 9 février 2010 Entrée de la société SECONDE CHANCE en tant que nouvel actionnaire majoritaire Adoption de la forme de société anonyme à conseil d'administration.
2011	Acquisition de l'activité de SADAC (production de pièces en polyester) Cession des parts de MECELEC TELECOMS
2012	Création de MECELEC INDUSTRIES SAS Acquisition de l'activité de SOTIRA AUTOMOTIVE à CHAMBERY (production de pièces en polyester et peinture)
2013	Clôture du plan de sauvegarde Cession de l'activité du site de Fabrègues Rapatriement des productions de Vonges sur le site de Mauves Sud Cession des bâtiments de Mauves Nord et de Saint Agrève
2014	Fermeture du site de Vonges

### XI.8.6. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

Néant

### XI.8.7. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS (MODIFIES PAR CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 MARS 2013)

#### **ARTICLE 1 - FORME**

*La société a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée dénommée "Société MECELEC", suivant acte sous seing privé en date à PARIS, du 10 janvier 1934, régulièrement déposé et publié ; elle a été transformée en société anonyme suivant délibération des associés du 24 décembre 1942, également régulièrement déposé et publié.*

Elle a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance par délibération du 12 juin 2007, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Suivant délibération de l'assemblée générale en date du 25 juin 2010, elle a été transformée en société anonyme à conseil d'administration.

La société, sous sa nouvelle forme, est régie par la réglementation en vigueur, ainsi que par les présents statuts.

#### **ARTICLE 2 - OBJET**

La société a pour objet :

- toutes activités relevant des industries métallurgiques, électriques, électroniques et de celles des matières plastiques, plus spécialement par la prise de participation dans toutes entreprises relevant de ces activités et dans toutes autres susceptibles d'en favoriser le développement :

- l'assistance administrative, commerciale, financière et technique à ces entreprises.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

#### **ARTICLE 3 - DENOMINATION**

La dénomination de la société est **MECELEC**

Tous les actes et documents émanant de la société doivent mentionner la dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société anonyme » ou des initiales « SA » et de l'énonciation du montant du capital social.

#### **ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé à Mauves (Ardèche).

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par une simple décision du conseil de d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

#### **ARTICLE 5 - DUREE**

La durée de la société est fixée à quatre vingt dix neuf années qui ont commencé à courir le 1er janvier 1934, jour de sa constitution, pour se terminer le 31 décembre 2032, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

#### **ARTICLE 6 - APPORTS**

a. - Les apports faits à la société lors de sa constitution se sont élevés à.....	1 500,00 F
b - Le montant des apports en nature reçus par la société au cours de son existence, s'élève à.....	142 560,00 F
c- Le montant des apports de numéraire consentis à la société au cours de son existence, s'élève à.....	60 195,00 F
d- Le montant des bénéfices, primes, provisions, réserves etc. incorporés au capital forme un total de.....	20 049 745,00 F
	-----

TOTAL : VINGT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE QUATRE MILLE FRANCS,  
ci..... 20 254 000,00 F

Par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 4 mai 2001, le capital social a été fixé à 3 038 100 € (trois millions trente huit mille cent euros), divisé en un million douze mille sept cents (1 012

700) actions de trois euros (3 €) chacune et, en conséquence, réduit de la somme de 325 370,38 F qui a été portée à un poste de réserve indisponible.

Par délibération du Directeur Général en date du 31 décembre 2010, sur délégation de compétence du Conseil d'administration dans sa séance du 29 décembre 2010, usant lui-même de la compétence conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 10 septembre 2010, il a été procédé à une augmentation de capital en numéraire et par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société d'un montant de 6 591 984 euros par la créations de 2 197 328 actions nouvelles assorties chacune d'un bon de souscription d'action (ABSA).

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 4 avril 2012, sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale des actionnaires en date du 10 septembre 2010, il a été procédé à une augmentation de capital en numéraire de 1 200 euros par exercice de 800 bons de souscription d'action (BSA) donnant lieu à la création de 400 actions nouvelles.

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 29 mars 2013, sur délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 10 septembre 2010, il a été procédé à une augmentation de capital en numéraire de 312 euros par exercice de 104 bons de souscription d'action (BSA) donnant lieu à la création de 104 actions nouvelles

#### **ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social est fixé à la somme de neuf millions six cent trente et un mille cinq cent quatre vingt seize euros (9 631 596 €), divisé en trois millions deux cent dix mille cinq cent trente deux (3 210 532) actions de trois euros (3€) chacune, entièrement libérées et de même rang.

#### **ARTICLE 8- MODIFICATIONS DU CAPITAL**

1. Le capital social peut être augmenté par tous procédés et selon toutes modalités prévus par la loi.

L'assemblée générale extraordinaire, sur le rapport du conseil d'administration est seule compétente pour décider une augmentation de capital immédiate ou à terme. Elle peut déléguer cette compétence au conseil d'administration, dans les conditions fixées par la loi.

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions de numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital, droit auquel ils peuvent renoncer à titre individuel.

Si l'assemblée générale ou, en cas de délégation, le conseil d'administration, le décide expressément, les titres de capital non souscrits à titre irréductible sont attribués aux actionnaires qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui auquel ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leurs demandes.

Le droit à l'attribution d'actions nouvelles, à la suite de l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes d'émission appartient au nu-propriétaire, sous réserve des droits de l'usufruitier.

Lors de toute décision d'augmentation du capital en numéraire, l'assemblée générale extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. En outre, un tel projet doit être soumis, tous les trois ans, à une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet, tant que les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

2. La réduction du capital est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au conseil d'administration tous pouvoirs pour la réaliser. En aucun cas elle ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

La réduction du capital à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction. A défaut, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Celle-ci ne peut

être prononcée si au jour où le Tribunal statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

3. Le capital social pourra être amorti en application des articles L. 225-198 et suivants du Code de commerce.

#### **ARTICLE 9 - LIBERATION DES ACTIONS**

Les actions de numéraire émises à la suite d'une augmentation de capital résultant pour partie d'une incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et pour partie d'un versement en espèces doivent être intégralement libérées lors de leur souscription. Toutes les autres actions de numéraire sont libérées, lors de la souscription, de la quotité minimum prévue par la loi.

La libération du surplus doit intervenir en une ou plusieurs fois sur appel du conseil d'administration, dans le délai de cinq ans à compter du jour où l'opération est devenue définitive en cas d'augmentation de capital.

Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date fixée pour chaque versement, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à chaque actionnaire ou par avis inséré dans un journal d'annonces légales du lieu du siège social.

Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré des actions entraîne de plein droit le paiement d'un intérêt au taux légal à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice de l'action personnelle que la société peut exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcée prévues par la loi.

En outre, lorsqu'il n'a pas été procédé dans le délai légal aux appels de fonds pour réaliser la libération intégrale du capital, tout intéressé peut demander au président du tribunal statuant en référé soit d'enjoindre sous astreinte aux conseil d'administration et dirigeants de procéder à ces appels de fonds, soit de désigner un mandataire chargé de procéder à cette formalité.

#### **ARTICLE 10 - FORME DES VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières émises par la société revêtent la forme de titres au porteur ou de titres nominatifs.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### **ARTICLE 11 - OPERATIONS SUR LES TITRES DE CAPITAL OU LES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL**

1 - Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés. En cas d'augmentation du capital, les actions sont négociables à compter de la réalisation de celle-ci. Les actions demeurent négociables après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

Les actions peuvent être données en location dans les conditions prévues par la réglementation.

2 - Les actions sont librement négociables, sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.

La cession des actions, quelle que soit leur forme, s'opère par virement de compte à compte, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi.

#### **ARTICLE 12 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS**

1 - Sous réserve des droits qui seraient accordés à des actions de catégories différentes s'il venait à en être créé, chaque action donne droit, dans les bénéfiques, l'actif social et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

2 - Il peut être créé des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute

*nature, à titre temporaire ou permanent. Ces droits sont définis par la décision d'émission dans le respect des dispositions légales applicables.*

*Le droit de vote peut être aménagé pour un délai déterminé ou déterminable. Il peut être suspendu pour une durée déterminée ou déterminable ou supprimé.*

*Les actions de préférence sans droit de vote ne peuvent représenter plus du quart du capital social. Ces actions de préférence sont régies par les conditions fixées par la décision d'émission, dans le respect des articles L 228-12 et suivants du Code de commerce.*

*En cas de rachat des actions de préférence, la valeur de rachat sera déterminée d'un commun accord entre la société émettrice et l'assemblée spéciale des porteurs d'actions de préférence ; à défaut d'accord, la valeur sera déterminée par un expert désigné par les parties ou, à défaut, par le président du tribunal de commerce.*

*3 - Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.*

*Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.*

*La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.*

*4 - Les héritiers, créanciers, ayants droit ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.*

*5 - Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.*

*6 A moins d'une prohibition légale, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à toute répartition ou à tout remboursement, au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives, toutes les actions de même catégorie reçoivent la même somme.*

#### **ARTICLE 13 - INDIVISIBILITE DES ACTIONS - NUE PROPRIETE - USUFRUIT**

*1 - Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.*

*Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.*

*2 - Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit.*

*Sauf convention contraire notifiée à la société, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires ou spéciales.*

*Toutefois, dans tous les cas, le nu-propiétaire a le droit de participer aux assemblées générales.*

*Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.*

#### **ARTICLE 14 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.*

*En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.*

*La durée des fonctions des administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.*

*Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingts ans, sa nomination a pour effet*

*de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.*

*Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.*

*En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.*

*Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.*

*Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action.*

#### **ARTICLE 15 - ORGANISATION DU CONSEIL**

*Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.*

*Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.*

*Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de 80 ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.*

*Le Conseil peut également désigner un ou deux vice-présidents et un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.*

*En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le vice-président le plus âgé. A défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le président de séance.*

#### **ARTICLE 16 - DELIBERATIONS DU CONSEIL**

*Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.*

*Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.*

*La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.*

*Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.*

*En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.*

*Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.*

*Conformément aux dispositions du règlement intérieur établi par le Conseil d'Administration, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication conformes à la réglementation en vigueur.*

*Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :*

- nomination, rémunération, révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués,*
- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du rapport de gestion et du rapport sur la gestion du groupe.*

*Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément*

*aux dispositions légales en vigueur et signés du président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.*

*Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.*

#### **ARTICLE 17 - POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.*

*Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.*

*Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.*

*Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.*

*Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis à leur examen.*

#### **ARTICLE 18 - POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.*

#### **ARTICLE 19 - DIRECTION GENERALE**

##### **1 - Modalités d'exercice**

*La direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.*

*Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale.*

*La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.*

*L'option retenue par le Conseil d'Administration est prise pour une durée de six ans. A l'expiration de ce délai, le Conseil doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale. Le changement de la modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.*

##### **2 - Direction générale**

*Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non.*

*La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination.*

*Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de 80 ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.*

*Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.*

*Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue*

*expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.*

*Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.*

*Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général délégué.*

*Le Conseil d'Administration peut choisir les directeurs généraux délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de 5.*

*La limite d'âge est fixée à 80 ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.*

*Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'Administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.*

*Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.*

*En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.*

#### **4 - Collège des censeurs**

*L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs, dans la limite de trois membres. Ce sont des personnes physiques ou personnes morales qui, dans ce dernier cas, désignent un représentant permanent.*

*Le Conseil d'administration peut procéder de lui-même à la nomination des censeurs, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.*

*La durée de leurs fonctions est égale à celle des fonctions des administrateurs, soit 6 ans maximum. Les censeurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'assemblée générale ordinaire*

*Les censeurs désignés en remplacement de censeurs décédés ou démissionnaires sont nommés pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs.*

*Les dispositions ci-dessus sont applicables aux représentants permanents des censeurs personnes morales.*

*En cas de décès ou de démission d'un ou plusieurs censeurs, le conseil d'administration peut coopter leurs successeurs, la nomination étant soumise à ratification par la plus prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires.*

*Les censeurs sont chargés de veiller à la stricte exécution des statuts. Ils assistent aux séances du conseil d'administration, examinant les comptes semestriels ou annuels, avec voix consultative. Ils peuvent présenter à ce sujet leurs observations au conseil d'administration lorsqu'ils le jugent à propos. Ils peuvent désigner parmi eux un Président personne physique, qui portera le titre de Président du collège des censeurs.*

*Les censeurs peuvent percevoir une rémunération dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à décision contraire d'une nouvelle assemblée.*

#### **ARTICLE 20 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS**

*1 - L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'Administration.*

*2 - Le Conseil d'Administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des directeurs généraux délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou*

proportionnelles.

3 - Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

#### **ARTICLE 21 - CONVENTIONS REGLEMENTEES**

À peine de nullité du contrat, il est interdit aux administrateurs, autres que les personnes morales, de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers.

La même interdiction s'applique aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent article, ainsi qu'à toute personne interposée.

Toute convention intervenant entre la société et :

- l'un des administrateurs, soit directement, soit indirectement, soit par personne interposée,
- l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction de droits de vote supérieure à 10 %,
- la société contrôlant une société actionnaire qui dispose d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, doit être soumise à autorisation préalable du conseil d'administration. Il en est de même pour :
- les conventions auxquelles l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant plus de 10 % des droits de vote ou la société contrôlant cet actionnaire est indirectement intéressé,
- les conventions intervenant entre une société et une autre entreprise, si l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général ou membre du directoire ou directeur général unique ou membre du conseil de surveillance ou d'une façon générale dirigeant de cette entreprise.

L'administrateur est tenu d'informer le conseil d'administration dès qu'il a connaissance d'une convention soumise à autorisation. Il ne peut prendre part au vote sur l'autorisation sollicitée.

Le président du conseil d'administration donne avis aux commissaires aux comptes de toutes les conventions autorisées et soumet celles-ci à l'approbation de la plus prochaine assemblée générale ordinaire.

L'avis prévu à l'alinéa qui précède doit intervenir dans le délai d'un mois à compter de la conclusion des dites conventions. Lorsque l'exécution des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs a été poursuivie au cours du dernier exercice, le président du conseil d'administration en avise les commissaires dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'exercice.

Les commissaires aux comptes présentent sur ces conventions un rapport spécial à l'assemblée, qui statue sur ce rapport. L'intéressé ne peut pas prendre part au vote et ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité. Les conventions approuvées par l'assemblée, comme celles qu'elle désapprouve, produisent leurs effets à l'égard des tiers, sauf lorsqu'elles sont annulées dans le cas de fraude. Même en l'absence de fraude, les conséquences préjudiciables à la société des conventions désapprouvées peuvent être mises à la charge de l'administrateur intéressé et, éventuellement, le cas échéant, des autres administrateurs.

Sans préjudice de la responsabilité de l'intéressé, les conventions visées et conclues sans autorisation préalable du conseil d'administration peuvent être annulées si elles ont eu des conséquences dommageables pour la société. L'action en nullité se prescrit par trois ans à compter de la date de la convention ; toutefois, si la convention a été dissimulée, le point de départ du délai de la prescription est reporté au jour où elle a été révélée. La nullité peut être couverte par un vote de l'assemblée générale intervenant sur le rapport spécial des commissaires aux comptes prévu par l'article 225-90 du Code de commerce exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie ; l'intéressé ne peut prendre part au vote ; ses actions

*ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.*

*Ne sont pas soumises à autorisation du conseil, les conventions portant sur les opérations courantes de la société et conclues à des conditions normales.*

*Sauf lorsqu'en raison de son objet ou de ses implications financières, la convention n'est significative pour aucune des parties, l'intéressé est tenu d'informer le président du conseil d'administration de toute convention portant sur des opérations courantes réalisées à des conditions normales.*

*Le président du conseil d'administration communique aux commissaires aux comptes, aux membres du conseil d'administration et à tout actionnaire qui en ferait la demande, la liste et l'objet de toutes conventions portant sur des opérations courantes.*

#### **ARTICLE 22 - COMMISSAIRES AUX COMPTES**

*Le contrôle de la société est effectué par un ou plusieurs commissaires aux comptes titulaires, nommés et exerçant leur mission conformément à la loi.*

*Un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès, sont nommés en même temps que le ou les titulaires pour la même durée.*

#### **ARTICLE 23 - ASSEMBLEES GENERALES**

*Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.*

*Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre. Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires.*

##### **Assemblée générale ordinaire**

*L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.*

*Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.*

*Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.*

*Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance.*

##### **Assemblée générale extraordinaire**

*L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.*

*Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.*

*Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté à distance.*

##### **Assemblée spéciale**

*Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie. Ces assemblées sont convoquées dans les mêmes conditions que les assemblées générales extraordinaires.*

*Elles ne délibèrent que si les actionnaires y participant possèdent au moins, sur première convocation, un tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote dont il est envisagé de modifier les droits.*

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

#### **ARTICLE 24 - CONVOCATION ET LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES**

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Toute convocation d'assemblées doit faire l'objet d'un avis de réunion qui peut être confondu avec l'avis de convocation proprement dit, sous réserve toutefois qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscriptions de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Les avis de réunion et de convocation sont publiés dans les délais et formes réglementaires. Ils contiennent toutes les énonciations prévues par les textes en vigueur.

La société doit observer les dispositions réglementaires applicables à l'information des actionnaires titulaires de titres nominatifs.

#### **ARTICLE 25 - ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées dans les conditions légales et réglementaires.

Le comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des assemblées.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs membres du conseil d'administration et procéder à leur remplacement.

#### **ARTICLE 26 - ACCES AUX ASSEMBLEES - POUVOIRS**

Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, ou de prendre part aux votes par correspondance ou encore par visioconférence ou par tous moyens de télécommunications, dans les conditions légales et réglementaires, dès lors que ses actions ont été libérées des versements exigibles et enregistrées à son nom (ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui délivrera une attestation de participation.

Un actionnaire peut se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

En cas de vote à distance, seuls seront pris en compte les formulaires reçus par la société trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée. Toutefois, les formulaires électroniques de vote à distance peuvent être reçus par la société jusqu'à la veille de la réunion de l'assemblée générale au plus tard à 15 heures, heure de Paris.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la société trois jours avant la date de l'assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux assemblées générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

#### **ARTICLE 27 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la société.

*La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.*

#### **ARTICLE 28 - FEUILLE DE PRESENCE - BUREAU - PROCES-VERBAUX**

*Une feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires et à laquelle sont annexés les pouvoirs donnés à chaque mandataire, et le cas échéant les formulaires de vote par correspondance, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.*

*Les assemblées sont présidées par le président du conseil d'administration ou, en son absence, par un membre du conseil d'administration spécialement délégué à cet effet par le conseil d'administration. A défaut, l'assemblée désigne elle-même son président.*

*Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.*

*Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.*

*Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.*

#### **ARTICLE 29 - VOTE**

*1 - Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.*

*2 - A compter du 17 juin 1998, un droit de vote double est attribué dans toutes les assemblées à toutes les actions nominatives entièrement libérées, inscrites depuis cinq ans au moins.*

*Toutefois, les actionnaires qui, avant cette date, disposent du droit de vote double de quatre ans, conservent ce droit ; ce nouveau délai n'étant applicable qu'aux actionnaires dont l'inscription nominative est postérieure à cette date.*

*Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux ressortissants d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, en application des dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce.*

#### **ARTICLE 30 - EXERCICE SOCIAL**

*Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.*

#### **ARTICLE 31 - INVENTAIRE - COMPTES ANNUELS**

*Il est tenu une comptabilité régulière des opérations sociales, conformément à la loi.*

*A la clôture de chaque exercice, le conseil d'administration dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Il dresse également le bilan décrivant les éléments actifs et passifs et faisant apparaître de façon distincte les capitaux propres, le compte de résultat récapitulant les produits et les charges de l'exercice, ainsi que l'annexe complétant et commentant l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.*

*Il est procédé, même en cas d'absence ou d'insuffisance du bénéfice, aux amortissements et provisions nécessaires. Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.*

*Le conseil d'administration établit un rapport de gestion contenant les indications fixées par la loi.*

#### **ARTICLE 32 - AFFECTATION ET REPARTITION DES BENEFICES**

*Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.*

*Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.*

*Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes*

à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, il est d'abord prélevé la somme nécessaire pour payer aux actionnaires, à titre de premier dividende, cinq pour cent des sommes dont leurs actions sont libérées en vertu des appels de fonds, et non amorties, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas ce paiement, celui-ci puisse être réclamé sur les bénéfices des exercices suivants.

Après le service de cet intérêt statutaire, l'assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

#### **ARTICLE 33 - PAIEMENT DES DIVIDENDES - ACOMPTES**

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'assemblée générale, ou à défaut par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

#### **ARTICLE 34 - PERTE DES CAPITAUX PROPRES**

Si, du fait des pertes constatées dans les documents comptables, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le conseil d'administration est tenu, dans les quatre mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître ces pertes, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société.

Si la dissolution n'est pas prononcée, le capital doit être, sous réserve des dispositions légales relatives au capital minimum dans les sociétés anonymes, et dans le délai fixé par la loi, réduit d'un montant égal à celui des pertes

qui n'ont pu être imputées sur les réserves si, dans ce délai, les capitaux propres ne sont pas redevenus au moins égaux à la moitié du capital social.

Dans tous les cas, la décision de l'assemblée générale doit être publiée dans les conditions légales et réglementaires.

En cas d'inobservation de ces prescriptions, tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société. Il en est de même si l'assemblée n'a pu délibérer valablement.

Toutefois, le Tribunal ne peut prononcer la dissolution si, au jour où il statue sur le fond, la régularisation a eu lieu.

#### **ARTICLE 35 - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

La société peut se transformer en société d'une autre forme si, au moment de la transformation, elle a au moins deux ans d'existence et si elle a établi et fait approuver par les actionnaires le bilan de ses deux premiers exercices.

La décision de transformation est prise sur le rapport des commissaires aux comptes de la société, lequel doit attester que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social.

La transformation en société en nom collectif nécessite l'accord de tous les associés. En ce cas, les conditions prévues ci-dessus ne sont pas exigibles.

La transformation en société en commandite simple ou par actions est décidée dans les conditions prévues pour la modification des statuts et avec l'accord de tous les associés qui acceptent d'être commandités.

La transformation en société à responsabilité limitée est décidée dans les conditions prévues pour la modification des statuts des sociétés de cette forme.

La transformation en société par actions simplifiée est décidée à l'unanimité des actionnaires.

#### **ARTICLE 36 - DISSOLUTION - LIQUIDATION**

Sous réserve des cas de dissolution judiciaire prévus par la loi, la dissolution de la société intervient à l'expiration du terme fixé par les statuts ou par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Un ou plusieurs liquidateurs sont alors nommés par l'assemblée générale extraordinaire aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires. Le liquidateur représente la société. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable. Il est habilité à payer les créanciers et répartir le solde disponible.

L'assemblée générale des actionnaires peut l'autoriser à continuer les affaires en cours ou à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

En cas de réunion de toutes les actions en une seule main, la dissolution de la société, soit par décision judiciaire à la demande d'un tiers, soit par déclaration au greffe du Tribunal de commerce faite par l'actionnaire unique, entraîne la transmission universelle du patrimoine, sans qu'il y ait lieu à liquidation. Ces dispositions ne sont pas applicables si l'actionnaire unique est une personne physique.

#### **ARTICLE 37 - CONTESTATIONS**

Toutes les contestations qui pourraient s'élever pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation soit entre la société et les actionnaires ou le conseil d'administration ou ses membres, soit entre les actionnaires eux-mêmes, concernant les affaires sociales, seront jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents.

#### XI.8.8. CONTRATS IMPORTANTS

---

Outre les contrats conclus avec ERDF, GRDF et NEXANS décrit au paragraphe VII.2.6 du livre I du présent document de référence dans le cadre de l'activité de MECELEC, il n'existe pas de contrat important hors cadre normal des affaires auquel la société ou un membre du groupe est partie.

#### XI.8.9. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

---

Pendant toute la durée de validité du présent document de référence, les présents documents (ou copies de ces documents) pourront être consultés, sur support physique, au siège social de la société à MAUVES (07300) :

- L'acte constitutif de la société,
- Les rapports des commissaires aux comptes de la société et les états financiers des trois derniers exercices,
- Les informations financières historiques de la société et de ses filiales pour chacun des trois exercices précédant la publication du présent document de référence,
- Tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société lorsque ces documents sont prévus par la loi, et plus généralement tous autres documents prévus par la loi.

L'information réglementée au sens du règlement général de l'AMF, est également disponible sur le site internet de la société, [www.mecelec.fr](http://www.mecelec.fr).

#### XI.8.10. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

---

En date du 31 octobre 2011, MECELEC a publié le rapport de la société A A FINEVAL intitulé : « Rapport de l'expert indépendant dans le cadre du projet de modification des modalités des bons de souscription de la société MECELEC émis le 20 décembre 2010 ». En date du 2 mai 2013, MECELEC a publié le rapport de la société SYNOPSIS NETWORKS intitulé : « Rapport de l'expert indépendant dans le cadre du projet de modification des modalités des bons de souscription de la société MECELEC émis le 20 décembre 2010, modifié en octobre 2011 ». Ces rapports sont disponibles sur le site [www.mecelec.fr](http://www.mecelec.fr).

## XII. COMPTES CONSOLIDES AU 30/06/2014

### XII.1. RAPPORT D'ACTIVITE

#### XII.1.1. RAPPEL DES EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS SUR LE SEMESTRE

##### REORGANISATION INDUSTRIELLE

Le transfert des activités du site de VONGES (21) vers les établissements de MAUVES (07) et de ST GEOIRS (38) a permis de recentrer l'activité de MECELEC sur 4 sites du sud de la région Rhône-Alpes (Ardèche, Isère, Savoie). Il fait suite à la cession du site de FABREGUES, intervenue en 2013, qui avait complètement focalisé le groupe sur la transformation des matériaux plastiques et composites.

L'activité de production du site de MAUVES Sud est opérationnelle depuis le début de l'exercice 2014. Le transfert permet d'une part de diversifier l'activité du site de MAUVES et, d'autre part, de réaliser des économies estimées à 2,5 M€ en année pleine, cible confirmée par les charges constatées au 1<sup>er</sup> semestre.

Le transfert du site de VONGES a entraîné sur le premier semestre 2014 des charges résiduelles nettes (après déduction de diverses cessions d'actifs) de l'ordre de 300 K€.

##### INVESTISSEMENTS

Les investissements du premier semestre 2014 ont consisté pour 506K€ en la finalisation des travaux et de la mise en place des presses de gros tonnage transférées de VONGES à MAUVES Sud, et pour le reste (436 K€) en divers matériels industriels, notamment un centre d'usinage numérique d'une valeur de 148 K€ sur le site de MAUVES Sud.

#### XII.1.2. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le CA a atteint 16.579 K€ pour le 1<sup>er</sup> semestre contre 21.945 K€ à la même période de l'an dernier. Le segment Industrie est en recul de 24% sur le semestre (à périmètre courant). Il reste le premier segment de MECELEC avec une part de 57% du chiffre d'affaires sur ce semestre.

A périmètre constant, donc sans le chiffre d'affaires du site de FABREGUES cédé le 15 juillet 2013, le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2013 était de 21.163 K€, et le chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> semestre 2014 est donc en repli de 21,6 %

#### XII.1.3. RESULTATS

<b>Compte de Résultat résumé (K€)</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2014</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2013</b>
Chiffres d'affaires	16 579	21 945
Résultat Opérationnel Courant	- 2 120	- 2 185
Résultat Opérationnel	- 2 651	- 2 270
Résultat Net	- 3 665	- 2 573

Depuis l'exercice 2012, la faiblesse de la construction de logements neufs impacte la demande de coffrets de raccordement aux réseaux. Ce segment est en baisse de 18,4% sur le semestre, en ligne avec la baisse des mises en chantier de logements neufs. Cette baisse est partiellement compensée par une amélioration des marges et par une réduction de la main d'œuvre directe.

Le secteur Industrie est fortement impacté sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014 par la fin de vie des plateformes Euro 5, ces véhicules n'étant plus aux normes européennes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Le lancement de la production de bus à la norme Euro 6 s'avère plus lente que prévue chez IVECO. Ces deux phénomènes pénalisent l'activité du secteur, tandis que l'activité de l'atelier de MAUVES Sud (transféré de VONGES), démarrée en début 2014, a nécessité un temps de stabilisation sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2014.

La structure financière du Groupe se décompose comme suit:

<b>ACTIF En K€</b>	<b>30/06/14</b>	<b>31/12/13</b>	<b>30/06/13</b>
Total actifs non courants	7 316	8 024	7 562
Total actifs courants	13 998	21 691	19 240
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>21 314</b>	<b>29 715</b>	<b>26 802</b>
<b>PASSIF En K€</b>	<b>30/06/14</b>	<b>31/12/13</b>	<b>30/06/13</b>
Total capitaux propres	3 471	7 001	5 762
Total passifs non courants	3 912	4 522	4 318
Total passifs courants	13 931	18 192	16 722
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>	<b>21 314</b>	<b>29 715</b>	<b>26 802</b>

#### XII.1.4. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Voir XII.7.19.

#### XII.1.5. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES POUR LES SIX MOIS RESTANT DE L'EXERCICE

L'évolution du prix des matières premières a été, au 1<sup>er</sup> semestre, conforme aux hypothèses budgétaires et les prix ont, dans l'ensemble, été stables. Néanmoins, cette évolution et la disponibilité de certaines matières demeurent des domaines d'attention.

Comme indiqué ci-dessus, la faiblesse de la construction a défavorablement impacté le volume de facturation au 1<sup>er</sup> semestre. Le niveau d'activité de la construction sur le 2<sup>e</sup> semestre est un élément d'incertitude important.

Par ailleurs, le paragraphe relatif aux événements postérieurs à la clôture (cf. XII.7.20) apporte des informations sur l'acquisition de la société BESACIER d'une part, et du départ d'une partie des productions du client IVECO du site de CHAMBERY en juillet 2014. Le paragraphe relatif au principe comptable de la continuité d'exploitation (cf XII.7.3) expose les conditions requises pour que ce paragraphe soit approprié.

## XII.2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>30/06/14</b>	<b>31/12/13</b>
Immobilisations incorporelles	XII.7.7	804	915
Immobilisations corporelles	XII.7.8	5 835	5 535
Autres actifs financiers	XII.7.9	151	152
Actifs d'impôts différés		526	1 422
<b>Total actifs non courants</b>		<b>7 316</b>	<b>8 024</b>
Stocks et en-cours	XII.7.10	4112	4 491
Clients et comptes rattachés	XII.7.11	6 179	8 743
Actifs d'impôts exigibles		-	-
Autres créances et comptes de régularisations		2 538	7 238
Trésorerie et équivalents trésorerie	XII.7.12	1 169	1 219
<b>Total actifs courants avant actifs destinés à être cédés</b>		<b>13 998</b>	<b>21 691</b>
Actifs destinés à être cédés		-	-
<b>Total actifs courants</b>		<b>13 998</b>	<b>21 691</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>21 314</b>	<b>29 715</b>

(en milliers d'euros)

<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>30/06/14</b>	<b>31/12/13</b>
Capital émis		9 632	9 632
Autres réserves		- 2 503	- 1 338
Part du groupe dans les résultats		- 3 665	- 1 299
Capitaux propres – part du groupe		3 325	6 995
Intérêts ne donnant pas le contrôle		7	6
<b>Total capitaux propres</b>		<b>3 471</b>	<b>7 001</b>
Emprunts portant intérêts	XII.7.13	1 108	1 480
Autres dettes financières	XII.7.13	1 349	1 429
Provisions LT (IFC)		1 324	1 476
Passifs d'impôts différés		131	137
<b>Total passifs non courants</b>		<b>3912</b>	<b>4 522</b>
Emprunts portant intérêt	XII.7.13	6 041	7 929
Provisions à CT	XII.7.15	217	208
Fournisseurs & autres créditeurs		7 673	10 055
Passifs d'impôts exigibles		-	-
<b>Total passifs courants avant passifs destinés à être cédés</b>		<b>13931</b>	<b>18 192</b>
Passifs destinés à être cédés		-	-
<b>Total passifs courants</b>		<b>13 931</b>	<b>18 192</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<b>21 314</b>	<b>29 715</b>

(en milliers d'euros)

## XII.3. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Notes	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013
Chiffres d'affaires		16 579	21 945
Achats consommés		- 7 303	- 10 748
Charges de personnel		- 6 058	- 6 911
Charges externes		- 4 108	- 5 086
Impôts et taxes		- 440	- 471
Amortissements, provisions et pertes de valeur		- 765	- 894
Autres produits		4	7
Autres charges		- 29	- 27
<b>Résultat Opérationnel Courant</b>		<b>- 2 120</b>	<b>- 2 185</b>
Autres produits opérationnels	0	162	341
Autres charges opérationnelles	0	- 693	- 426
<b>Résultat Opérationnel (cf. note 1)</b>		<b>- 2 651</b>	<b>- 2 270</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	XII.7.16	12	7
Coût de l'endettement financier brut	XII.7.16	- 154	- 343
Coût de l'endettement financier net		- 142	- 336
Charge (-) ou produit d'impôt		- 871	33
<b>Résultat Net</b>		<b>- 3 664</b>	<b>- 2 573</b>
Part du Groupe		- 3 665	- 2 575
Intérêts ne donnant pas le contrôle		1	2
Résultat de base par action en euros		- 1.15	- 0,81
Résultat dilué par actions en euros		-1.15	- 0,47
(en milliers d'euros)			

#### XII.4. AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

	30/06/14	30/06/13
Résultat de l'ensemble consolidé	- 3 664	- 2 573
<b>Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>134</b>	<b>16</b>
- <i>Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite</i>	87	36
- <i>Impôt sur Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite</i>	- 29	- 12
- <i>Autres</i>	70	- 5
- <i>Variation de l'écart de conversion</i>	6	- 3
<b>Total des produits et charges comptabilisés au cours de la période</b>	<b>- 3 530</b>	<b>- 2 556</b>
Dont part du groupe	- 3 531	- 2 558
Dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle (en milliers d'euros)	1	2

## XII.5. TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

	1 <sup>er</sup> semestre 2014	1 <sup>er</sup> semestre 2013
Résultat avant impôts des sociétés intégrées	- 2 793	- 2 607
Intérêts ne donnant pas le contrôle	1	2
Produits financiers	0	- 9
Charges financières	142	345
Impôt sur les résultats payé / crédit d'impôt		
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
Dotations et reprises/amortissements et provisions	838	1 169
Plus-values de cession	- 78	
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>- 1 890</b>	<b>- 1 100</b>
Variation des actifs et passifs d'exploitation	531	684
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>- 1 359</b>	<b>- 416</b>
Investissements	- 1 547	- 644
Cessions d'immobilisations	5 408	-
Variation des créances financières	-	13
Intérêts reçus	-	-
<b>Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>3 861</b>	<b>- 631</b>
Souscription à l'augmentation de capital	-	-
Comptes courants d'associés destinés à être incorporés au capital	-	-
Prix de vente des actions propres	70	-
Emission d'emprunts	1 333	3 223
Remboursement d'emprunts	- 1 463	- 994
Intérêts versés	- 100	- 88
Autres produits financiers	0	25
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>- 160</b>	<b>2 166</b>
Ecart de conversion	- 5	2
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 337</b>	<b>1 121</b>
Trésorerie et équivalent à l'ouverture	- 5 256	- 6 377
Trésorerie et équivalent à la clôture	- 3 288	- 5 256
(en milliers d'euros)		
<b>Variation des actifs et passifs d'exploitation</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2014</b>	<b>1<sup>er</sup> semestre 2013</b>
Variation des stocks	234	766
Variation des clients	2 557	- 61
Variation des autres créances	- 616	- 372
Variation des actifs destinés à la vente	-	- 239
Variation des fournisseurs et autres dettes (dont dettes de sauvegarde)	- 1 644	590
Variation des passifs destinés à la vente	-	-
<b>Total</b>	<b>531</b>	<b>684</b>

**XII.6. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

	Capital	Réserves liées au capital et titres auto-détenus	Réserves et Résultat consolidés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres de l'ensemble consolidé
<b>Au 31/12/2012</b>	<b>9 632</b>	<b>- 1 076</b>	<b>- 245</b>	<b>8 311</b>	<b>2</b>	<b>8 313</b>
Affectation du résultat		- 245	245			
Augmentation de capital						
Ecart de conversion		- 7		- 7		- 7
Ecart actuariel sur IFC		- 9		- 9		- 9
Résultats			- 1 299	- 1 299	3	- 1 296
<b>Au 31/12/2013</b>	<b>9 632</b>	<b>- 1 338</b>	<b>- 1 299</b>	<b>6 995</b>	<b>6</b>	<b>7 001</b>
Affectation du résultat		- 1 299	1 299			
Ecart de conversion		6		6		6
Opérations sur actions propres		70		70		70
Ecart actuariel sur IFC		58		58		58
Résultats			- 3 665	- 3 665	1	- 3 664
<b>Au 30/06/2014</b>	<b>9 632</b>	<b>- 2 503</b>	<b>- 3 665</b>	<b>3 464</b>	<b>7</b>	<b>3 471</b>

(en milliers d'euros)

Détail des autres réserves	30/06/14	31/12/13
Réserves non distribuées	- 2 524	- 1 225
Ecart actuariel	105	47
Actions propres	- 64	- 134
Ecart de conversion	- 5	- 11
Gains et pertes stocks options	- 15	- 15
<b>TOTAL</b>	<b>- 2 503</b>	<b>- 1 338</b>

(en milliers d'euros)

## XII.7. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

### XII.7.1. GENERALITES

Le 17 septembre 2014, le Conseil d'Administration a établi et autorisé la publication des états financiers consolidés de la société MECELEC pour le semestre se terminant le 30 juin 2014.

Ces états financiers consolidés reflètent la situation comptable de la société MECELEC SA et de ses filiales.

MECELEC, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aubenas sous le numéro 336 420 187, est une société anonyme au capital de 9 631 896 € régie par les dispositions de la loi française, créée en 1934 et cotée sur Euronext Paris, compartiment C. La société et ses filiales sont ci-après dénommées «le Groupe» ou «le groupe MECELEC».

MECELEC est aujourd'hui un industriel spécialiste des matériaux composites et des plastiques dont l'activité se déploie sur deux segments de marché :

- RESEAUX - MECELEC est un des rares acteurs du marché à offrir une gamme complète d'équipements de raccordement entre des réseaux publics (électrique, télécoms, gaz et eau) et leurs clients.
- INDUSTRIE - MECELEC a développé de fortes compétences techniques et industrielles dans la transformation des composites thermodurcissables et dans l'injection des thermoplastiques. Cette activité a été renforcée par la création du site de St Agrève (1984), l'acquisition de l'activité NOBEL COMPOSITES (2003), celle de SADAC (2011) puis par la reprise gérance de l'activité SOTIRA à Chambéry (à compter du 02.04.2012).

### XII.7.2. PRINCIPES COMPTABLES

#### DECLARATION DE CONFORMITE

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne, les comptes consolidés semestriels du groupe MECELEC au 30 juin 2014, ont été établis suivant les normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées dans l'Union européenne.

Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation SIC (Standing Interpretations Committee) et du comité d'interprétation des normes d'information financières internationales IFRIC (International Financial

Reporting Interpretations Committee). Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission). Les normes et interprétations publiées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2014 n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

### XII.7.3. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les comptes consolidés semestriels ont été arrêtés selon le principe de continuité de l'exploitation, au regard de l'hypothèse structurante de l'émission d'un emprunt obligataire convertible d'un montant de 15 M€ (dont 5M€ en liquidités garantis par le groupe Sedaine), envisagée et déjà initiée dans le cadre d'un processus structuré.

Sur la base des prévisions actuelles, les besoins en trésorerie jusqu'au 30 juin 2015 s'élèvent à environ 3 M€.

#### BASE DE PREPARATION DES COMPTES

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, en milliers d'euros, ont été préparés conformément à la norme IAS 34 (Information financière intermédiaire) telle qu'adoptée par l'Union Européenne.

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations décrits ci-dessous.

Les états financiers consolidés semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture en parallèle avec les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2013.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 30 juin 2014 sont disponibles sur demande au siège de la société, BP 96 – 07302 – Tournon sur Rhône Cedex, ou sur le site internet [www.mecelec.fr](http://www.mecelec.fr).

#### NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2014, ont été appliqués aux comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2014.

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le Groupe n'a pas utilisé de principes comptables d'application obligatoire ou facultative en 2014 et non encore adopté au niveau européen. Il ne s'attend pas à ce que les normes et interprétations, publiées par l'IASB mais non encore approuvées au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers au 30 juin 2014.

#### NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS IFRS D'APPLICATION OBLIGATOIRE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2014

- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- IFRS 11 - Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
- IAS 27 révisée – Etats financiers individuels

- IAS 28 révisée – Participations dans les entreprises associées et les coentreprises
- Amendements IAS 32 – Instruments financiers : Présentation – Compensation d’actifs financiers et de passifs financiers

Les nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 n’ont pas eu d’incidence sur les comptes consolidés résumés du Groupe du 1<sup>er</sup> semestre 2014.

#### NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS IFRS PUBLIES DONT L’APPLICATION N’EST PAS OBLIGATOIRE

- IFRIC 21 – Taxes
- IFRS 9 – Instruments financiers
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires
- IFRS 15 – Revenus de contrats clients
- Amendements IAS 16 et IAS 38 – Clarification des méthodes acceptables de dépréciation et d’amortissement
- Amendements IFRS 11 – Comptabilisation d’acquisitions de participations dans des opérations conjointes
- Amendements d’IAS 19 – Plans à prestations définies : contribution du personnel.

Les impacts de l’application de ces normes sont en cours d’analyse par le Groupe.

#### PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Désignation	Nationalité SIREN	30/06/14		31 /12/13	
		Mode d’intégration	Pourcentage d’intérêts	Mode d’intégration	Pourcentage d’intérêts
MECELEC Société consolidante	Française 336 420 187	Globale	100.00	Globale	100.00
MECELEC INDUSTRIES	Française 751 168 337	Globale	100.00	Globale	100.00
MECELEC PLASTIC COMPOZIT	Roumaine J/12/2422/2005	Globale	98.57	Globale	98.57

Toutes les filiales clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES

La préparation des états financiers consolidés requiert, de la part de la Direction, l’utilisation de jugements, d’estimations et d’hypothèses susceptibles d’avoir une incidence sur les montants d’actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l’annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s’écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l’expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements et estimations et les hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d’arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- la détermination des pertes de valeur sur les actifs
- les provisions pour risques sociaux et restructurations industrielles (notamment fermeture du site de VONGES).

#### XII.7.4. SAISONNALITE DE L'ACTIVITE

---

L'activité du groupe considérée dans son ensemble, n'est pas saisonnière.

#### XII.7.5. INFORMATION SECTORIELLE

---

Le management suit la performance opérationnelle du groupe selon le découpage suivant :

- Réseaux : regroupe les fabrications des enveloppes propres aux réseaux eau, gaz, électricité, télécom ;
- Industrie : regroupe les fabrications effectuées en sous-traitance pour le compte de donneurs d'ordre de premier rang de divers secteurs dont : automobile et poids lourds, ferroviaire, éclairage, paramédical.

La norme IFRS 8 demande également de présenter certaines informations selon un découpage géographique. L'activité hors de France (activité export) concerne principalement l'activité réseaux. Elle reste limitée.

<b>1<sup>er</sup> semestre 2014</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>	<b>Groupe</b>
Chiffre d'affaires externe	7 118	9 461	16 579
Inter secteurs	86	1 126	1 212
Chiffre d'affaires total	7 204	10 587	17 791
Résultat opérationnel courant	-1 066	-1 054	-2 120
<b>1<sup>er</sup> semestre 2013</b>	<b>Réseaux</b>	<b>Industrie</b>	<b>Groupe</b>
Chiffre d'affaires externe	10 430	12 886	23 316
Inter secteurs	289	1 082	1 371
Chiffre d'affaires total	10 141	11 804	21 945
Résultat opérationnel courant	- 641	- 1 544	- 2 185

#### XII.7.6. SUIVI DE LA VALEUR DES ACTIFS

---

La société considère que les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent aux deux secteurs d'activité définis ci-dessus au XII.7.5.

Hormis pour le site de CHAMBERY (cf. 0), aucun indicateur de perte de valeur n'a été relevé depuis le 31 décembre 2013, aucune dépréciation particulière n'a été enregistrée sur la période.

Les actifs industriels de CHAMBERY ont fait l'objet d'une évaluation réalisée par un expert indépendant, qui n'a pas montré de perte de valeur de ces actifs.

### XII.7.7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Au 31/12/13	Augmentations		Diminutions	Au 30/06/14
		Produites	Extérieures		
Frais développement	1 456				1 456
Autres immobilisations incorporelles	1 538		36		1 574
<b>Total Brut</b>	<b>2994</b>		<b>36</b>		<b>3 030</b>
Amortissements	2 079	147			2 226
<b>Total Net</b>	<b>915</b>				<b>804</b>

### XII.7.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	au 31/12/13	Augmentations	Diminutions	Autres	au 30/06/14
Terrains	42				42
Constructions	379	320		862	1 561
Matériels industriels	24 342	473	1 032	439	24 222
Autres immobilisations corporelles	1 222	33	15		1 240
Immobilisations corporelles en cours	1 358	116		- 1 301	173
<b>Total Brut</b>	<b>27 343</b>	<b>942</b>	<b>1 047</b>	<b>0</b>	<b>27 238</b>
Amortissements	21 810	621	1 208		21 403
<b>Total Net</b>	<b>5 535</b>				<b>5 835</b>

Les diminutions de la période sur les actifs corporels immobilisés et sur les amortissements associés sont dues à la mise au rebut de moules provenant de la filiale Caydetel, anciennement consolidée et liquidée durant l'exercice 2013.

Les autres mouvements concernent principalement la mise en service des immobilisations acquises fin 2013 sur le site de MAUVES F et relatives au transfert des moyens de production du site de VONGES, fermé à la fin de l'exercice 2013.

### XII.7.9. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

Les 151 K€ enregistrés en immobilisations financières au 30 juin 2014 sont constitués principalement de dépôts et cautionnements et n'ont pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2013.

### XII.7.10. STOCKS

	Au 30/06/14	Au 31/12/13
Matières Premières	3 573	3 387
Produits intermédiaires et finis	1 360	1 779
Dépréciation	- 821	- 675
<b>Montant Net</b>	<b>4 112</b>	<b>4 491</b>

Les tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture.

Dépréciations	Au 31/12/13	Augmentations	Diminutions	Au 30/06/14
	675	821	- 675	821

#### XII.7.11. CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Montant net à moins d'un an	Au 30/06/14	Au 31/12/13
Clients et comptes rattachés	6 348	8 905
Dépréciation	- 169	- 162
<b>Montant Net</b>	<b>6 179</b>	<b>8 743</b>

#### XII.7.12. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Variation de trésorerie	Trésorerie Active	Avances Factor	Trésorerie Nette	
			30/06/14	31/12/13
Ouverture	1 219	- 6 844	- 5 625	- 6 377
Clôture	1 169	- 4 457	- 3 288	- 5 625
Variation			2 337	752

#### XII.7.13. DETTES FINANCIERES

	Au 30/06/14	Au 31/12/13
Emprunts à long et moyen terme auprès des établissements de crédit	1 108	1 480
- dont crédit-bail	293	186
- dont à taux fixe	815	1 294
- dont à taux variable		
Emprunts à MT auprès des actionnaires	1 344	1 429
Autres dettes financières	0	0
<b>Total Long et Moyen Terme</b>	<b>2 452</b>	<b>2 909</b>
Financement à court terme :		
- Avances Factor	4 457	6 844
- Emprunts à CT auprès des établissements de crédit	1 588	1 085
- Crédit-bail	113	95
<b>Total Court Terme</b>	<b>6 045</b>	<b>7 929</b>
<b>Total</b>	<b>8 497</b>	<b>10 838</b>

#### XII.7.14. FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	<b>Solde au 30/06/14</b>	<b>Solde au 31/12/13</b>
Dettes fournisseurs	3 264	5 427
Dettes fiscales et sociales	3 294	2 771
Fournisseurs d'immobilisations	544	1 285
Autres dettes	571	572
<b>Total fournisseurs &amp; autres créditeurs</b>	<b>7 673</b>	<b>10 055</b>

#### XII.7.15. PROVISIONS

Tous les risques et charges identifiés par la Direction et susceptibles d'entraîner des sorties de trésorerie, font l'objet d'une provision.

	<b>Au 31/12/13</b>	<b>Dotations de la période</b>	<b>Utilisations de la période</b>	<b>Provisions devenues sans objet</b>	<b>Au 30/06/14</b>
Risques sociaux et restructuration	208	88	- 79		217
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>88</b>	<b>- 79</b>		<b>217</b>

La provision pour risques sociaux au 31 décembre 2013 concerne principalement le plan social consécutif à la fermeture du site de VONGES et au transfert des moyens de production vers le site de MAUVES (pour 183 K€). Malgré les propositions de reclassement en interne, la majorité des salariés n'a pas choisi cette solution. La provision couvrait aussi les frais de remise en état des bâtiments, qui faisaient l'objet d'un bail.

Sur le 1<sup>er</sup> semestre 2014, la provision pour le départ des salariés a été consommée, et la provision pour remise en état du site a été revue pour tenir compte des dernières estimations à date. La provision d'une année de loyer pour le bail a été maintenue, car des négociations sont en cours avec un repreneur potentiel. La provision relative à l'ensemble des coûts estimés futurs du site de VONGES s'élève à 193 K€ au 30 juin 2014.

Le solde de cette provision concerne des litiges avec le personnel.

#### XII.7.16. RESULTATS FINANCIERS

<b>Charges financières 30/06/14</b>		<b>Produits financiers 30/06/14</b>	
Intérêts et charges assimilés	106	Autres intérêts et produits assimilés	4
Frais financiers sur IFC	46	Escomptes fournisseurs et divers	5
Différences de changes	2	Différences de changes	3
<b>Total</b>	<b>154</b>	<b>Total</b>	<b>12</b>

<b>Charges financières 30/06/13</b>		<b>Produits financiers 30/06/13</b>	
Intérêts et charges assimilés	287	Autres intérêts et produits assimilés	7
Frais financiers sur IFC	58	Escomptes fournisseurs et divers	4
Différences de changes	17	Différences de changes	15
<b>Total</b>	<b>362</b>	<b>Total</b>	<b>26</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2013, les intérêts sont constitués à hauteur de 217 K€ de la charge de désactualisation des dettes de sauvegarde intégralement remboursées durant cette période.

#### XII.7.17. AUTRES CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS

Autres charges 30/06/14		Autres produits 30/06/14	
Charges restructuration	603	Cession d'immobilisation	92
Dotation provisions risques	90	Reprise provision risques	70
<b>Total</b>	<b>693</b>	<b>Total</b>	<b>162</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2014, les autres produits opérationnels sont constitués par la cession de quelques immobilisations du site de VONGES, et par la reprise sur provision relative au même site (cf note XII.7.15).

Les charges de restructuration sont liées au coût des départs de salariés en rupture conventionnelle ou en licenciement économique pour la totalité du montant de 548 K€, ainsi que des coûts complémentaires de déménagement du site de Vonges pour le solde.

Autres charges 30/06/13		Autres produits 30/06/13	
Charges restructuration	80	Profits sur sortie du plan de sauvegarde	341
Dotation provisions risques sociaux	346		
<b>Total</b>	<b>426</b>	<b>Total</b>	<b>341</b>

Au 1<sup>er</sup> semestre 2013, les produits sur sortie du plan de sauvegarde résultent des abandons de créances acceptés par les fournisseurs et devenus définitifs après paiement effectif du montant agréé pour solde de tout compte.

Les « Dotation provisions risques sociaux » correspondent principalement à la provision pour fermeture du site de VONGES, qui a été finalisée au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013.

#### XII.7.18. CHARGE D'IMPOTS

En application de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », le groupe Mecerlec a appliqué le taux d'impôt effectif attendu à la fin de l'exercice 2014 au résultat de la période. Ce taux est de 0% pour l'ensemble des sociétés du groupe.

L'actif d'impôt différé de 899 K€ (reconnu à la clôture de l'exercice 2012 et relatif à un report déficitaire social de 2 700 K€) a été désinscrit de l'actif consolidé et génère une charge d'impôt différé de 899 K€.

#### XII.7.19. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Le tableau suivant fournit le montant total des transactions conclues avec les parties liées sur l'exercice :

Parties liées	Nature de la transaction	Créances	Dettes	Produits	Charges
M.P. DELOCHE	Avance en compte courant		1 324		20

#### Termes et conditions des transactions avec les parties liées :

Les soldes en cours à la fin du semestre ne sont pas garantis, et sont porteurs d'intérêts au taux légal déductible. Ces transactions ont été conclues aux conditions normales du marché.

#### ACQUISITION DE LA FILIALE BESACIER

MECELEC a pris le contrôle effectif de la société BESACIER le 1er juillet 2014, cette dernière sera intégrée dans les comptes consolidés au 31/12/2014. Cette acquisition se place dans le cadre du développement stratégique de MECELEC et de sa volonté d'élargir les compétences industrielles offertes à ses clients.

Créée en 1941, installée à Corbas (69), BESACIER est un spécialiste reconnu de la production de pièces métalliques de précision suivant les procédés de découpage fin et d'emboutissage profond.

BESACIER est fournisseur de MECELEC depuis 2012. Les échanges entre les deux sociétés ont permis d'identifier des synergies importantes tant sur un plan commercial que sur un plan technique. Avec l'entrée de BESACIER dans le groupe MECELEC, celui-ci pourra proposer à ses clients une offre élargie ; les bureaux d'études des deux entités travailleront en étroite coopération pour créer des solutions uniques et innovantes avec des pièces métalliques de précision surmoulées dans des pièces plastiques.

BESACIER était détenue à 100% par la SAS SECONDE CHANCE, actionnaire de MECELEC. La société BESACIER a fait l'objet d'une expertise par un cabinet indépendant qui a conclu à une valeur de 1,75 à 1,8 M€. La cession s'effectue au prix de 1,8 M€ (dont 1,2 M€ ferme et 0,6 M€ en clause de révision de prix, fonction des résultats des exercices 2013 et 2014) et son montant sera placé en compte courant par la SAS SECONDE CHANCE chez MECELEC pour être consacré en totalité à la souscription d'Obligations Convertibles dont MECELEC a annoncé l'émission le 20 mai 2014.

BESACIER reste une entité juridique indépendante, filiale à 100% de MECELEC.

Avec un effectif d'environ 50 personnes, BESACIER a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 6,9 M€ et un résultat net de 269 K€.

#### PERTE D'UN CONTRAT CLIENT SUR LE SITE DE CHAMBERY

Comme annoncé dans le communiqué du 31 juillet 2014, le client IVECO, dont les principales productions réalisées par MECELEC faisaient partie de la reprise de l'unité industrielle de CHAMBERY, a décidé de retirer les outillages nécessaires à la production des bus répondant à la norme EURO 5.

Cette décision intervient à la suite de l'impossibilité de trouver entre IVECO et MECELEC un accord sur les prix satisfaisant pour les deux parties, le déménagement des outillages étant effectif le 31 Juillet 2014.

Néanmoins la relation commerciale se poursuit pour le nouveau bus URBAN WAY répondant à la norme EURO 6.

Le site de CHAMBERY, qui connaissait déjà des difficultés d'exploitation, est fortement pénalisé par le départ de ces productions.

La direction de MECELEC INDUSTRIES a informé le Comité d'Entreprise du projet de fermeture du site de CHAMBERY lors d'une réunion exceptionnelle qui s'est tenue le 15 septembre 2014.

Ce projet vise à transférer les activités de production sur les sites de MAUVES et de SAINT GEOIRS. L'ensemble des personnels de production et une partie du personnel indirect se verraient proposer une solution de reclassement sur l'un ou l'autre de ces sites.

Le chiffrage des coûts consécutifs à ce transfert d'activité est en cours par le groupe MECELEC.

Compte tenu de ces deux facteurs et d'un climat économique qui reste déprimé, MECELEC ne sera pas en mesure d'atteindre l'objectif d'un résultat à l'équilibre qui avait été annoncé en Avril 2014.

## **XII.8. ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restant de l'exercice.

Mauves, le 23 septembre 2014

Michel-Pierre DELOCHE

Président Directeur Général

## **XII.9. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES**

### **MAZARS & SEFCO**

Le Forum  
5, avenue de Verdun  
26011 Valence Cedex  
**S.A.S au capital de €  
1.575.000**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Grenoble

### **ERNST & YOUNG et Autres**

Tour Oxygène  
10-12, boulevard Marius Vivier Merle  
69393 Lyon Cedex 03  
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

Mecelec

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014

Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Mecerlec, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2014, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « XII.7.3 Continuité d'exploitation » de l'annexe qui expose l'hypothèse structurante qui sous-tend l'application de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2014.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Valence et Lyon, le 23 septembre 2014

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & SEFCO

ERNST & YOUNG et Autres

Lionel Denjean

Frédéric Maurel

## **XIII. CONTROLE DES COMPTES**

### **XIII.1. PERSONNES RESPONSABLES**

Responsable du document de référence : Monsieur Michel-Pierre DELOCHE, Président Directeur Général de la société MECELEC.

Responsable de l'information financière : Madame Pascale AYACHE BARANGER, Directeur Administratif et Financier de la société.

## XIII.2. ATTESTATION DU DIRIGEANT

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les comptes consolidés relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, et au 1<sup>er</sup> semestre 2014, présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui contiennent les observations suivantes :

- au titre du 1<sup>er</sup> semestre 2014 :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « VII.3 Continuité d'exploitation » de l'annexe qui expose l'hypothèse structurante qui sous-tend l'application de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes semestriels consolidés condensés au 30 juin 2014. »

- au titre de l'exercice 2013:

Aucune observation

- au titre de l'exercice 2012:

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note VI.3.6 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les principaux éléments relatifs à l'acquisition de l'activité du site de Chambéry de la société Sotira Automotive. »

- au titre de l'exercice 2011 :

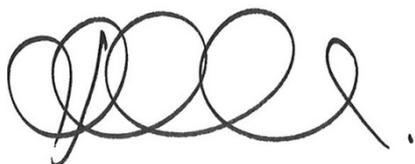
« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note VI.3.4 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les nouvelles normes et interprétations que le groupe a appliquées à compter du 1er janvier 2011. »

Fait à TOURNON SUR RHONE

Le 3 octobre 2014

Michel-Pierre DELOCHE

Président du Conseil d'Administration



### XIII.3. INCLUSION PAR REFERENCE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence.

#### **Pour l'exercice 2012**

Le Document de Référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 29 mai 2013, sous le numéro D.13-0583, dans lequel figurent :

- les informations générales concernant la société, ses responsables et ses activités dans le livre I, page 7 et dans le livre II, page 39 ;
- les informations financières dans le livre II, pages 107 à 111;
- les comptes consolidés 2012 dans le livre II, pages 112 à 145 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant aux pages 146 à 163.

#### **Pour l'exercice 2011**

Le Document de Référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 27 mars 2013, sous le numéro R.13-006, dans lequel figurent :

- les informations générales concernant la société, ses responsables et ses activités dans le livre I, page 7 et dans le livre II, pages 23 ;
- les informations financières dans le livre II, pages 23 à 103;
- les comptes consolidés 2011 dans le livre II, pages 104 à 138 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant aux pages 139 à 140.

## XIV. TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	Livre	Paragraphe	Page
1. Personnes responsables	II	XIII.1	195
2. Contrôleurs légaux des comptes	II	XI.8.1	159
3. Informations financières sélectionnées	I	VI	11
4. Facteurs de risque	II	VI	55-65
5. Informations concernant l'émetteur	-	-	-
5.1. Histoire et évolution de la société	II	XI.8.5	160
5.2. Investissements	II	III	48-50
6. Aperçu des activités	-	-	-
6.1. Principales activités	I	VII	16-28
6.2. Principaux marchés	I	VII.2.6 VII.3.4	22 25
6.3. Evénements exceptionnels	NA		
6.4. Dépendance éventuelle	NA		
6.5. Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	II	I.1	42
7. Organigramme	-	-	-
7.1. Description sommaire du groupe	I	II	7
7.2. Liste des filiales importantes	II	X.1	118
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	II	X.2	119
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	II	X.2	119
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	II	IX	85-117
9. Examen de la situation financière et du résultat	I	VI	11
10. Trésorerie et capitaux	II	X.3	121
10.1. Capitaux de l'émetteur	II	X.3.1	121
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	II	X.3.2	121
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	II	X.3.3	122
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	II	X.3.4	122
10.5. Sources de financement attendues	II	X.3.5	122
11. Recherche et développement, brevets et licences	II	III.2	48
12. Information sur les tendances	II	V	54
13. Prévisions ou estimations du bénéfice		N/A	
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction	-	-	-
14.1. Organes d'administration et de direction	I	IV	9
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	II	VII.8	75
15. Rémunération et avantages	-	-	-
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	II	VII.11	79

Rubriques de l'annexe I du règlement européen n° 809/2004	Livre	Paragraphe	Page
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	II	VII.11.3	80
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	-	-	-
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	II	VII.1	66
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	II	VII.6	75
16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	I	IV.3	9
16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	II	VII-4 & VII-5	70-74
17. Salariés	-	-	-
17.1. Nombre de salariés	II	IX.7	94
17.2. Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction	II	VII.10.3	79
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	II	IX.8	104
18. Principaux actionnaires	-	-	-
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	II	VIII.3.2	82
18.2. Existence de droits de vote différents	I	VIII.5	31
18.3. Contrôle de l'émetteur	II	VIII.3.4	83
18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	II	VIII.3.4	83
19. Opérations avec des apparentés	II	VII.7 & 8	75
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	-	-	-
20.1. Informations financières historiques	II	X	118
20.2. Informations financières pro-forma	N/A		
20.3. Etats financiers (31/12/2013 & 30/06/2014)	II	XI	120
	II	XII	172
20.4. Vérification des informations historiques annuelles	II	XI.8.2 et XI.7	157
20.5. Date des dernières informations financières	II	XI.8.3	160
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	N/A		
20.7. Politique de distribution des dividendes	I	VIII.4	30
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	II	VI.2.2	56
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA		
21. Informations complémentaires	-	-	-
21.1. Capital social	I	VIII.5	31
	II	VII.1	66
21.2. Acte constitutif et statuts	II	XI.8.7	161
22. Contrats importants	II	XI.8.8	175
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	II	XI.8.10	175
24. Documents accessibles au public	II	XI.8.9	175
25. Informations sur les participations	II	XI.8.4	160

